



**Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à
l'exercice 2021**

Dicastère de l'administration et de la protection de la population DAPP

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE

Dicastère du territoire, des sports et de la culture DTSC

Dicastère des infrastructures DI

**Dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé
DEFCOS**



TABLE DES MATIERES

Dicastère de l'administration et de la protection de la population	5
1. Généralités.....	6
1.1. Introduction	6
1.2. Organigramme	7
2. Chancellerie	8
2.1. Rôle et fonction du service	8
2.2. Activités 2021	9
2.3. Effectif du personnel.....	12
2.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	13
3. Service des ressources humaines (SRH).....	14
3.1. Rôle et fonction du service	14
3.2. Commissions du Conseil communal.....	14
3.3. Activités 2021	15
3.4. Effectif du personnel.....	17
3.5. Politique salariale	17
3.6. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	17
3.7. COVID-19.....	18
4. Sécurité de proximité et prévention incendie (SPPI)	19
4.1. Sécurité de proximité.....	19
4.2. Prévention incendie	22
5. Service de défense incendie et de secours (SDIS)	24
5.1. Rôle et fonction du service	24
5.2. Commissions.....	24
5.3. Activités 2021	25
5.4. Effectif du personnel.....	27
5.5. Projets importants réalisés en 2021	28
6. Organisation de protection civile (OPC)	29
6.1. Rôle et fonction du service	29
6.2. Effectif du personnel.....	30
6.3. Commissions et séances.....	30
6.4. Réorganisation de la protection civile neuchâteloise	30
7. Service des ambulances	31
7.1. Rôle et fonction du service	31
7.2. Activités 2021	31
7.3. Effectif du personnel.....	32
7.4. Commissions.....	32
7.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	33
7.6. Etat de situation à la fin de l'année 2021	35
8. Dossiers transversaux	35
8.1. Zones 30	35
8.2. Vaisselle réutilisable	35
8.3. Promotion démographique	35

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement.....	37
1. Généralités.....	38
1.1. Introduction	38
1.2. Organigramme	39
2. Ecole Jean-Jacques Rousseau	40
2.1. Rôle et fonction du service	40
2.2. Commission du Conseil général	40
2.3. Activité 2021.....	41
2.4. Effectif du personnel.....	48
2.5. Activités inhérentes à la vie de l'école	49
3. Accueil de l'enfance	53
3.1. Rôle et fonction du service	53
3.2. Commission du Conseil communal.....	54
3.3. Activité 2021.....	54
3.4. Effectif du personnel.....	58
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	58
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2021	60
4. Bibliothèque communale.....	62
4.1. Rôle et fonction du service	62
4.2. Commissions du Conseil communal.....	63
4.3. Activité 2021.....	63
4.4. Effectif du personnel.....	64
4.5. Bibliobus.....	64
Dicastère du territoire, des sports et de la culture	65
1. Généralités.....	66
1.1. Introduction	66
1.2. Organigramme	66
2. Aménagement du territoire.....	67
2.1. Rôle et fonction du service	67
2.2. Commissions.....	67
2.3. Activités 2021	68
2.4. Effectif du personnel.....	72
2.5. Etat de situation à la fin de l'année 2021	73
3. Service de la mobilité.....	73
3.1. Rôle et fonction du service	73
3.2. Commissions et représentations	73
3.3. Activités 2021	74
3.4. Effectif du personnel.....	74
3.5. Etat de situation à la fin de l'année 2021	75
4. Service de l'énergie.....	75
4.1. Rôle et fonction du service	75
4.2. Commissions et représentations	75
4.3. Activités 2021	75
4.4. Effectif du personnel.....	78
4.5. État de situation à la fin de l'année 2021	78

5. Service des sports et de la culture	79
5.1. Rôle et fonction du service	79
5.2. Commissions.....	79
5.3. Activités 2021	79
5.4. Effectif du personnel.....	81
5.5. Etat de situation à la fin de l'année 2021	81
6. EspaceVAL et piscine des Combes	81
6.1. Rôle et fonction du service	81
6.2. Commission d'espaceVAL et de la piscine des Combes	82
6.3. Activités 2021	82
6.4. Effectif du personnel.....	85
6.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	86
6.6. Etat de situation à la fin de l'année 2021	86
Dicastère des infrastructures	87
1. Généralités.....	88
1.1. Introduction	88
1.2. Organigramme	89
2. Service des travaux publics.....	89
2.1. Rôle et fonction du service	89
2.2. Commissions du Conseil communal.....	90
2.3. Activités 2021	91
2.4. Effectif du personnel.....	92
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	92
2.6. État de situation à la fin de l'année 2021	93
3. Service des déchets.....	94
3.1. Rôle et fonction du service	94
3.2. Activités 2021	94
3.3. Effectif du personnel.....	95
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	95
3.5. État de situation à la fin de l'année 2021	95
4. Service de l'eau et épuration	96
4.1. Rôle et fonction du service	96
4.2. Activités 2021	97
4.3. Effectif du personnel.....	97
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	97
4.5. Etat de situation à la fin de l'année 2021	98
5. Service des bâtiments.....	98
5.1. Rôle et fonction du service	98
5.2. Commissions du Conseil communal.....	98
5.3. Activités 2021	99
5.4. Effectif du personnel.....	100
5.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	100
5.6. Etat de situation à la fin de l'année 2021	117

Dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé	119
1. Généralités.....	120
1.1. Introduction	120
1.2. Organigramme	120
2. Direction de l'économie et des finances.....	121
2.1. Rôle et fonction du service	121
2.2. Commissions et délégations.....	121
2.3. Activités 2021	122
2.4. Effectif du personnel.....	131
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	131
2.6. État de situation à la fin de l'exercice 2021	132
3. Service forestier	132
3.1. Rôle et fonction du service	132
3.2. Commissions du Conseil communal.....	132
3.3. Activités 2021	133
3.4. Effectif du personnel.....	138
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	138
3.6. État de situation à la fin de l'année 2021	138
4. Guichet social régional	139
4.1. Rôle et fonction du service	139
4.2. Commissions du Conseil communal.....	139
4.3. Activités 2021	139
4.4. Effectif du personnel.....	142
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2021	142
4.6. État de situation à la fin de l'année 2021	143
Glossaire des acronymes relatif aux comptes communaux	145

**Dicastère
de l'administration
et de la protection de
la population
DAPP**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP) comprend huit unités administratives distinctes :

Administration

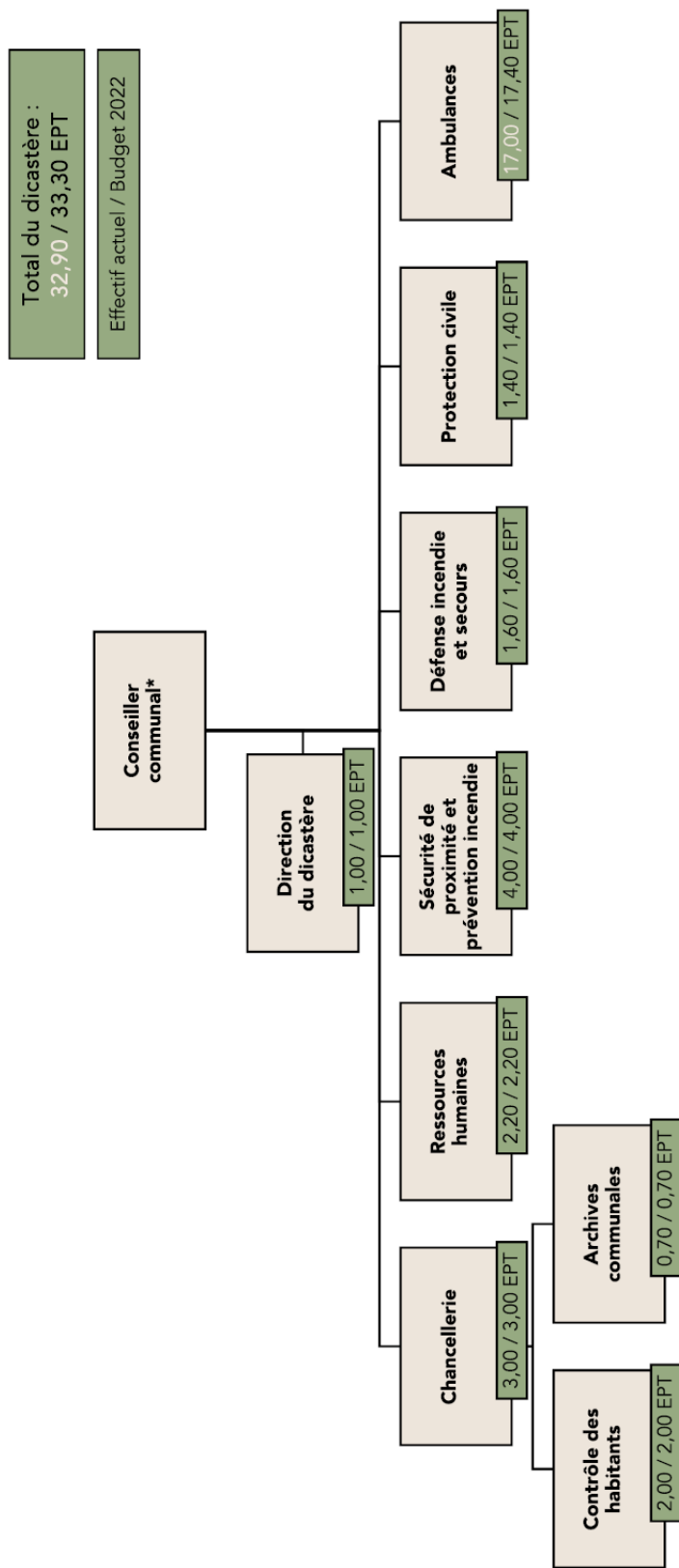
1. Chancellerie
 - a. Archives communales de Val-de-Travers
 - b. Contrôle des habitants
2. Service des ressources humaines (SRH)

Protection de la population

3. Service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI)
4. Service de défense incendie et de secours (SDIS)
5. Organisation de protection civile (OPC)
6. Service des ambulances du Val-de-Travers.

Le chef de dicastère et les quatre services de la protection de la population sont secondés par un secrétariat de direction.

Dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP)



*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT.
Son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives.

Etat au 01.04.2022

2. CHANCELLERIE

2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination quatre importants secteurs d'activité :

- 1) Le secrétariat des autorités communales ;
- 2) Les archives communales de Val-de-Travers ;
- 3) Le Contrôle des habitants ;
- 4) La gestion des parcs informatique, matériel, mobilier et de l'économat.

A l'exception des archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions et, à ce titre, est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est chargée du protocole et de l'organisation des réceptions officielles du Conseil communal, ainsi que des « informations communales » publiées bimensuellement sur la page 2 du Courrier du Val-de-Travers Hebdo. La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch, des comptes Facebook, Instagram et YouTube communaux et du portail collaboratif de la Commune (vdt.geco-portal.ch), ainsi que la diffusion mensuelle de la newsletter du Conseil communal au personnel font aussi partie de ses missions

Sa transversalité dans l'appareil communal la charge d'offrir diverses prestations pour assurer la bonne marche des services de l'administration. Ainsi, par exemple, chaque mutation au sein du personnel administratif a une incidence sur les installations informatiques et téléphoniques, et sur la commande des divers biens, matériels et mobiliers.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents – indépendamment de leur date d'émission, de leur forme et de leur support matériel – produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) La justification des droits et des obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Par ailleurs, la Commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et départs, changements d'adresses, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour et enquête de logements vacants. Il a également pour mission de distribuer et gérer les cartes d'accès aux conteneurs à déchets enterrés (Molok), de tenir le registre des cimetières et d'organiser les votations. Les élections, quant à elles, sont du ressort de la Chancellerie.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique SIEN (service informatique de l'Entité neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au Contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Commission de gestion du service intercommunal d'archivage (SIAr) ;
- Comité de pilotage SyVote (Réforme du système de dépouillement des scrutins).

D'autre part, le chef de dicastère est membre du Comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA).

2.2. ACTIVITES 2021

2.2.1. SECRETARIAT DES AUTORITES

2.2.1.1. CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 48 séances représentant la rédaction de 650 pages de procès-verbaux et a adopté 52 arrêtés et 2 règlements¹. Il a également participé *in corpore* aux trois dernières séances de l'organe de conduite régional (OCRg) consacrées à la crise sanitaire.

Dans sa séance du 2 décembre 2020, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau pour le premier semestre de la quatrième législature, qui a débuté le 1^{er} janvier 2021. Sa composition se déclinait comme suit :

Président	M. Yves Fatton (infrastructures DI)
Vice-président	M. Benoît Simon-Vermot (administration et protection de la population DAPP)
Secrétaire	M. Frédéric Mairy (économie, finances, cohésion sociale et santé DEFCOS)
Membres	M. Christophe Calame (jeunesse et enseignement DJE) M. Éric Sivignon (territoire, sports et culture DTSC)

Pour le 2^e semestre, dans sa séance du 24 juin 2021, le Conseil communal a nommé son bureau ainsi :

Président	M. Benoît Simon-Vermot (administration et protection de la population DAPP)
Vice-président	M. Frédéric Mairy (économie, finances, cohésion sociale et santé DEFCOS)
Secrétaire	M. Christophe Calame (jeunesse et enseignement DJE)
Membres	M. Éric Sivignon (territoire, sports et culture DTSC) M. Yves Fatton (infrastructures DI)

Lors de ses séances hebdomadaires, ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail, conseils d'administration ou citoyens pour collaborer et faire avancer des projets.

Dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les autorités des principales collectivités du canton, le Conseil communal a pour habitude de rencontrer ces dernières à intervalle périodique, mais au moins une fois par législature.

Cette année, encore placée sous le régime du COVID-19 et toutes les restrictions que cela a entraînées, le Conseil communal a néanmoins rencontré :

4 février	Conseil d'État
9 septembre	Conseil communal de Val-de-Ruz
11 novembre	Conseil communal de La Chaux-de-Fonds

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, à plusieurs manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et, malheureusement, le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, ceci pour des raisons d'agenda. Les manifestations et parties officielles ont également été perturbées cette année ; cependant, le Conseil communal a tout de même participé à 41 représentations officielles, la présidente ou le président du Conseil général ont représenté la commune lors de deux manifestations externes.

¹ Tous ces documents sont énumérés dans le Recueil chronologique de la réglementation communale de Val-de-Travers (RCHVDT), accessible sous www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2022-01/RCHVDT.pdf

La Chancellerie et le Contrôle des habitants ont organisé quatre scrutins et deux élections, pour lesquels 109 personnes ont été convoquées. Le taux moyen de participation pour les différents objets a atteint 40%.

2.2.1.2. CONSEIL GENERAL

Le Conseil général s'est réuni à six reprises pour notamment adopter les comptes 2020 lors de sa séance du 25 juin 2021 et le budget 2022 lors de celle du 13 décembre 2021, ainsi que pour étudier douze rapports qui ont abouti à l'adoption de 14 arrêtés et un règlement.

Ces six séances représentent la rédaction de 140 pages de procès-verbaux.

En 2021, trois nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite à la démission d'autant de membres du Législatif.

2.2.1.3. ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La réception des nouveaux citoyens (101 jeunes) n'a malheureusement pas pu se dérouler cette année encore. La Chancellerie a néanmoins revu son concept et a créé une carte de citoyenneté, qui offre de nombreux rabais chez différents commerçants du Val-de-Travers.

Les réceptions des nouveaux habitants et des personnes naturalisées (160 personnes) et des couples fêtant leurs Noces d'Or (20 couples participants) ont, quant à elles, pu être organisées.

Cette année, la Chancellerie a organisé une réception commune pour les nouveaux habitants et les personnes naturalisées, avec un nouveau concept, celui d'une grill party, qui a ravi tous les participants.

La Chancellerie a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 39 personnes fêtant leurs 90 ans et a assuré la visite à sept personnes entrant dans leur 100^e année. Douze couples fêtant leurs noces de diamant (60 ans) et un couple qui a fêté ses noces de platine (70 ans) ont reçu une carte de félicitations.

2.2.2. ARCHIVES COMMUNALES DE VAL-DE-TRAVERS

En 2021, l'établissement d'un plan de classement pour tous les services communaux a été réalisé grâce au travail de l'archiviste communale et d'une entreprise externe spécialisée.

Dans le cadre du crédit de 87'000 francs pour l'introduction d'un système de gestion électronique des documents (GED) à l'échelle communale, les travaux ont bien avancé en 2021 avec comme objectif une entrée en fonction au début 2022 (cf. chapitre 2.4.2 ci-après).

Parallèlement à ces projets, le tri et le conditionnement des archives des anciennes communes se poursuivent.

La réception des archives de la commune de Val-de-Travers, pour les services travaillant déjà avec le plan de conservation et ayant trié les documents et dossiers pour l'archivage, se poursuit.

En 2021, 23 demandes de recherches de la part de la commune ont été exécutées pour un peu plus de 115 heures, 45 demandes émanant de privés pour 211 heures et 21 heures ont été consacrées à la réception de téléphones et à l'accueil des « chercheurs », temps réduit, en raison du COVID-19.

Le temps consacré à la reprise de la gestion du plan de classement ArchiClass, depuis la mi-septembre, est de 208 heures.

La bibliothèque, notamment issue des anciennes communes, est toujours en cours de mise en place, grâce au recours à des personnes en contrat ISP. À l'heure actuelle, plus de 40'970 ouvrages ont été traités (39'025 en 2021).

2.2.3. CONTROLE DES HABITANTS

En 2021, le Contrôle des habitants a enregistré 906 déménagements, 525 arrivées, 543 départs, 132 décès et 94 naissances.

Le Contrôle des habitants a établi 663 documents d'identité pour des ressortissants suisses et 661 documents d'identité pour des ressortissants étrangers et a délivré 1'104 attestations diverses.

Recensement de la population au 31 décembre par localité	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020-2021
Boveresse	395	391	392	341	392	+ 14.95%
Buttes	617	607	594	610	614	+ 0.65%
Couvet	2'808	2'771	2'804	2'810	2'795	- 0.53%
Fleurier	3'356	3'324	3'272	3'210	3'190	- 0.62%
Les Bayards	355	358	398	394	376	- 4.56%
Môtiers	834	814	812	819	834	+ 1.83%
Noiraigue	531	526	542	518	491	- 5.21%
St-Sulpice	617	645	611	586	599	+ 2.21%
Travers	1'172	1'157	1'171	1'169	1'142	- 2.30%
Total localités	10'685	10'593	10'596	10'457	10'433	- 0.22%
Hors commune	69	69	70	118	66	- 44.06%
Total habitants réguliers	10'754	10'662	10'666	10'575	10'499	- 0.71%

2.2.4. ÉCONOMAT

À côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier de tous les services communaux, l'économat gère :

- 153 ordinateurs ;
- 119 lignes fixes de téléphonie ;
- 217 abonnements *Corporate Mobile Network* (CMN / téléphonie mobile) ;
- 28 imprimantes multifonctions (administration et écoles) ;
- 59 programmes informatiques ;
- Les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

2.2.5. PROTECTION DES DONNEES ET TRANSPARENCE

2.2.5.1. PROTECTION DES DONNEES

La commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

La surveillance de la population ou de lieux par des caméras est un domaine sensible du respect de la personnalité. Les bases légales l'encadrent strictement et imposent notamment que tout système

de vidéosurveillance soit prévu expressément dans une base légale. Ainsi, dans notre commune, un arrêté défini précisément quels endroits font l'objet d'une surveillance vidéo².

Au 31 décembre 2021 il s'agissait de :

- espaceVAL, avec huit caméras, dont une avec enregistrement, les autres permettant au personnel de la réception de garder un œil sur certains lieux particuliers,
- Piscine des Combes avec deux caméras, l'une pointant sur les bassins, l'autre sur l'accès au site.

Toutes ces installations ont été annoncées au préposé à la protection des données et validées par lui.

2.2.5.2. COMMUNICATION A LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

Les règles de la transparence des activités étatiques posent comme principe que toute personne a le droit de consulter des documents officiels et d'obtenir des renseignements sur leur contenu. Elles stipulent que les collectivités publiques communiquent régulièrement et spontanément des informations sur leurs activités et leurs projets.

La Chancellerie est chargée de la communication communale officielle. Cela comprend notamment les « informations communales » publiées dans le Courrier du Val-de-Travers Hebdo, la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la mise à jour du site internet et la diffusion d'actualités sur NEMO News.

S'y ajoutent la gestion des pages communales sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram et la publication de vidéos sur YouTube. La commune doit rendre publics, avant les séances du Conseil général, les rapports, règlements et arrêtés qui lui seront soumis, et à l'issue des débats elle doit publier rapidement les décisions prises. Le respect des dispositions sur la transparence implique également que soit tenu à jour et mis à disposition du public un recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT) ainsi que la liste et la composition des autorités communales.

Le RSVDT n'est pas publié au format papier, mais tenu à jour en permanence sur le site internet communal. Il est complété par un recueil chronologique qui permet de retrouver facilement toutes les dernières dispositions décidées par les autorités communales.

2.2.5.3. COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL AU PERSONNEL

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence liée à la transparence des activités communales, le Conseil communal tient à informer régulièrement l'ensemble du personnel communal des décisions prises lors de ses séances hebdomadaires ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est chargée de la rédaction et de la diffusion d'une « newsletter » à destination du personnel. Une dizaine d'éditions sont publiées chaque année.

2.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

La dotation en personnel de la Chancellerie est de 5,3 EPT, soit

- Un chancelier à 100% ;
- Une chancelière adjointe à 100% ;
- Une archiviste à 70% ;
- Deux collaboratrices spécialisées à 50% ;
- Un préposé au Contrôle des habitants à 100% ;
- Un collaborateur administratif au Contrôle des habitants à 100% ;
- Un chargé de mission (réseaux sociaux) à 10%.

² www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2022-03/ACC%20emplacements%20vid%C3%A9osurveillance.pdf

2.4. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2021

2.4.1. GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

L'entrée de la commune dans la gestion électronique des documents a été formellement lancée le 28 septembre 2020 par un crédit du Conseil général. En pratique, le Conseil communal a nommé une cheffe de projet en la personne de la chancellerie adjointe, qui a été chargée de conduire la mise en œuvre de ce projet.

Un comité de pilotage, composé de conseillers communaux et de collaborateurs communaux, a été créé par le Conseil communal afin de prendre les décisions de nature stratégique. Un groupe de travail, composé de représentants des services, a planché sur les différents aspects pratiques de cette démarche.

Nous avons été accompagnés dans ce projet par le service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) pour la partie technique et informatique et par le bureau Docuteam pour la définition d'un plan de classement.

Dès février 2021, les bases du plan de classement ont été jetées et des super-utilisatrices, collaboratrices de la Chancellerie, ont suivi les premières formations de base sur le programme Therefore, outil informatique choisi pour gérer électroniquement les documents.

Après formation des membres du groupe de travail, ces derniers ont été nommés référents, chargés dans chaque service de former les utilisateurs finaux et de définir progressivement les processus d'enregistrement des documents.

La définition des droits d'accès, processus qui a débuté en décembre 2021, a été le dernier volet de ce projet.

C'est finalement le 1^{er} février 2022 que l'administration a pu basculer du monde du papier au monde des documents numériques.

Le bilan de ce projet est globalement positif, même s'il faudra encore, durant plusieurs mois, procéder à des contrôles réguliers pour corriger les usages inappropriés de l'outil.

2.4.2. INTERNALISATION ET FORMALISATION DE LA COMMUNICATION

La commune a pris en 2019 la décision d'utiliser les réseaux sociaux pour étendre sa communication. Cette démarche a pris forme grâce à la collaboration de mandataires externes. Au tournant des années 2020-2021, décision est prise d'internaliser la plupart des activités liées à la communication électronique de la commune.

Début 2021, les trois collaboratrices de la Chancellerie ont suivi une formation en communication digitale et réseaux sociaux. L'internalisation a ensuite pu avoir lieu au 1^{er} août 2021. Outre le personnel de la Chancellerie, elle implique également le chargé de missions du DTSC, qui remplissait déjà cette fonction pour espaceVAL, et la chargée de missions du DEFCOS pour le lien avec les entreprises. Un cahier des charges concernant la gestion des réseaux sociaux a été établi pour clarifier la répartition des tâches entre les différents intervenants.

Pour prendre un peu de hauteur sur la politique de communication communale, la commune a bénéficié en septembre et en octobre des réflexions d'une étudiante en communication, qui a réalisé une synthèse de la politique communale de communication et a émis certaines recommandations qui seront mises en œuvre progressivement.

Même si la multiplicité des intervenants génère parfois quelques difficultés, nous considérons que la démarche de renforcement de la présence communale sur les réseaux sociaux est une réussite.

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

3.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Conseil communal définit la politique des ressources humaines et veille à l'adapter aux évolutions économiques et sociales. La mise en œuvre de cette politique est assurée par le service des ressources humaines (SRH).

La Commune de Val-de-Travers s'est également dotée d'une charte éthique qui reprend les principes suivants :

- intégrité ;
- ouverture d'esprit ;
- qualité du service à la population ;
- engagement.

Il est attendu du personnel qu'il adhère à ces principes et qu'il les mette en œuvre tant au service du public que du bon fonctionnement de la commune.

La politique des ressources humaines de la commune s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, qui s'enrichit de nouveaux dispositifs dans le but de développer :

- la responsabilité des collaborateurs ;
- la professionnalisation des cadres ;
- un environnement de travail agréable.

Le SRH apporte conseil à la hiérarchie et aux membres du personnel. Il assure la cohérence transversale et vérifie l'application des lois, règlements, directives et veille à l'égalité de traitement entre les membres du personnel. De plus, il met aussi en œuvre les mesures de développement de connaissance du personnel afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Ses tâches principales sont :

- conseil et soutien aux chefs de dicastère, aux chefs de service et aux employés ;
- gestion administrative du personnel ;
- gestion budgétaire des effectifs ;
- gestion des assurances sociales ;
- rémunération ;
- évaluation des fonctions ;
- gestion du temps de travail et des absences ;
- gestion de la formation continue et du développement professionnel ;
- reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI ;
- application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service ;
- santé et sécurité au travail (campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, BCN Tour).

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

3.2.1 COMMISSION DU PERSONNEL ET COMMISSION DES CADRES

En raison du COVID-19, la commission du personnel (CPers) n'a pas pu se réunir dans le courant de l'année 2021. Toutefois, certains dossiers ont été traités, notamment :

- proposition d'octroi d'abonnements pour le personnel à la piscine des Combes ;
- communication au sujet du gel des échelons ;
- finalisation de la réflexion concernant l'assurance indemnité journalière maladie et accident.

La commission des cadres (CCAdres) s'est réunie le 17 septembre 2021 et les points suivants ont pu être traités :

- organisation de la commission (président, vice-président, secrétaire) ;
- représentation des cadres au sein de la CPers ;
- égalité salariale ;
- directive concernant l'enregistrement des jours fériés et maladie ;
- documents mis en commun dans le portail collaboratif communal ;
- agape du personnel ;
- newsletter.

3.3. ACTIVITES 2021

Personnel communal	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020	Décembre 2021
Nombre de collaborateurs	192	194	207	212	220
Femmes	55%	57%	58%	57%	60%
Hommes	45%	43%	42%	43%	40%

Personnel enseignants et direction	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019	Décembre 2020	Décembre 2021
Nombre de collaborateurs	146	144	145	160	171
Femmes	82%	81%	83%	82%	81%
Hommes	18%	19%	17%	18%	19%

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2021 est indiqué dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2021 de la Commune de Val-de-Travers.

Les fluctuations d'EPT sont indiquées dans le tableau récapitulatif intégré au rapport susmentionné, au chapitre 2.2 « Organisation structurelle et effectif du personnel ». Les autres variations sont principalement liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, c'est un total de 325 dossiers qui ont été gérés par le SRH en 2021.

A cela s'ajoute le paiement des soldes des sapeurs-pompiers volontaires (service de défense incendie et de secours), des membres de la commission du feu (prévention incendie), des auxiliaires de circulation (sécurité routière) et des premiers répondants sanitaires (sous la tutelle du service des ambulances), soit 156 dossiers.

3.3.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 6 apprenties et apprentis employés de commerce ;
- 10 apprenties et apprentis assistants socio-éducatifs ;
- 3 apprentie et apprentis agents d'exploitation ;
- 1 apprenti forestier bûcheron ;
- 3 stagiaires (structures d'accueil communales).

Notre commune peut compter sur 31 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprentis durant leur formation professionnelle. Nous tenons à féliciter les apprentis qui ont réussi leurs examens en août 2021, il s'agit de :

- Tatiana Aleixo Mendes, CFC d'assistante socio-éducative ;

- Nathan Erb, CFC d'agent d'exploitation ;
- Orlane Goumaz, CFC d'employée de commerce ;
- Megan Kneissler, CFC d'assistante socio-éducative
- Mussa Mohammedsied, CFC d'agent d'exploitation ;
- Keryan Monnier, CFC d'employé de commerce ;
- Gentiana Perteshi, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Launora Sejdiu, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Tristan Trachsel, CFC de forestier-bûcheron.

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

3.3.2. RETRAITES

En 2021, les collaborateurs suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- Fabienne Pantillon enseignante DJE
- Elvira Christian Schmid enseignante DJE

Nous leur réitérons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape personnelle.

3.3.3. TURNOVER ET INCAPACITES DE TRAVAIL

En 2021, le SRH a enregistré dix-huit résiliations des rapports de travail, une fin d'engagement de durée maximale et une décision d'octroi de rente invalidité. Avec un turnover brut de 9.40%, notre administration se trouve en-dessous de la moyenne suisse de 15.60%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 10.24 jours, soit une diminution de 3.88 jours par rapport à 2020.

Quelques cas d'absences de longue durée peuvent entraîner des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 8.02 jours, soit légèrement en-dessus de la moyenne suisse qui est de 6.84 jours.

A noter que cinquante collaborateurs ont été testés positifs au COVID, soit un total de 328 jours d'absence et 148 collaborateurs ont été mis en quarantaine ou ont bénéficié d'indemnités de garde pour enfant pour un total de 1'000 jours.

Nous avons perçu les allocations pour perte de gain (APG) suivantes :

Indemnité salariés vulnérables	11'135.20 francs
Indemnité garde d'enfants	761.60 francs
Indemnité quarantaine	35'520.80 francs
Total	47'417.60 francs

Pour le suivi des cas de maladie ou d'accident de longue durée, le SRH collabore avec les assurances concernées ainsi qu'avec l'assurance-invalidité. Cette collaboration permet un suivi administratif optimal mais vise aussi également à réintégrer notre personnel dans les meilleurs délais et avec des situations discutées et adaptées au fur et à mesure.

Genres d'absences	2017 (nb jours)	2018 (nb jours)	2019 (nb jours)	2020 (nb jours)	2021 (nb jours)	Différence entre 2020 et 2021
Maladie non prof.	11.69	9.50	7.10	11.59	9.02	- 2.57
Accident et maladie prof.	1.19	1.47	1.27	0.72	0.44	- 0.28

Accident non prof.	1.72	0.32	0.00	1.81	0.78	- 1.03
Total absences maladie et accident	14.60	11.29	8.37	14.12	10.24	- 3.88

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le SRH est doté de 2.20 EPT, soit une collaboratrice spécialisée (0.50 EPT), deux collaboratrices administratives (0.50 + 0.20 EPT) et une cheffe de service (1 EPT).

3.5. POLITIQUE SALARIALE

Dans le cadre d'un budget 2021 à nouveau déficitaire, les autorités ont décidé les mécanismes suivants :

- gel de l'échelon pour l'ensemble du personnel (hormis pour les collaborateurs en période probatoire ou encore les collaborateurs sous-évalués qui rattrapent leur « retard » salarial) ;
- maintien de l'indexation des traitements basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) à + 0.50% des traitements de base malgré un repli de l'IPC de 1.3%.

3.6. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2021

3.6.1. EGALITE SALARIALE

La révision de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes ([LEg](#)), du 24 mars 1995, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Cette modification législative a instauré l'obligation pour les entreprises employant plus de 100 personnes d'effectuer une analyse interne de l'égalité salariale jusqu'au 30 juin 2021.

Le SRH a ainsi fait l'exercice et a introduit les différentes données concernant les conditions salariales des collaborateurs communaux (à l'exception notable des membres du personnel enseignant et de direction de la scolarité obligatoire qui sont directement traités par le Canton) dans l'outil d'analyse fourni par la Confédération. Il en ressort qu'il existe un léger effet salarial lié au sexe dans notre commune (4.7% de différence en moyenne entre les deux sexes) mais qui peut factuellement s'expliquer dans les services concernés. Le seuil de tolérance fixé par la Confédération est fixé à 5%.

Afin de réduire cette différence, le Conseil communal a décidé de revoir l'arrêté sur les évaluations salariales et ainsi valoriser certaines expériences extraprofessionnelles lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs.

3.6.2. FORMATION CONTINUE

Malgré le contexte difficile lié à la pandémie du coronavirus, les formations externes ne pouvant se faire en présentiel, celles-ci ont été reportées ou maintenues en privilégiant la formation en ligne. La commune continue également à soutenir plusieurs collaborateurs dans le cadre de formations continues de plus grande envergure, telles que des brevets fédéraux, *Certificate of Advanced Studies* (CAS), *Diploma of Advanced Studies* (DAS) ou *Master of Advanced Studies* (MAS). Comme chaque année, les collaborateurs ont eu l'opportunité de faire des demandes pour parfaire et développer leurs compétences.

Durant toute l'année 2021, plusieurs collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 2'142 heures.

Parmi les formations mises sur pied, nous pouvons citer les cours suivants :

- introduction à l'aménagement du territoire ;
- management & leadership ;
- confiance en soi ;
- assistante de direction ;
- maître d'apprentissage ;
- stratégie du contenu digital ;
- coaching ;
- cadre en administration communale ;
- qualité et sécurité des soins ;
- article 32 CFC agent d'exploitation.

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au SRH pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

3.6.3. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2021

L'activité du SRH a été marquée par les principaux faits suivants :

- révision de l'arrêté concernant les horaires irréguliers ;
- révision de l'arrêté concernant les services de piquet rémunérés et non rémunérés ;
- révision de l'arrêté concernant les évaluations salariales ;
- analyse de l'égalité salariale ;
- analyse de l'assurance perte de gain maladie et passage à l'auto-assurance au 1^{er} janvier 2022.

3.7. COVID-19

Le premier cas de COVID-19 a été déclaré en Suisse le 25 février 2020. Après plusieurs vagues successives, de nouvelles restrictions ont été réintroduites impliquant la mise en place de plusieurs mesures déjà connues lors de la première vague (plan de protection, restrictions d'usage des locaux, etc.).

En matière d'information et de communication, le service des ressources humaines a envoyé de nombreuses communications et directives au personnel pour relayer les décisions prises par la Confédération, le Canton et la Commune et ainsi expliquer les mesures mises en place.

Ces dernières ont permis aux services d'adapter leur organisation afin de délivrer leurs prestations tout en assurant la protection de la santé des collaborateurs (une attention particulière a été portée aux collaborateurs vulnérables et aux femmes enceintes) et en permettant notamment, par le développement du télétravail, de concilier au mieux leurs obligations familiales et professionnelles. Ainsi, la grande majorité des collaborateurs ont travaillé malgré la pandémie, même si leurs activités se sont déroulées parfois selon de nouvelles modalités.

Par ailleurs, le service des ressources humaines a maintenu des échanges réguliers avec les chefs de service mais aussi avec les collaborateurs de manière à les soutenir et les conseiller durant cette situation extraordinaire.

Pour rappel, depuis le mois de mars 2020, des mesures de protection sanitaires ont été mises en place dans les locaux de l'administration, soit en particulier :

- mise à disposition de gel hydro-alcoolique ;
- mise à disposition de masques faciaux pour les collaborateurs ;
- mise à disposition de désinfectant pour le nettoyage des surfaces ;
- installation de cloisons aux guichets et dans les bureaux ne permettant pas le respect de la distance suffisante entre les collaborateurs ;
- instructions quant à l'aération et au nettoyage des locaux ;
- placardages des affiches de l'OFSP.

Les services qui avaient maintenu une activité indispensable sur site ont immédiatement appliqué les mesures de protection selon les directives de l'OFSP.

Au niveau administratif, le service des ressources humaines a dû absorber une augmentation significative du suivi des certificats médicaux pour cause de COVID, de quarantaine ou de garde d'enfants. A cet effet, les demandes d'allocations perte de gain auprès de la caisse AVS ont toutes été réalisées dans les plus brefs délais.

4. SECURITE DE PROXIMITE ET PREVENTION INCENDIE (SPPI)

4.1. SECURITE DE PROXIMITE

4.1.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

L'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la police neuchâteloise (LPol) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale ne nécessitant pas l'intervention de deux agents brevetés et armés.

En l'occurrence, 43 missions ont été identifiées, notamment dans les domaines suivants :

- surveillance des écoles ;
- surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression ;
- notification d'actes divers ;
- objets trouvés ;
- contrôle des véhicules au repos ;
- retraits de plaques ;
- gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations) ;
- manifestations ;
- application de la réglementation cantonale et communale.

4.1.2. COMMISSIONS

4.1.2.1. COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGREGATIONS (CNAT)

Le secrétariat de direction assure l'administration de la commission des naturalisations et agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

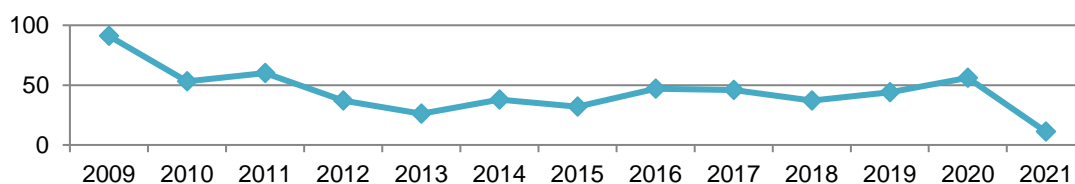
Les membres de la CNAT sont :

Sébastien Burri (PLR)	Laure Pitteloud (PLR)
Quentin Di Meo (PLR)	Sylvia Schülé (UDC)
Daniel Dreyer (PLR)	
Nathalie Ebner Cottet (PS)	
René Perret (PS)	

La commission ne s'étant pas réunie depuis la nomination de ses membres, le bureau n'est pas constitué.

Les personnes naturalisées en 2021 sont au nombre de 11, dont 9 majeurs et 2 mineurs.

Nombre de naturalisations par année



Durant l'année écoulée, une seule personne a demandé la naturalisation ordinaire. Cette personne est désormais originaire de Val-de-Travers.

D'autre part, dix personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de ce dernier.

Les personnes naturalisées en 2021 sont issues de onze pays différents, dont voici le détail :

Allemagne	1	France	1
Colombie	1	Kosovo	1
Congo (Kinshasa)	1	Portugal	2
Cuba	1	Somalie	1
Espagne	1	Thaïlande	1

Actuellement, trois dossiers sont en attente de la décision de naturalisation de l'Etat.

Il est important de rappeler que la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse (LN) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les candidats à la naturalisation doivent dorénavant remplir davantage de conditions telles que maîtriser le français et avoir des connaissances de base en histoire, géographie et politique. De plus, seules les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement ont accès à la naturalisation.

4.1.2.2. GROUPE CIRCULATION

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration qui regroupe les chefs des dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la protection de la population. Participent également aux séances : la secrétaire de direction à la protection de la population, le voyer-chef, l'urbaniste-aménagiste et le responsable de la sécurité de proximité ou l'agent de sécurité publique responsable des chantiers.

Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches et ayant un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public, limitation de la vitesse, etc.). En 2021, le groupe circulation s'est réuni à douze reprises et a traité 95 dossiers.

Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2017	2018	2019	2020	2021
Les Bayards	0	0	2	2	6
Boveresse	1	3	4	2	6
Buttes	2	7	1	4	7
Couvet	10	14	14	13	22
Fleurier	16	27	23	26	18
Môtiers	4	8	8	11	13
Noiraigue	2	4	3	13	10
Saint-Sulpice	2	1	1	3	5
Travers	2	5	3	3	2
Projet régionaux	4	3	10	6	6
Total	43	72	69	83	95

4.1.2.3. COMMISSIONS DIVERSES

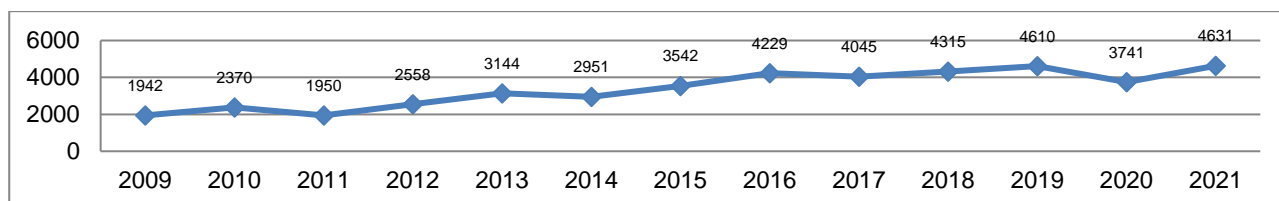
A noter encore que le chef de dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique (CPSP) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique (CDC-Sécurité) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

4.1.3. ACTIVITES 2021

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- gestion et notification de 4'631 commandements de payer ;
- établissements publics : 9 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et 15 prolongations occasionnelles d'horaire d'ouverture ;
- sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, auxiliaires de circulation, police du commerce et établissements publics) ;
- 36 retraits de plaques sur l'ensemble du district à la demande du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) ;
- 193 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires ;
- objets trouvés : 130 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site internet de la commune ;
- gestion complète des foires de Couvet (100 exposants pour la foire de printemps et 92 pour celle d'automne), de Travers (12 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (9 forains et 1 marchand pour une version raccourcie pour cause de COVID) ;
- plans de signalisation : gestion de 41 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux ;
- application du règlement de police avec notamment 135 avertissements ou dénonciations pour dépôt illicite de déchets ;
- véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement) ;
- police sanitaire et salubrité publique (8 dossiers traités) ;
- application de la législation sur la circulation routière (1'228 amendes d'ordre distribuées) ;
- renseignements à la population.

Evolution des notifications de commandements de payer :



NB : comme présumé dans le précédent rapport de gestion, le nombre de commandements de payer a retrouvé son niveau d'avant-crise sanitaire.

Cette année encore, les agents de sécurité publique (ASP) ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation.

A noter que, avec 249 heures de travail consacrées aux manifestations, le soutien de la sécurité de proximité à la vie locale, en raison de la pandémie, a représenté un investissement moins important que les années précédentes. 48 demandes de manifestation ont toutefois été traitées et tout autant de préavis ont été rendus au service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le cadre des demandes de manifestation.

L'agent de sécurité publique responsable des chantiers participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. En 2021, il a assisté à 44 séances de chantier, soit 68 heures, organisées dans le cadre des travaux de la Place de la Gare à Fleurier ainsi qu'à plusieurs chantiers dans les localités.

D'autre part, les séances hebdomadaires avec la PONE permettent d'assurer l'échange régulier d'informations.

Durant cette année particulière, les ASP ont été amenés à collaborer très fréquemment avec la PONE notamment aux abords de la Place de la Gare à Fleurier. Ils ont également activement

participé à l'affichage des directives COVID dans les différents villages et sur la place du Marché à Fleurier.

La commune en général et le village de Noiraigue en particulier ont connu une affluence touristique exceptionnelle pour la deuxième année consécutive. Le Conseil communal a poursuivi ses efforts pour limiter les nuisances et améliorer l'accueil des très nombreux visiteurs. Par exemple, la création d'une zone de stationnement pour les camping-cars à Môtiers et à Noiraigue pour éviter une surpopulation de campeurs.

Les parkings payants de Noiraigue ont largement rempli leur rôle durant toute la belle saison. Les ASP ont été très sollicités pour réguler et sanctionner le stationnement et les flux de véhicules. En raison d'une météo défavorable durant certains week-ends habituellement chargés, il n'a pas été souvent nécessaire d'engager des auxiliaires.

4.1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3.79 EPT.

En décembre 2021, le responsable de la sécurité de proximité a décidé de nous quitter après un an d'activité dans le service. Au terme d'une procédure de sélection qui aura analysé 11 dossiers, un nouveau responsable entrera en fonction le 1^{er} avril 2022. Cet agent est actuellement en fonction dans une autre commune du canton.

D'autre part, au terme d'une procédure de sélection qui aura analysé 34 dossiers, un nouvel agent de sécurité publique est entré en fonction le 1^{er} octobre 2021. Aspirant dans un premier temps, ce qui a permis de confirmer sa nouvelle orientation professionnelle, il suivra la formation d'ASP, spécialiste de la circulation routière, auprès de l'Académie de police de Savatan (VS), dès le mois d'avril 2022 pour une durée de trois mois. Il était au bénéfice de plusieurs années d'expérience dans le domaine de la sécurité privée.

4.1.5. AUXILIAIRES DE CIRCULATION

La section des auxiliaires de circulation, formée de 20 personnes de milice, est sous la responsabilité du SPPI.

Dans le courant de l'année 2021, les auxiliaires ont suivi une formation d'un jour en collaboration avec le service de défense incendie et de secours (SDIS), ont été engagé trois jours dans le cadre de manifestations (Swiss Canyon Trail et la Fête des Fontaines). De plus, ils ont été appelés à assurer la circulation et le stationnement à Noiraigue durant le week-end de Pâques.

4.1.6. PROJET REALISE EN 2021

Les agents de sécurité publique disposent désormais d'une application pour téléphones mobiles pour permettre une saisie plus efficace des amendes d'ordre. Ce projet a été mené en étroite collaboration avec les créances judiciaires du service cantonal de la population.

4.2. PREVENTION INCENDIE

4.2.1. ROLE ET FONCTION DE LA PREVENTION INCENDIE

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012, et son règlement d'application (RALPDIENS), du 24 mars 2014, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect

des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment en ce qui concerne :

- les visites périodiques de bâtiments ;
- les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- la sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- le contrôle des demandes de permis de construire ;
- les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAJ.

4.2.2. COMMISSION DE POLICE DU FEU

Le DAPP bénéficie du travail réalisé par la commission de police du feu (CPF), présidée par le chef de dicastère et forte de 21 commissaires bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par le dicastère (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

Les membres de la CPF sont :

Président :	Benoît Simon-Vermot	
Vice-président :	Vacant suite au décès de Jean-Blaise Curtit	
Secrétaire :	Michel Giroud	
Membres :	François Berset	Alexis Bieler
	Jean-Claude Blaser	Julien Borel
	Albano Boscaglia	Denis Cherbuin
	Thierry Chuat	Sébastien Cloléry
	Nils Demarchi	Jessy Forest
	Ludovic Jacot	Laurent Jutzeler
	Alexandre Macherel	Michel Napoli
	Jean-Paul Robert	Steve Schimmer
	Claude Schornoz	Dominique Wyss

Par ailleurs, le responsable de la prévention incendie a obtenu avec succès le brevet fédéral de spécialiste de prévention incendie. Désormais, il assume toutes les visites complexes, comme par exemple les établissements publics, les grands magasins et les bâtiments industriels. Il est également en mesure d'établir les concepts de protection incendie pour les mêmes types de bâtiments.

Depuis août 2021, ces compétences en matière d'inspection périodique des bâtiments à risque en matière de prévention contre les incendies et les dangers dus aux éléments naturels sont mise à disposition des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, via des mandats de prestation.

4.2.3. ACTIVITES 2021

A partir de 2020, les bâtiments sont répartis en deux catégories, à risque d'incendie modéré ou élevé. Ils sont désormais inspectés respectivement tous les 10 ou 5 ans au lieu de tous les 1, 2, 4 ou 8 ans.

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	32	70	64	39	24
Bâtiments devant être visités tous les 10 ans	271	203	268	73	260

Bâtiments devant être visités tous les 8 ans	93	61	83	0	0
Bâtiments devant être visités tous les 5 ans	0	0	0	0	10
Bâtiments devant être visités tous les 4 ans	204	204	158	0	0
Bâtiments devant être visités tous les 2 ans	24	48	26	0	0
Bâtiments devant être visités annuellement	2	3	2	0	0
Nombre total de bâtiments visités	626	589	601	112	294

Ces 294 visites ont donné lieu à 77 décisions rendues pour non-conformité.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistre diminués.

Le responsable de la prévention incendie a participé, en collaboration avec la directrice des structures communales d'accueil extrafamilial (STAE) ainsi qu'avec le service de défense incendie et de secours (SDIS) aux exercices d'évacuation des STAE.

Sous l'égide de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), il a également participé en étroite collaboration avec le commandant du SDIS à la campagne de sensibilisation incendie en milieu scolaire. Ils ont dispensé six leçons de 45 minutes à des classes de 7^e année dans les villages de Couvet et Fleurier.

A partir du mois d'août 2021, les demandes d'installations ou remplacements de chauffage sont également gérés par le service de sécurité de proximité et de prévention incendie.

4.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DAPP en matière de police du feu a nécessité un effectif de 0.64 EPT en 2021.

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet au DAPP de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

5. SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

5.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de défense incendie et de secours (SDIS) est chargé du sauvetage des personnes et des animaux, de la lutte contre le feu, les éléments naturels, ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à leur mise en lieu sûr.

Le SDIS est géré par la Commune de Val-de-Travers mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Il assure également, sous la responsabilité d'un officier professionnel, des missions de secours (MS) déléguées dans le domaine du secours routier et de la défense hydrocarbure.

Le périmètre est élargi pour les engagements MS à l'est jusqu'aux Petit Ponts et au nord jusqu'à La Brévine et sur la route cantonale (RC) 2225 reliant cette localité au Cernil.

5.2. COMMISSIONS

Le chef de dicastère siège à la commission stratégique cantonale de la défense incendie (COSTRADIS).

En ce qui concerne le commandant du SDIS, il est membre du bureau permanent des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel, de la commission cantonale de coordination de la défense incendie ainsi que de divers groupes de travail (commission d'achats des véhicules et du groupe de pilotage constitué en vue du remplacement du programme de gestion Eagle II).

Il est également membre du groupe de travail régional du plan directeur des eaux (PGA).

Le commandant a en outre participé début 2021 aux deux séances COVID-19 de l'organe de conduite régional (OCRg).

Le remplaçant du commandant siège également au sein de la commission cantonale de coordination. Le responsable de l'instruction du SDIS est membre de la commission cantonale de l'instruction tandis qu'un autre officier siège au comité de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel (FSPCN).

Quelques séances se sont déroulées par visioconférence l'année dernière en fonction des mesures en vigueur.

5.3. ACTIVITES 2021

Le nombre d'exercices et d'interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du détachement de premier secours (DPS 2) qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Comme en 2020, notre SDIS a continué d'appliquer les mesures sanitaires fédérales, cantonales et communales liées à la situation sanitaire de COVID-19 afin de préserver la santé des intervenants et des personnes secourues. Ces mesures sont d'ailleurs pérennes pour certaines.

Tout au long de l'année dernière, le SDIS a dû faire face à des absences du personnel mis en quarantaine ou en isolement l'obligeant ainsi à assurer un suivi du personnel.

Il n'y a pas eu de contamination ou cluster au sein du service, fort heureusement.

Toutes les engagements déclenchés par la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) ont été accomplis avec le personnel requis et en toute sécurité.

Le SDIS n'a pas eu à assurer la sécurisation du brûlage du Bonhomme hiver lors du CARNAVALLON ou la sécurisation des places de tirs de feux d'artifices privés et feux de joie lors des fêtes nationales puisque ces manifestations ont été annulées.

La section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) composée de cinq filles et 21 garçons âgés de 12 à 18 ans est placée sous la direction d'un officier du SDIS. Il est secondé par deux monitrices et trois moniteurs ayant suivi les formations fédérales et cantonales requises.

Cinq samedis matin de formation se sont déroulés à Fleurier. 22 JSP ont en outre participé avec grande satisfaction à la première rencontre cantonale qui s'est tenue à Couvet en juin en compagnie de la section JSP de la région de défense incendie et de secours du Littoral.

Le quatrième *Fire Challenge* (Urban Training) a rencontré un très beau succès le 22 octobre en réunissant une cinquantaine de participants à Fleurier ; il a été organisé et coaché en partenariat avec les membres du Club des lutteurs du Val-de-Travers.

Le 2 juillet, nos huit recrues ont été officiellement incorporées comme sapeurs au sein du SDIS. Nos jubilaires ont été également remerciés (trois personnes pour 10 ans de service, deux pour 20 ans et une pour 30 ans) lors d'une petite cérémonie organisée à Fleurier.

5.3.1. EXERCICES

Les exercices effectués à l'interne pour l'année écoulée se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Exercices de lutte contre le feu	31	55	40	32	55
Chauffeurs	39	57	28	43	33
Séances d'état-major	17	17	19	16	13
Entretien du matériel et des véhicules	12	24	23	14	19
Exercices officiers et sous-officiers	14	9	15	8	8
Formation antichute	2	3	4	1	5
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	14	16	16	10	19
Formation des JSP	9	9	10	4	7
Secours routier	7	7	6	1	2
Centralistes	3	0	0	1	0
Tonne-pompes ou autre véhicules	9	3	3	13	2
Chimique, hydrocarbure	4	3	5	2	2
Recrutement	3	3	3	3	3
Exercice sur alarme surprise	1	2	1	1	0
Sanitaire	2	2	2	0	0
Total des exercices et des séances	167	210	175	149	168

Les exercices ont à nouveau pu se dérouler de manière normale l'an dernier à quelques rares exceptions près.

Une formation a pu se dérouler également à l'extérieur du canton, au centre de formation de Büren a/Aare pour les porteurs d'appareils respiratoires des DPS 3 qui ont pu se perfectionner à la progression et l'extinction dans des containers « feu » au contact du feu et des fumées chaudes.

5.3.2. INTERVENTIONS

L'année écoulée n'a pas généré d'engagements très importants pour notre service, le plus important étant l'extinction d'un hangar industriel à St-Sulpice et les engagements pour inondations multiples à Travers en toute fin d'année.

Il est à relever une augmentation de 10.48% du nombre d'interventions par rapport à 2020.

Le nombre total des heures d'intervention se monte à 1'649 heures et la durée moyenne d'une intervention est de 1h42 minutes (dès réception de l'alarme, départ hangar, engagement, retour et rétablissement).

Le pic des interventions s'est déroulé entre 08h00-10h00 et entre 14h00-16h00.

Le respect des directives de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) en matière des temps de référence atteint 92.54% pour les interventions feu et éléments naturels (FEN) et 100% pour les missions de secours (MS).

Nombre d'interventions, détaillées par genre :

Sinistres	2017	2018	2019	2020	2021
Alarme automatique	28	39	33	24	33
Inondations	14	13	16	14	16
Feux	19	19	26	30	14
Aide au portage pour les ambulanciers	10	6	7	4	4
Sauvetage de personnes / relevages	17	18	5	6	4
Sauvetage d'animaux	4	5	3	3	4
Chimique	1	3	0	1	2
Divers / éléments naturels	2	0	4	2	3
Interventions auxiliaires de circulation	1	2	0	0	1
Hydrocarbures	6	10	8	12	19

Interventions au profit de la collectivité publique	1	3	4	1	5
Secours routier / aéronefs	3	2	6	5	8
Domaine ferroviaire	1	1	0	0	0
Tunnels et autoroutes	0	0	0	0	0
Grimp (groupe de recherche et d'intervention en milieux périlleux)	0	0	1	1	0
Technique ouverture de portes	0	0	2	2	3
Total interventions	107	121	115	105	116

Nombre d'interventions par commune :

Commune	2017	2018	2019	2020	2021
Val-de-Travers	95	105	94	93	110
Les Verrières	8	8	10	2	3
La Côte-aux-Fées	3	8	8	9	3
Autre(s), Provence	0	0	2	1	0
TOTAL	107	121	115	105	116

5.3.3. FORMATION

Avec la reprise quasiment normale des formations cantonales et fédérales, ce sont 154 personnes qui ont suivi des formations externes spécifiques, dont certaines à plusieurs reprises durant l'année. Ce qui représente 252 jours de formation externe et une moyenne de 1.63 jour/personne.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour accomplir sa mission, le SDIS a nécessité un effectif de 1.6 EPT, dont le commandant (1 EPT) et trois collaboratrices administratives représentant 0.6 EPT.

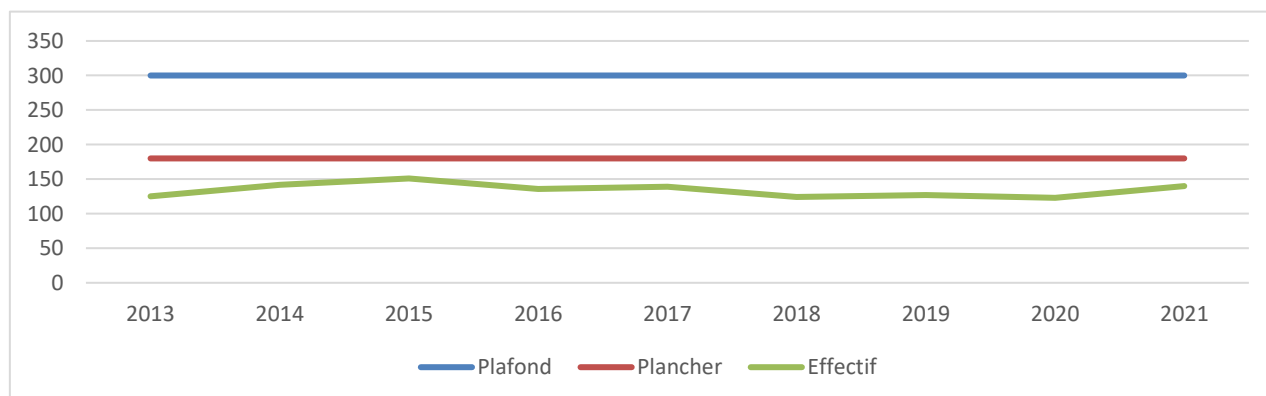
L'effectif total est 133 personnes se compose de 111 hommes et 22 femmes (y compris 26 JSP) ; il a légèrement augmenté (+8.13%).

Il est également réjouissant de constater une légère augmentation du nombre d'enfants qui intègrent la section JSP (+ 8.33%). Par la formation de ces jeunes gens, nous assurons également l'avenir du service puisque presque toutes et tous intègrent ensuite le SDIS dès l'âge de 18 ans révolus.

Une démarche de recherche de sapeurs-pompiers au sein de la commune de Val-de-Travers a été entreprise par l'envoi d'un courriel adressé à l'ensemble du personnel communal.

Il est également réjouissant de constater que quelques sapeurs-pompiers domiciliés hors de la région du Val-de-Travers sont également incorporés et démontrent un intérêt marqué pour nos activités.

Nous profitons également de ce rapport pour remercier les employeurs et indépendants de notre région pour la mise à disposition de leur personnel.



5.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES EN 2021

5.5.1. FORMATION ET PLAN QUADRIENNAL 2021-2024

Avec la reprise quasiment normale des formations cantonales et fédérales, ce sont 154 personnes qui ont suivi des formations externes, dont certaines à plusieurs reprises durant l'année.

Nos instructeurs fonctionnent très régulièrement comme chefs de classe au niveau cantonal, fédéral et pour des cours d'entreprises privées, ce qui contribue à donner une image particulièrement positive et dynamique de notre SDIS et de notre région.

Afin de permettre au public d'en savoir un plus sur nos activités avant la soirée de recrutement, un exercice « portes ouvertes » s'est déroulée au sein du DPS 3 de Travers le 19 octobre et a donné lieu à un reportage radiophonique sur la RTS.

Le commandant a participé, en collaboration avec la directrice des structures communales d'accueil extrafamilial (STAE), la direction du cercle scolaire JJR ainsi qu'avec le service de prévention incendie aux exercices d'évacuation de toutes les STAE et de quatre collèges.

Pour la première fois l'an dernier, une formation pratique du personnel des STAE a été organisée en collaboration avec le DJE, le service de prévention incendie et l'ECAP les 28 et 29 mai. Cette formation répondant à une demande importante du personnel a été suivie à satisfaction par 57 personnes. Elle s'est déroulée sur trois demi-journées au centre de formation ECAP de La Presta.

Le commandant a également participé en collaboration avec le responsable de la prévention incendie à la campagne de sensibilisation incendie en milieu scolaire mis sur pied par l'ECAP, soit dans six classes 7H de Couvet et Fleurier regroupant 111 élèves et enseignants.

Les objectifs tactiques et opérationnels du plan quadriennal 2016-2020 ont pour l'essentiel été atteints et un rapport final a été remis en fin d'année 2020 au Conseil communal qui l'a validé. Un nouveau plan quadriennal de législature 2021-2024 a été élaboré par l'Etat-major et a également été adopté par le Conseil communal en mai.

Les recommandations ECAP sur le matériel et les véhicules, ainsi que les synergies développées avec les autres services de sécurité communaux et cantonaux ont été suivies.

L'arrêté du Conseil communal concernant la rémunération et les amendes du service de défense incendie et de secours (SDIS) a été modifié et validé le 22 décembre 2021. Le tarif des soldes en intervention a été revalorisé sur une période de deux ans, passant de Fr. 20.- à Fr. 25.- par heure du 1^{er} novembre 2021 au 31.10.2022 puis à Fr. 30.- par heure dès le 1^{er} novembre 2022. La rémunération du service de piquet passe de Fr. 2.- par période de huit heures à Fr. 3.-. Les autres montants demeurent inchangés.

5.5.2. PROJETS 2022

Les projets qui sont à mener à bien cette année sont :

- maintenir et si possible augmenter l'effectif,
- organiser des exercices avec accueil de la population,
- maintenir le niveau de formation du personnel par les formations internes et externes,
- former le personnel aux feux de forêts et végétation en collaboration avec le SDI Val-de-Ruz,
- assurer la formation des quatre nouvelles personnes incorporées au sein du DPS 2 et astreintes au service de piquet ainsi que celle d'un nouveau chauffeur poids-lourd,
- finaliser la mise en place des nouveaux concepts de rétablissement et le contrôle des appareils respiratoires et du matériel de sécurisation de personnes et de charges,
- collaborer avec le service de prévention incendie et le DJE à la formation continue des personnes de contact en prévention incendie (PERCOPI) et du personnel des STAE aux premiers gestes de défense incendie,
- valoriser l'activité de sapeur-pompier auprès des employeurs par une communication coordonnée sur le plan romand par les établissements cantonaux d'assurance incendie.

6. ORGANISATION DE PROTECTION CIVILE (OPC)

6.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation régionale de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel ainsi que contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés.

L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

L'année 2021 a continué à être marquée par la situation sanitaire et l'implication de la protection civile (PCi). Un nouveau plan de renoncement a dû être mis en place afin de pouvoir garantir l'engagement des professionnels et des astreints aux profits des différentes institutions du canton. La pandémie nous a également contraints à l'annulation d'une grande partie de nos services prévus. Néanmoins, les cours de formation de base cantonaux ont été conservés, ce qui nous a permis de renforcer notre personnel PCi.

Les seuls engagements sous forme de cours de répétition ou d'intervention en faveur de la collectivité (IFC) que nous avons conservés se sont déroulés durant les mois de mai et de septembre :

- cours de répétition appui du 17 au 21 mai 2021, neuf astreints représentant 31 jours/personnes ;
- IFC Môtiers Art en plein air montage du 17 au 21 mai 2021, dix astreints représentant 45 jours/personnes ;
- IFC Môtiers Art en plein air démontage du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021, dix astreints représentant 40 jours/personnes.

Engagement dans le cadre de la pandémie :

- du 17 au 28 janvier, 14 astreints engagés représentant 102 jours/personnes ;
- du 26 février au 12 novembre 2021, nonante astreints engagés représentant 1'418 jours/personnes.

Engagement pour intempéries et inondations

- du 28 janvier au 4 février, un officier de liaison engagé représentant 2 jours/personne.

L'engagement total du personnel PCi représente 1'647 jours/personnes dont 1'520 jours dans le cadre de la pandémie y compris les nombreux états-majors de planification.

Les missions exécutées dans le cadre de la lutte contre le COVID ont été les suivantes :

- appui aux établissements médico-sociaux (EMS) ;
- dépistage de masse dans les écoles ;
- appui à la santé publique dans le centre de vaccination de La Chaux-de-Fonds ;
- appui à la santé publique pour la vaccination mobile.

6.1.1. FORMATIONS SPECIFIQUES DU PERSONNEL ASTREINT

Formation	Nombre de participants	Nomination / Grade
Chef de groupe appui	3	Caporal

Ces formations de cadres ou de spécialistes sont données au niveau romand dans le cadre du groupement de travail des instructeurs romands et latins (GTIR), du centre cantonal d'instruction à Couvet ou par la Confédération, au centre fédéral d'instruction à Schwarzenburg (BE).

6.1.2. PARTICIPATION DU COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

Le commandant a été engagé à trois reprises comme chef de classe au centre d'instruction cantonal :

- 4 jours du 12 au 17 mars 2021, instruction générale de base (IGB) aux astreints ;
- 6 jours du 19 au 26 mars 2021, cours cadre de sous-officier appui ;
- 4 jours du 2 au 7 juillet 2021, instruction générale de base (IGB) aux astreints ;
- 4 jours du 13 au 18 août 2021, instruction générale de base (IGB) aux astreints ;
- 6 jours du 20 au 27 août 2021, cours cadre de sous-officier appui ;
- 4 jours du 3 au 8 septembre 2021, instruction générale de base (IGB) aux astreints ;
- 6 jours du 22 au 29 octobre 2021, cours cadre de sous-officier appui.

6.2. EFFECTIF DU PERSONNEL

La gestion de l'OPC est effectuée avec un effectif professionnel de 1.4 EPT. Le commandant à 100% gère l'effectif du personnel astreint, la planification, l'engagement, l'instruction (régionale et cantonale), l'établissement et la gestion du budget ainsi que le suivi des factures. Le personnel administratif représente un poste à 40% et traite les convocations, la facturation ainsi que toutes les tâches administratives liées au service.

Avec la mise en application de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile (LPPCi) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, l'OPC s'est retrouvée avec un effectif fortement diminué pour atteindre 116 astreints en début d'année. Néanmoins, les écoles de formation de base ont permis d'augmenter l'effectif à 130 astreints à fin 2021.

6.3. COMMISSIONS ET SEANCES

Le commandant rencontre régulièrement ses collègues des autres régions lors des commissions de protection civile (COPCi) sous la direction du chef de la protection de la population du service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM). En 2021, ces séances ont été particulièrement axées sur la pandémie, ses incidences et sur la planification de nos engagements.

Quant au chef de dicastère, il est membre du Comité directeur stratégique de la protection civile du canton de Neuchâtel (CODIR) avec ses collègues des trois autres régions.

Depuis 2020, les commandants rencontrent régulièrement les directeurs politiques pour faire le point sur les dossiers stratégiques et opérationnels.

6.4. REORGANISATION DE LA PROTECTION CIVILE NEUCHATELOISE

Les différents travaux se poursuivent au sein de la COPCi et certains projets d'amélioration sont sur le point d'aboutir, bien que la pandémie ait pu freiner l'avancement de ceux-ci.

Néanmoins, avec la révision de la LPPCi, nous avons réussi à traiter et à adapter les éléments indispensables aux changements de cette nouvelle loi. Ces travaux se poursuivront encore durant l'année 2022 et les suivantes.

7. SERVICE DES AMBULANCES

7.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

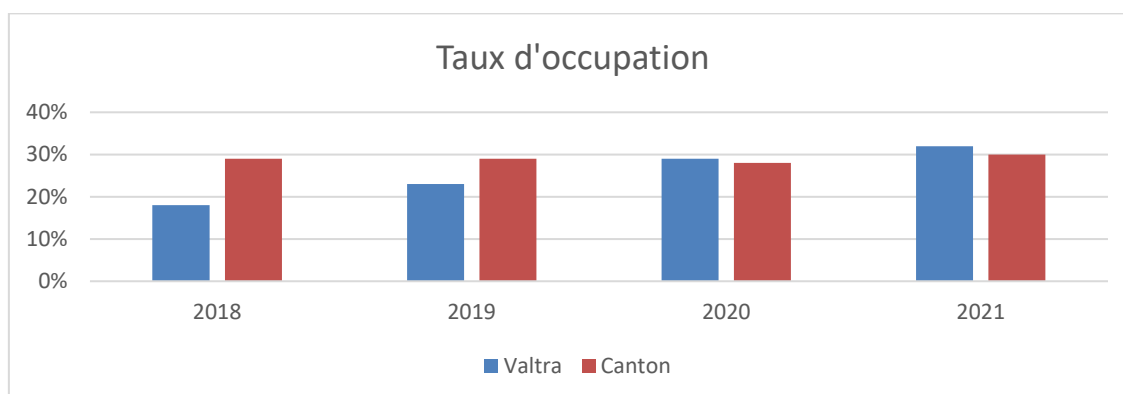
En 2019, le Comité directeur des ambulances (CODIR Ambulances), composé des quatre chefs de dicastère chargés des services d'ambulances (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) avait souhaité mieux répartir la charge de travail des services d'ambulances.

Pour ce faire, dès le 1^{er} octobre 2019, un système de rocadés a été mis en place entre les régions Val-de-Travers et Val-de-Ruz. Concrètement, une ambulance de Couvet se déplace à Malvilliers en début de matinée. La seconde ambulance reste stationnée à Couvet. En cas d'intervention de cette dernière, une ambulance stationnée au Val-de-Ruz est immédiatement dépêchée sur la base de Couvet.

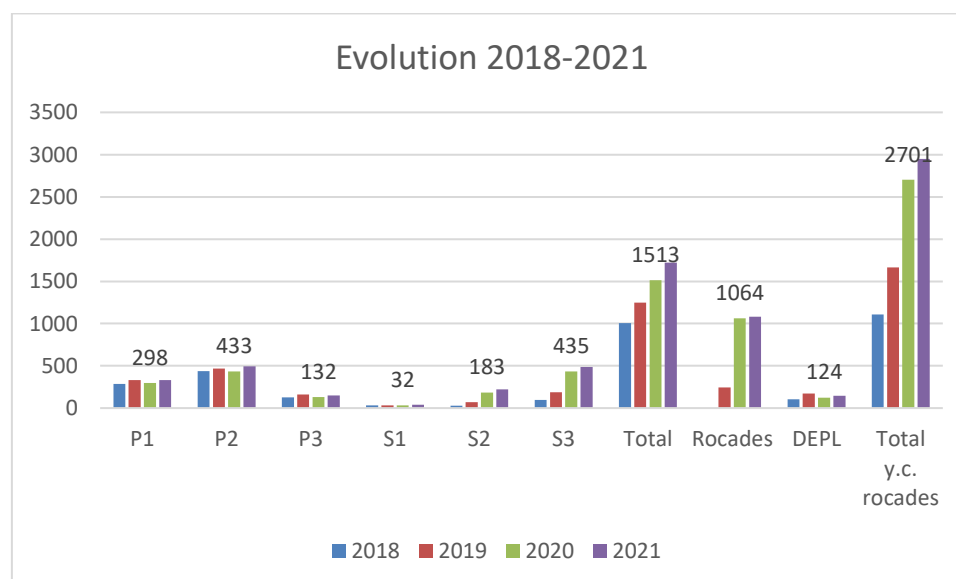
Dorénavant, cette manière de fonctionner est intégrée au niveau opérationnel.

La fonction du service restant d'intervenir 24h/24 pour toutes les urgences sanitaires, que cela soit la prise en charge et les transports de patients accidentés ou malades ou les transferts interhospitaliers, en particulier depuis la base de Malvilliers.

7.2. ACTIVITES 2021



En 2021, les ambulances sont sorties à 2'948 reprises (2'701 en 2021, soit une augmentation de plus de 9%), dont 1'226 rocadés et déplacements stratégiques (1'064), pour un taux d'occupation de 32% (29%) avec rocadés et déplacements stratégiques, respectivement 27% (23%) sans les rocadés et déplacements stratégiques.



Le nombre important de rocade est la contrepartie inévitable d'un dispositif qui se veut mobile et réactif : lorsqu'un secteur du canton est momentanément sous-doté, celui-ci est renforcé par des ressources du secteur voisin.

Les délais de réponse pour le secteur Val-de-Travers étaient hors délai dans 22%³ des cas en 2021. Ce chiffre est ramené à 11% en tenant compte des interventions avec des premiers répondants sanitaires ou du personnel formé (EMS, cabinets médicaux par exemple) sur place.

Globalement, nous avons consacré plus de 1'200 heures à la formation pendant l'année écoulée, dont :

- formation continue obligatoire (catalogue romand) ;
- formation continue cantonale (accouchement et interventions chimiques en collaboration avec les partenaires cantonaux) ;
- formations supérieures pour certains cadres ;
- formation continue interne ;
- dans le cadre du rapprochement avec Ambulances Roland Sàrl, deux thématiques ont été organisées en commun (voir 7.5).

Nous pouvons constater un retour à la normale après 2020 (730 heures), année durant laquelle la pandémie nous a obligés à réserver les ressources pour répondre à la situation sanitaire et éviter toute contamination pour une maladie encore largement inconnue.

En outre, nous avons accueilli quinze apprenants et stagiaires, représentant plus de 2'300 heures d'encadrement.

7.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel, au 31 décembre 2021, se compose ainsi :

- 12 (11 en 2020) ambulanciers diplômés, représentant 11.4 EPT (11) ;
- 8 (7 en 2020) techniciens ambulanciers, représentant 6.1 EPT (5.85).

Un pool de six auxiliaires renforce le dispositif. Conformément aux prévisions, notre effectif est au complet.

Cela démontre que les efforts menés par la direction portent leurs fruits. Ceux-ci doivent toutefois être maintenus ; il convient donc de ne pas s'endormir sur ses lauriers et de rester attentifs à l'évolution de notre effectif dans un marché du travail qui reste tendu dans un contexte changeant, a fortiori dans un contexte de potentielle future fusion (voir 7.5).

7.4. COMMISSIONS

Depuis 2015, une gouvernance suprarégionale a été mise en place avec la direction des urgences préhospitalières (DIRUP), qui traite les questions stratégiques, et avec la commission des urgences préhospitalières (COMUP) pour la coordination opérationnelle entre les services d'ambulances.

En 2017, le CODIR ambulances a vu le jour. Ce groupe de travail issu de la DIRUP réunit les chefs de dicastère des communes qui abritent un service d'ambulances et permet de remonter des dossiers mieux préparés à la DIRUP. Le chef de dicastère siège ainsi au sein de la DIRUP et du CODIR.

³ Pour mémoire, l'Interassociation de sauvetage (IAS) recommande que les interventions de type P1 (probabilité d'atteinte des fonctions vitales) aient un délai de réponse (entre l'alarme de l'ambulance et son arrivée sur place) de 15 minutes dans 90% des cas.

Quant au chef de service, il est président de la COMUP et, à ce titre, en contact régulier avec différents partenaires romands et fédéraux : services ambulanciers, autorités sanitaires, écoles, centrale 144, département urgences du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), etc.

Depuis 2021, le chef de service est également membre de la commission de gestion de l'IAS, lui permettant ainsi d'élargir son réseau outre-Sarine.

7.5. PROJETS IMPORTANTS REALISES OU INITIES EN 2021

7.5.1. REORGANISATION DE LA DIRECTION

En 2020, le CODIR Ambulances a décidé d'allouer une participation financière au service qui emploie le président de la COMUP, ce qui avait impliqué une refonte de la direction du service des ambulances. Partant du postulat que le chef de service, par ailleurs président de la COMUP (voir point 7.4 ci-dessus) ne pouvait exercer la fonction de chef de service à 50% uniquement, une vaste réflexion avait été menée pour trouver une solution permettant au service de fonctionner dans un contexte mouvant. Il avait été décidé, en s'appuyant sur les compétences et les expériences existantes, les forces et les qualités de chacun, de mettre en place une codirection avec un codirecteur opérationnel et un codirecteur stratégique.

Après plus d'une année à son poste, le codirecteur opérationnel a demandé au Conseil communal de revoir son cahier des charges dans le but de réduire la charge de travail administratif liée à son activité soutenue sur le terrain.

Pour continuer de profiter de ses compétences et de ses connaissances, le Conseil communal a volontiers accédé à sa demande ; depuis le 1^{er} février 2022, notre collaborateur est devenu responsable opérationnel, sous la supervision du codirecteur stratégique qui retrouve dès lors sa fonction de chef de service.

Avec le responsable de la formation et le responsable de la qualité qui complètent sa direction, le service des ambulances peut compter sur quatre ambulanciers expérimentés à sa tête, dans l'attente de la réorganisation liée à la fusion avec Ambulances Roland Sàrl (voir points suivants).

7.5.2. COLLABORATION AVEC AMBULANCES ROLAND SARL

Dans le cadre de la collaboration accrue avec nos collègues de l'entreprise Ambulances Roland Sàrl qui fait suite au rapprochement opérationnel intervenu en octobre 2019, des réflexions ont été menées pour un éventuel renouvellement de la certification IAS en commun.

Après avoir réfléchi à plusieurs options, il a finalement été décidé de demander une prolongation du délai de renouvellement de la reconnaissance au 16 janvier 2023, le conseiller d'Etat chargé de la santé publique partageant cette manière de procéder et ayant confirmé qu'il autorisera l'exploitation de la future entité dans l'attente de sa reconnaissance qui interviendra dans les mois suivant la fusion effective (voir chapitre suivant).

7.5.3. PROJET DE FUSION

Dans le rapport de gestion précédent, nous relevions que, voyant l'importance et la nécessité d'aller encore plus loin dans le rapprochement des deux entités ambulancières, les autorités communales de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers avaient décidé de réfléchir à la création d'une nouvelle entité qui engloberait les deux services d'ambulances et qui serait en mains communales sous une forme juridique à définir.

Aujourd'hui, le projet est à bout touchant et fera l'objet d'un rapport aux Conseils généraux de Val-de-Ruz et Val-de-Travers en juin 2022.

7.5.4. FORMATIONS COMMUNES AVEC AMBULANCES ROLAND SARL

Nos services ont été précurseurs en Suisse romande en implémentant le TeamSTEPPS (Team Strategies & Tools to Enhance Performance & Patient Safety) de manière transversale aux deux services. Cette formation a pour but, comme son nom l'indique, d'augmenter la sécurité des soins, au travers notamment d'une amélioration de la qualité du travail d'équipe, qui par ricochet permet également de consolider un esprit d'équipe commun aux deux entités actuelles.

L'évaluation des actes médicaux délégués a également été effectuée de manière commune avec notre médecin responsable et les deux responsables de la formation.

7.5.5. PERENNISATION DES PREMIERS REpondANTS SANITAIRES (PRS)

Les premiers répondants sanitaires (PRS) sont des personnes volontaires ayant reçu une formation en premiers secours. Elles sont encadrées par un service d'ambulances, ce qui leur permet d'agir comme premier intervenant dans une situation d'urgence en attendant l'arrivée des professionnels (ambulances, SMUR).

Les régions de La Côte-aux-Fées et de la Vallée des Ponts bénéficient de ce système depuis de nombreuses années.

La gestion de ces deux groupements est de la responsabilité du service d'ambulances du Val-de-Travers.

Depuis plusieurs années, nous relevons que la pérennité de ces groupements, en particulier celui de La Côte-aux-Fées, restait un défi majeur, au vu des problèmes de recrutement pour un bassin de population aussi faible. Jusqu'alors, malgré des contacts pris avec le Conseil communal de La Côte-aux-Fées pour renforcer les effectifs à terme, nous n'avions pas eu de postulations.

En 2021, toutefois, nous avons eu pas moins de trois nouvelles recrues à La Côte-aux-Fées et quatre pour la vallée des Ponts, ce qui nous permet de voir l'avenir plus sereinement.

7.5.6. REVISION DU DISPOSITIF CANTONAL

Dans le rapport précédent, nous annonçons qu'une étude de faisabilité opérationnelle était attendue pour la mise en place d'une structure de direction unique assurant la conduite des commandements préhospitalier, de défense incendie et de protection civile.

Avec la nouvelle législature et les changements à la tête des dicastères des deux grandes villes qui ont suivi, les travaux ont été retardés.

7.5.7. STANDS DE PREVENTION

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité, le service des ambulances a organisé une campagne visant à sensibiliser la population du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers aux risques liés aux arrêts cardio-respiratoires (ACR) et aux accidents vasculaires cérébraux (AVC).

Cela s'est traduit par la tenue d'un stand de prévention durant quatre journées. En effet, si les services d'ambulances sont généralement connus et reconnus pour la prise en charge préhospitalière de patients ou le transfert de ces derniers d'un établissement de soins à un autre, ils ont aussi un rôle important à jouer en ce qui concerne la prévention en matière de santé.

7.5.8. COVID-19

Nous aurions souhaité mettre ce chapitre à l'imparfait. La situation pandémique a cependant persisté en 2021. Encore une fois, nous pouvons souligner le comportement exemplaire des intervenants préhospitaliers de tous les services, qui a permis de garantir le 100% du dispositif durant toute cette année 2021.

7.6. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2021

Nous l'avons vu, de nombreux projets, et en particulier la fusion avec Ambulances Roland Sàrl, ont été menés de front dans un contexte sanitaire incertain. Nous voyons cependant le bout du tunnel. Pour preuve : il s'agit peut-être du dernier rapport du service des ambulances en tant qu'entité communale...

8. DOSSIERS TRANSVERSAUX

8.1. ZONES 30

Si les réflexions sur les zones 30 ont commencé il y a plusieurs années déjà, le Conseil communal a décidé de « passer à la vitesse supérieure » en 2019. Ainsi, un crédit d'étude de 60'000 francs pour la mise en place de zones 30 sur le territoire communal a été présenté au Conseil général le 18 mars 2019 et validé à l'unanimité par ce dernier.

Le 15 juillet 2020, le bureau d'ingénieurs chargé de l'étude a rendu son rapport et l'a présenté au Conseil communal avec toutefois du retard sur le planning prévisionnel (COVID-19 oblige). Dans ce document, les neuf villages ont été analysés et de nombreuses pistes et options ont été soulevées. Pour chaque village, les zones ainsi que les premières esquisses d'aménagement ont été dessinées afin d'avoir une vue d'ensemble des travaux nécessaires et des possibles coûts y relatifs (à +/- 30%).

Si le dossier reste prioritaire aux yeux du Conseil communal, les prochaines étapes ont été retardées pour permettre à la commune d'adapter son concept aux potentielles futures modifications de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre⁴. Le rapport et le crédit-cadre d'investissement restent donc en veilleuse.

8.2. VAISSELLE REUTILISABLE

Si la réflexion avait déjà été enclenchée par le Conseil communal dès 2019, la question de la vaisselle réutilisable a été réactivée via une motion acceptée par le Conseil général en mars 2021.

Cette motion et la réponse du Conseil communal qui a été présentée en mars 2022 au Législatif vont permettre à la commune de passer à la vitesse supérieure dès 2023 avec une interdiction de la vaisselle plastique à usage unique sur le domaine public et dans les salles communales.

8.3. PROMOTION DEMOGRAPHIQUE

En 2021, le Conseil communal a entamé des réflexions concernant la promotion démographique et les moyens d'attirer et d'ancrer les habitants. Un groupe de travail composé de trois membres du Conseil général, de deux conseillers communaux (DEFCOS et DAPP) et de deux collaboratrices communales (DEFCOS et Chancellerie) ont planché sur différentes mesures innovantes qui seront présentées durant le premier semestre 2022.

DICASTERE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA
PROTECTION DE LA POPULATION
LE CONSEILLER COMMUNAL

BENOIT SIMON-VERMOT

⁴ Lors de sa séance du 10 novembre 2021, le Conseil fédéral a mis en consultation les modifications de l'ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre. Les modifications visent à simplifier l'instauration de zones 30 sur les routes d'intérêt local.

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement DJE

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

L'année 2021 est à considérer comme une seconde année fortement impactée par la crise sanitaire pour l'école et les structures d'accueil extrafamilial. Elle a débuté par une nouvelle réorganisation au sein de la direction de l'école, où une nouvelle structure de direction a été mise en place avec une codirection et deux directions adjointes

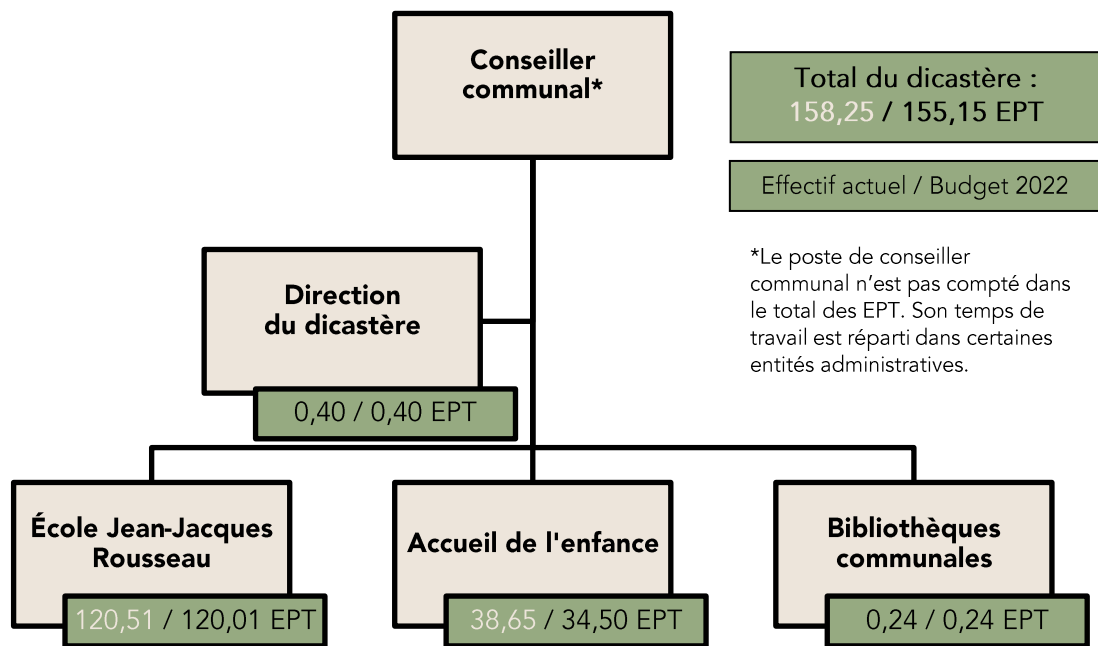
Sous l'égide des organes relevant des autorités cantonales, tant le milieu scolaire que celui de l'accueil extrafamilial ont dû continuer de se réinventer continuellement, pour faire face aux fréquents changements dans les mesures pour lutter contre la pandémie, mettant une pression quasiment constante sur les équipes de direction, mais aussi sur les équipes pédagogiques et éducatives, en relation directes avec les enfants.

La pandémie n'a toutefois pas empêché le dicastère de poursuivre les travaux sur ses nombreux projets d'infrastructure comme l'extension du collège de Longereuse, la création d'une nouvelle structure préscolaire à Couvet, la création d'un nouveau parascolaire à Môtiers et la reprise du bâtiment Daniel Jeanrichard à Fleurier pour l'installation d'un demi-cycle 7-8 à Fleurier, ces quatre projets ayant connu leur épilogue le 27 septembre 2021, avec la validation par le Conseil général des trois crédits y relatifs, ainsi que de la décision de reprendre le collège occupé par le lycée Jean Piaget. Cette dernière décision signifiant par conséquent la fin de la filière « option pédagogique » du lycée Jean Piaget au Val-de-Travers, faisant suite à de nombreuses discussions avec les autorités cantonales et avec la direction du Lycée, aucune alternative locale ne répondant aux besoins de celle-ci.

En marge de ses activités au sein de la commune, le chef du dicastère a consacré beaucoup de temps aux réformes cantonales, d'abord au sein de la conférence des directeurs de l'instruction publique (CDC-IP), mais aussi et surtout pour celle des structures d'accueil (CDC-SA), qu'il préside.

Cette dernière a dû poursuivre ses travaux sur d'importants dossiers comme le nouveau dispositif cantonal de protection de la jeunesse, les débuts de la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), ainsi que les démarches de standardisation de la politique salariale des structures d'accueil publiques et privées du canton. Finalement, sa présidence de l'Association du Bibliobus neuchâtelois a également contribué à l'activité du chef du dicastère en 2021.

1.2. ORGANIGRAMME



2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le cercle scolaire du Val-de-Travers regroupe les collèges des communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées. Il accueille les enfants effectuant leur scolarité obligatoire de la 1^e à la 11^e année, auxquels se joignent quelques élèves de La Brévine et de Provence (VD). En principe, les élèves du cycle 1 (de la 1^e à la 4^e année) sont scolarisés dans leur village de domicile. Cependant, en fonction des effectifs ou du projet Prima (enseignement de l'allemand par immersion), ils sont regroupés dans un même collège. Les élèves des de la 5^e à la 7^e année sont rassemblés dans un village proche de celui de domicile, alors que les élèves de la 8^e à la 11^e vont à l'école à Fleurier.

Les villages sont dotés d'un comité d'école assurant le lien social avec l'école. En plus, trois représentant-e-s de parents d'élèves sont disponibles pour les questions relatives à l'école. La direction et le secrétariat du cercle scolaire siègent au collège de Longereuse de Fleurier.

2.2. COMMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil d'établissement scolaire (CES) s'est réuni une seule fois en 2021, à savoir le 14 septembre. Sa composition, lors de la dernière séance était la suivante :

Christophe Calame (Président)	Conseil communal Val-de-Travers
Adrian Prospero	Conseil communal La Côte-aux-Fées
François Geiser	Conseil communal Les Verrières
Roland Schorderet	Conseil général Val-de-Travers
May Margot	Conseil général Val-de-Travers
Laure Pitteloud	Conseil général Val-de-Travers
Jérôme Gyseler	Conseil général La Côte-aux-Fées
Michèle Eckert	Conseil général Les Verrières
David Hamel	Codirecteur de l'école JJR, délégué
Jean-Claude Othenin-Girard	Codirecteur de l'école JJR et adjoint cycle 2
Sophie Fatton	Directrice adjointe, cycle 1
Terry Baillods	Directeur adjoint, cycle 3
Gaëlle Margot	Parents d'élèves cycle 1
Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves cycle 2
Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves cycle 3
Nathalie Buri Beeler	Corps enseignant cycle 1
Camille Stirnemann	Corps enseignant cycle 2
<i>Vacant</i>	Corps enseignant cycle 3
Christian Fragnière	Comité d'école Buttes
Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Catia Vaucher	Comité d'école Fleurier

Valérie Marquis	Comité d'école Môtiers-Boveresse
Amélie Huguenin-Bergenat	Comité d'école Noiraigue
Marie-Christine Schumacher	Comité d'école St-Sulpice
Jessica Hurlin	Comité d'école Travers
Isabelle Schaller	Comité d'école Les Verrières – Les Bayards
Angélica Gyseler	Comité d'école La Côte-aux-Fées
<i>Vacant</i>	Communautés étrangères
Muriel Jeanneret	Commune invitée de La Brévine

Lors de cette séance, le chef du dicastère a présenté l'activité scolaire de manière générale aux commissaires. Les principaux sujets abordés ont été les suivants, ils sont également repris dans les différentes sections de ce rapport :

1. Lycée Jean Piaget
2. Projets de construction
3. Transports scolaires
4. Evaluation et classification des fonctions des enseignants (ECFE)
5. Point de situation COVID-19
6. Classe de scolarité alternée
7. Groupe de travail pour la révision du règlement du CES

2.3. ACTIVITÉ 2021

2.3.1. ORGANISATION DES CLASSES

Le cadre cantonal, défini notamment par un arrêté toujours en révision, prévoit des modifications concernant les effectifs des classes. Ainsi il faudra très vraisemblablement respecter un minimum de 15 et d'un maximum de 23 élèves par classes, sans dérogation possible à « long terme ». En outre, le nombre d'élèves « BEPs » (élèves à besoins éducatifs particuliers) sera traduit en périodes d'appui socio-éducatif en partie subventionnées par le canton.

Dans l'attente de ces modifications réglementaires, l'arrêté en vigueur reste la règle, bien que le canton recommande fortement aux cercles scolaire de se diriger dans la direction des nouvelles dispositions, avec des effets inéluctables sur le nombre de classes dans notre cercle scolaire, et donc un impact important sur nos finances, mais qui doit être considéré comme un investissement sur le long terme, avec un effet bénéfique certain sur la sinistralité du corps enseignant, mais aussi sur la qualité de l'enseignement dans notre cercle et sur l'égalité des chances pour tous avec une école aussi inclusive que possible.

A la rentrée scolaire 2021-2022, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau accueillait 1'302 élèves, 635 filles et 667 garçons, dont 467 répartis dans les 29 classes du cycle 1, 489 dans les 26 classes du cycle 2 et 350 dans les 21 classes du cycle 3, soit au total 76 classes.

Dans le cycle 1 et pour l'année scolaire 2020-2021, les classes sont réparties dans tous les villages du Val-de-Travers, à l'exception de Boveresse et des Bayards, et sont parfois à multi-niveaux pour permettre de garder tant que faire se peut les jeunes élèves des villages en leur sein. Cela permet d'y garantir la vie et de faire participer les classes à divers événements de la communauté (fête des fontaines, Noël, Carnaval, etc.).

Depuis la rentrée 2020, pour respecter les normes cantonales qui permettent le subventionnement ainsi que pour pérenniser les filières PRIMA, les élèves de 12H de Travers sont scolarisés à Noiraigue et les élèves de 34H de Noiraigue vont à Travers. Par ailleurs, les élèves de 7^e de Travers

vont à Fleurier au lieu de Couvet, ceux de Noiraigue y iront également, après quelques années de transition.

A Môtiers et toujours en raison de l'augmentation croissante de la population, l'accueil parascolaire dans ce collège a pu trouver d'autres locaux, sis dans l'ancien hangar des pompiers, qui ne seront occupés qu'à fin 2022 en raison des transformations. Il n'en demeure pas moins que l'exigüité dans le collège de Môtiers est toujours en partie due à l'occupation de plusieurs locaux par des sociétés locales.

Le nombre de classes ou d'espaces aménagés pour l'appui et d'autres activités scolaires n'est déjà plus suffisant, à tel point que les couloirs sont utilisés quotidiennement pour certaines activités créatrices. Les besoins croissants en volumes d'enseignement dans ce village restent d'actualité, sans omettre la future disponibilité du collège de Boveresse courant 2025.

De manière générale, l'organisation des classes est toujours influencée par le projet PRIMA et par la nécessité impérative de disposer de personnel enseignant bilingue, y compris pour le développement des filières jusqu'à la fin du cycle 2. Les effectifs des filières actuelles du cycle 1 permettront toujours d'alimenter deux classes en 7^e à Fleurier le moment venu.

A ce jour, le cercle scolaire compte 9 classes PRIMA, 2 à Noiraigue de 12H, 2 à Travers de 3H et 4H, 3 à Môtiers de 12H et 34H, 2 à La Côte-aux-Fées de 12H et 34H). Les retours quant à ce projet sont plus que positifs. Pour l'année scolaire prochaine (22-23), il concernera les élèves des classes de 1H à 5H, réparties dans les 4 villages concernés par les filières PRIMA.

Dans les deux premiers cycles, la direction de l'école poursuit la mise en place d'une école à visée inclusive permettant au plus grand nombre d'élèves de se sentir accompagnés tout au long de leur apprentissage.

C'est dans ce sens que la classe Tremplin, dont le but est de pouvoir garder certains élèves en classe régulière malgré leurs difficultés d'apprentissage, est toujours maintenue pour plusieurs élèves de 7^e et 8^e année présentant des lacunes importantes en français, en mathématiques et en allemand.

Comme initié l'année précédente, la direction de l'école veille à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers des deux cycles, par des mesures aux moments charnières des apprentissages (tremplin lecture, classe Passer'ailles, diverses formes de soutien). En outre la direction maintient, autant que faire se peut, des effectifs relativement bas dans les petits degrés pour permettre une meilleure prise en charge des élèves par leurs enseignant-e-s.

Des réflexions sur l'exclusion scolaire sont toujours menées pour définir de nouvelles mesures d'accompagnement socio-éducatif de crise en milieu scolaire et intégrées aux dispositifs scolaires et extrascolaires existants visant une « école inclusive ». Ainsi, le projet de classe alternée, inspiré du concept vaudois MATAS (Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité) a pu progresser et permettra l'ouverture d'une classe aux Bayards pour l'année scolaire 2022-2023.

Au cycle 3, le nombre de classe reste stable et, comme chaque année, les différents profils des élèves ont nécessité un ajustement des groupes à niveaux en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature.

Ci-après, la répartition des élèves du cycle 3 dans les différentes branches à niveau :

Année 9 (117 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	58	50%
Niveau 2	59	50%
MATHS		
Niveau 1	46	39%
Niveau 2	71	61%

Année 10 (101 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	46	46%
Niveau 2	55	54%
MATHS		
Niveau 1	44	44%
Niveau 2	57	56%
ALLEMAND		
Niveau 1	54	53%
Niveau 2	47	47%
ANGLAIS		
Niveau 1	52	51%
Niveau 2	49	49%
SCIENCES		
Niveau 1	47	47%
Niveau 2	54	53%

En 10^e année, en fonction du nombre d'élève selon les matières et afin de pouvoir intégrer un maximum d'élèves en difficulté, notamment des classes ressources (ex-terminales), nous avons ouvert les groupes supplémentaires à niveau suivants : Français 10^e - N1, Maths 10^e - N2, Allemand 10^e - N1 et Anglais 10^e - N1.

Année 11 (106 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	47	44%
Niveau 2	59	56%
MATHS		
Niveau 1	50	47%
Niveau 2	56	53%
ALLEMAND		
Niveau 1	49	46%
Niveau 2	57	54%
ANGLAIS		
Niveau 1	39	39%
Niveau 2	56	55%
FRA renforcement	4	3%
MAT renforcement	7	3%
SCIENCES		
Niveau 1	48	45%
Niveau 2	58	55%

En 11^e année, en fonction du nombre d'élèves selon les matières et afin de pouvoir intégrer un maximum d'élèves en difficulté, notamment des classes ressources, nous avons ouvert les groupes à niveau supplémentaires suivants : français 11^e – N1, maths 11^e – N1 (au semestre), allemand 11^e- N1 et anglais 11^e- N1.

En 11^e année, les élèves peuvent choisir entre les options professionnelles et les options académiques. Cette année, 54% des élèves ont choisi l'une des quatre options professionnelles qui sont proposées : activités créatrices manuelles, dessin technique et artistique, expression orale et corporelle, informatique appliquée et gestion. Les élèves en choisissent deux, une par semestre. On observe la répartition suivante entre les quatre options proposées :

OCM : activités créatrices et manuelles	12,5%
ODE : dessin technique et artistique	9%
OEX : expression orale et corporelle	11,5%
OIG : information appliquée et gestion	21%

Les 46% d'élèves restants ont donc choisi les options académiques, qui continuent d'être proposées aux élèves qui se destinent plutôt à une maturité académique. Il s'agit des options langues anciennes (latin et grec), langues modernes (italien et espagnol), sciences expérimentales et sciences humaines. On observe la répartition suivante :

OLA : langues anciennes	1%
OLM : langues modernes	16%
italien	11%
espagnol	5%
OSE : sciences expérimentales	16%
OSH : sciences humaines	13 %

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et d'autres dans le mémento statistique cantonal disponible sur le site du service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel.

2.3.2. DIRECTION ET SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Durant l'année 2021, la structure de direction, composée pour les cycles 1 et 2 d'un co-directeur et d'une directrice adjointe et d'un co-directeur et d'un directeur adjoint pour le cycle 3, a pu pleinement déployer ses effets et ainsi améliorer l'encadrement des enseignants, le suivi des élèves et les relations avec les parents. Les retours à ce jour sont positifs et permettent la poursuite de ce système de « codirection ».

Au niveau du secrétariat, le poste de collaborateur administratif à 50%, spécialement dédié aux apprentis communaux ayant terminé leur formation, n'a pas été reconduit pour des raisons budgétaires. Les tâches dévolues à ce poste (permanence téléphonique et physique, suivi administratif d'activités du cercle et divers autres travaux) ont dû être absorbées par le personnel en place qui s'est trouvé surchargé à certains moments-clés de l'année scolaire. De ce fait, les horaires d'ouvertures ont dû être adaptés. Un solde d'EPT disponible de 10% a pu néanmoins être redistribué à une collaboratrice.

Par ailleurs, le suivi des temps présence du personnel administratif et technique par l'application de Tipee a été mis en place (en remplacement de Timelead) à satisfaction, avec un système d'enregistrement moderne et détaillé, par badgeuse, par téléphone mobile ou directement sur PC.

2.3.3. EXTENSION DE LONGEREUSE

Grâce au crédit voté par le Conseil général le 19 juin 2020, l'étude définitive de l'extension du collège de Longereuse a pu être menée à son terme et permettre le montage définitif du projet. Ainsi, lors de sa séance du 27 septembre 2021, le Conseil général s'est prononcé, par un vote historique, à une très large majorité en faveur d'un crédit de construction d'un montant de 8.6 millions de francs.

Ainsi, un comité de pilotage et plusieurs groupes de travail, sous l'égide du dicastère des infrastructures, ont œuvré intensivement avec le bureau d'architecte mandaté en vue d'obtenir un permis de construire au printemps 2022 visant les premiers travaux préparatoires durant les vacances scolaires 2022.

2.3.4. ACTIVITES DIVERSES

Comme chaque année, différentes activités font vivre l'école autrement que par les leçons d'enseignement. Cependant, en 2021, en lien avec les restrictions liées à la pandémie nous avons dû adapter et même annuler certaines activités. Les activités soulignées ci-dessous sont celles qui ont été adaptées et celles qui sont tracées n'ont pas pu avoir lieu :

- ~~des camps pour les élèves de 7^e, 9^e, 10^e et 11^e~~ ; des activités de compensation ont eu lieu pour tous les degrés concernés.
- une journée d'accueil pour les élèves de 8e sous une nouvelle formule liée aux horaires des classes ;
- des courses d'écoles (adaptées en juin), sorties hivernales ou sportives, ~~jeux~~, initiation au ski de fond ;
- animation ECAP ;
- les concerts-spectacles et animations culturelles proposées au fil de l'année ;
- ~~le concert de la chorale du cycle 3 ;~~
- ~~le spectacle Mosaïque présentant les ACF (9e à 11e) et les options professionnelles de 11e année ;~~
- les animations autour de la lecture (bataille des livres, "1, 2, 3 albums", rencontres avec des auteurs, club de lecture, semaine des médias ...)
- des actions de prévention (médias, prévention internet, tabac, morsures de chien, information sexuelle, journées santé, ~~enseignement des premiers secours~~) ;
- le choix, sous forme de votations, par les élèves de 11e année de l'attribution du fonds d'aide au développement en collaboration avec la fédération Latitude 21. Le 25 novembre 2021, les élèves ont, à une courte majorité, voté pour qu'un soutien soit accordé à l'association Kasnoma, une organisation qui lutte contre le Noma en République Démocratique du Congo (RDC).
- la journée Futur en tous genres pour les élèves de 9e et 10^e années. Garçons et filles ont été invités à suivre sur son lieu de travail un-e parent-e ou un-e proche du sexe opposé ;
- entretiens d'embauche fictifs avec Goût & Région.

2.3.5. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. En général, sans l'important soutien bénévole des personnes engagées dans les comités d'école, celles-ci ne pourraient pas avoir lieu.

En 2021, en raison de la pandémie de coronavirus, la plupart de ces activités ont été supprimées ou éventuellement maintenues de manière très allégée tout en respectant les interdictions et les mesures sanitaires. Toutefois, usuellement et de manière non-exhaustive on peut citer les événements suivants :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la jeunesse	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la jeunesse	
	Décembre	Fête de Noël	A l'église, avec la fanfare, stands bricolages et pâtisseries
Couvet	Mai et octobre	Foires	
	Mai	UBS Kid's Cup	

Village	Date	Activité	Description
	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des détritrus
	Décembre	Concerts de Noël	Devant la salle des spectacles
Fleurier 1H, 2H	Décembre	Fête de Noël	
Fleurier	Juin	Défi du VdT	Participation au Trail de l'absinthe
	Juin	Abbaye	Cortège de toutes les classes
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fête de Noël	Chants devant le collège et vitraux aux fenêtres
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Spectacle aux Verrières
	Décembre	St-Nicolas	Aux Bayards
	Décembre	Fête de Noël	Spectacles aux Verrières
Môtiers-Boveresse	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège
	Juin	Fête des Fontaines	Picoulet
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle de l'école et de la paroisse à l'église
St-Sulpice	Juin	Fête de la	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

2.3.6. LE 18-22 DE L'APPRENTISSAGE

En automne 2021, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et l'OCOSP avec l'appui de la Commune de Val-de-Travers ont organisé une soirée de rencontres entre les élèves recherchant une place d'apprentissage et de futurs employeurs potentiels.

Intitulé « Le 18-22 de l'apprentissage », cet événement s'est tenu le 17 novembre dans le collège de Longereuse de manière adaptée en lien avec les mesures sanitaires.

Le concept proposé depuis deux années a été reconduit à satisfaction : les élèves ont été sondés quant à leurs choix professionnels. La Commune a ensuite contacté les entreprises souhaitant proposer une place d'apprentissage à l'été 2021 dans les domaines de choix des élèves. Ceci a permis de cibler les entreprises qui se sont inscrites et ont délégué un ou des représentants, patron ou responsable de la formation.

Pour préparer les rencontres, tant les motivations de l'élève que son dossier de postulation sont validés au préalable par des collaborateurs de l'OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle), de manière à optimiser chaque rencontre. Libre ensuite à chaque entreprise de prolonger ces entretiens par des stages ou une nouvelle rencontre dans le cadre professionnel.

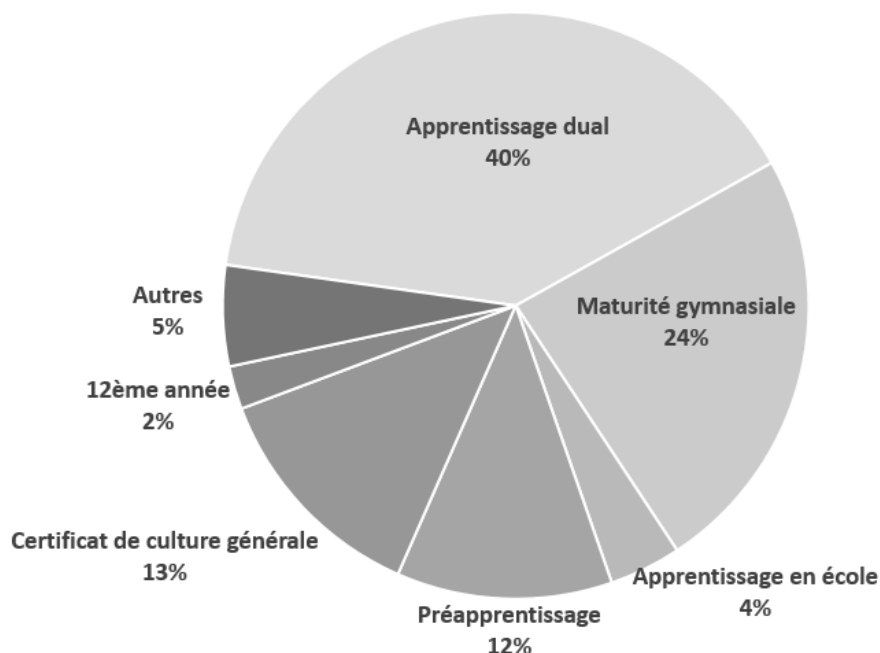
Notre « 18-22 de l'apprentissage » se distingue par son échancier, puisqu'il vise à mettre en relation le plus grand nombre de jeunes et d'entreprises possibles, et non ceux et celles n'ayant pas

trouvé de place, respectivement d'apprenti. Dans ce sens, cette soirée est ouverte non seulement aux élèves de 11^e année, mais aussi à celles et ceux ayant terminé dernièrement leur scolarité mais restant encore sans projet professionnel.

Pour cette cinquième édition, ce sont une vingtaine d'élèves et une petite dizaine d'entreprises de la région qui ont participé à cette soirée avec, à la clé, de nombreuses prises de contact en vue de stages et de futures places d'apprentissage. L'événement a répondu de manière certaine aux attentes de tous les participants.

2.3.7. ORIENTATION DES ELEVES À LA FIN DE LA SCOLARITÉ

Ci-dessous l'orientation des 126 élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2020-2021 :



L'apprentissage, qu'il soit dual ou en école, reste le choix d'orientation majoritaire des élèves terminant leur scolarité obligatoire dans notre cercle scolaire. Le taux de préapprentissage reste stable par rapport à l'année passée, il s'agit de 16 élèves au bénéfice d'un contrat tripartite avec le CPLN et un employeur dans le but d'une formation duale à commencer l'année suivante.

Dans la rubrique « 12^e année », on trouve 3 élèves qui refont une 12^e année de scolarité obligatoire, dont les situations sont les suivantes :

- 1 élève issu des classes ressources, pour qui une 12^e année de scolarité s'inscrit dans un projet professionnel considéré comme la meilleure solution
- 1 élève bénéficiant d'une prise en charge par l'assurance AI
- 1 élève en échec scolaire

Dans la rubrique « Autres », on trouve 7 élèves avec les situations suivantes :

- 1 élève en formation spécialisée
- 1 élève en poursuite de scolarité hors du canton
- 1 élève qui a quitté la Suisse (Hôtellerie au Maroc)
- 4 élèves en recherche de solution (SEMO)

Le taux d'apprentissage indigène reste plus élevé que la part d'apprentissage hors Val-de-Travers qui continue à baisser. En effet, sur les 40% d'élèves qui ont opté pour un apprentissage dual, 50 élèves au total, 29 ont entamé un apprentissage au Val-de-Travers (58%), 17 élèves ont trouvé une place dans le canton et 4 élèves du cercle ont entamé un apprentissage hors canton cette année.

Il faut souligner ici l'important travail réalisé par les titulaires de 11^e année, la direction et l'OCOSP dans le but d'offrir un maximum de perspectives aux jeunes lors de leur sortie de l'école obligatoire.

2.3.8. ACTIVITÉ AU NIVEAU CANTONAL

En lien avec son activité à la tête de l'école Jean-Jacques Rousseau, le chef du dicastère siège également au sein de la conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (CDC-IP). Les sept cercles scolaires du canton y sont représentés par un membre de leur autorité scolaire et ils sont les représentants de l'ensemble des communes du canton dans les relations avec le Conseil d'Etat. Les missions de cette conférence et de ses nombreux sous-groupes de travail sont principalement la défense des intérêts des communes dans toutes les actions menées par le canton, mais également la collaboration cantonale entre les cercles, l'harmonisation des pratiques et le partage d'informations.

De nombreuses thématiques ont été discutées en 2021, notamment le projet lié en lien avec l'épuisement professionnel du corps enseignant, ainsi que sur l'évaluation et la classification des fonctions des enseignants dans notre canton qui a débouché sur une contre-proposition faite au Conseil d'Etat sur son projet de mise en œuvre. De nombreuses consultations du DEF, puis du DFDS sont discutées en CDC-IP, notamment celles liées à l'exclusion scolaire, aux conditions de travail des enseignants, voire encore sur la modification du Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement (RSten).

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique (PAT), le personnel médical, socio-éducatif, celui du service des sports et de la bibliothèque scolaire ainsi que le personnel enseignant (PE).

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ci-dessous pour le personnel enseignant sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées. Ces chiffres incluent tous les enseignants engagés de façon indéterminée, et n'incluent en principe pas les remplaçants, sauf lorsque ceux-ci sont des personnes déjà nommées dans notre cercle et qui augmentent leur taux d'activité.

Par rapport à 2020, on relève une légère augmentation des EPT d'enseignement principalement due à des adaptations d'horaires et des obligations en matière de ressources humaines induites par la pandémie. :

L'effectif général au 31.12.2021 se présente donc ainsi :

Direction	3.05	EPT
Secrétariat	4.1	EPT
Service socio-éducatif (SSE)	1.5	EPT
Assistants socio-éducatifs (ASE)	0.6	EPT
Educatrice sociale	0.4	EPT
Infirmière scolaire	0.5	EPT
Bibliothécaire	0.53	EPT
Responsable camps et matériel sportif	0.15	EPT
Conciergerie (Longereuse)	3.4	EPT

Personnel enseignant :

Année scolaire 2020-2021 : 107.44 EPT (début 2021)

Année scolaire 2021-2022 : 108.28 EPT (fin 2021)

Total de l'effectif de l'école JJR au 31.12.2020 : 121.55 EPT

Total de l'effectif de l'école JJR au 31.12.2021 : 122.51 EPT

2.5. ACTIVITÉS INHÉRENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE

2.5.1. SERVICE DE SANTE SCOLAIRE

Dans le but d'être mieux en phase avec l'organisation de la vie scolaire, le service de santé scolaire est revenu sous la responsabilité de la direction pédagogique, principalement pour les cycles 1 et 2. Une distinction est toutefois toujours maintenue avec le service socio-éducatif. En effet, même si dans certaines situations particulières une collaboration s'avère nécessaire ou opportune, les missions ne se rejoignent que peu au final.

Dans l'ensemble, les élèves du Val-de-Travers sont en bonne santé et généralement bien suivis par leur pédiatre ou leur médecin traitant.

Depuis quelques années et conformément aux directives cantonales, les élèves doivent effectuer trois visites médicales privées au cours de leur scolarité. Pour l'année écoulée, Le nombre de consultations privées a augmenté. Pour les élèves entrant en 3^e, nous avons un retour d'environ 86% (80%, l'année précédente), pour ceux entrant en 8^e une retour d'environ 75% (70% l'année précédente) et pour ceux entrant en 11^e, un retour d'environ 51% (50% l'année précédente). Ce sont 68 élèves qui n'ont pas bénéficié d'une visite médicale privée qui ont été examinés par le médecin scolaire.

Dans l'ensemble, les élèves bénéficient d'une bonne couverture vaccinale en référence au plan vaccinal suisse. La vaccination cantonale et gratuite contre les papillomavirus humains (HPV) continue à se faire, pour le Val-de-Travers, principalement chez la Dresse Mulard et un peu moins chez le Dr Clottes.

En général, les élèves bénéficient d'un meilleur suivi médical privé. Cependant, le dépistage scolaire de problèmes liés à la vue reste encore un domaine essentiel.

La crise sanitaire a eu un impact sur les cours de prophylaxie dentaire. Les exercices pratiques de brossage des dents, par petits groupes, ne sont toujours pas autorisés, ceci depuis mars 2020.

51% des élèves ont profité du dépistage dentaire annuel gratuit, et 2,5% sont suivis par un dentiste privé, ces chiffres expriment une légère baisse par rapport à l'année précédente. Depuis l'année scolaire 2019-2020, les démarches administratives, liées au dépistage gratuit, ont été simplifiées. En outre, le subventionnement des soins dentaires prévu par arrêté du Conseil général du 30 mars 2009 n'est toujours que peu sollicité.

Une partie du dossier santé des élèves, dans sa version cantonale informatisée, est entré en vigueur à la rentrée 2021. Il poursuit son évolution.

2.5.2. SERVICE SOCIO-EDUCATIF (SSE)

Durant le printemps 2021, le service socio-éducatif était encore impacté par l'absence maternité d'une partie des conseillères, mais il a su se réinventer et répondre au mieux aux demandes toujours en constante augmentation.

Dès l'automne 2021, l'équipe du service était au complet, avec un passage de témoin du conseiller socio-éducatif au cycle 3, partant à la retraite après 14 ans de bons et loyaux services au sein du cercle scolaire du Val-de-Travers.

L'année 2021, pleine de changements, nous a fait réfléchir à la manière de fonctionner au sein du SSE. Deux conseillères socio-pédagogiques et une conseillère socio-éducative font donc partie du service pour pouvoir répondre au mieux à l'ensemble des besoins particuliers des élèves en difficultés, tant pédagogiques que comportementales ou existentielles.

L'évolution et tous les changements au sein du SSE ces dernières années ont passablement déconcerté le corps enseignant, mais l'équipe actuelle a su créer un climat de confiance et de collaboration saine permettant une meilleure compréhension de sa mission. De plus, les échanges avec l'ensemble des acteurs de la vie scolaire et des partenaires externes sont constructifs et appréciés.

Cycles 1 et 2 (1^e à 6^e)

Les dossiers restent en constante augmentation et le corps enseignant sollicite fortement le SSE pour évaluer des situations, pour se mettre en réflexion sur des adaptations, tant au niveau du comportement qu'au niveau pédagogique. On remarque bien souvent les limites de l'inclusion scolaire et nous devons mettre nos forces en commun pour trouver les meilleures alternatives possibles à ce que l'élève vive au mieux son temps scolaire. Tout cela doit évidemment se faire avec l'ensemble des personnes œuvrant autour de l'élève, aussi bien l'enseignant/e que le SSE, ainsi que les parents.

Les demandes adressées à l'Office de l'Enseignement Spécialisé demeurent nombreuses, allant de demandes pour du soutien pédagogique spécialisé à des demandes pour des transferts dans des établissements spécialisés. De nombreuses autres démarches ont également lieu tout au long de l'année, notamment pour de la psychomotricité, de l'orthophonie, des bilans OCOSP ou d'autres soutiens permettant la meilleure prise en charge possible des élèves à besoins particuliers.

Le service reste aussi bien sollicité sur les procédures dites de besoins éducatifs particuliers (BEP) et de projet pédagogique individualisé (PPI). L'ensemble de ces demandes diversifiées apportent une multiplication des échanges, l'organisation de séances et de réseaux, ce qui nécessite de la disponibilité et de la flexibilité dans la tâche quotidienne des conseillères du SSE.

De plus, l'entrée dans le système scolaire n'est pas simple pour certains enfants. Généralement, le SSE, en collaboration avec l'ensemble des personnes actives autour de ces enfants (parents, enseignants, partenaires externes), réfléchit à améliorer la situation et instaurer un climat favorable à une évolution positive. Le temps reste un facteur primordial sur les premières années scolaires et une attention soutenue est essentielle pour avancer au mieux dans les apprentissages pédagogiques et sociaux. La prévention précoce est également indispensable à la poursuite du projet scolaire.

Il faut noter encore que le respect des règles de vie, le lien social et la vie en collectivité restent parfois difficile, si bien que les temps de médiation et la prise en charge de ces élèves en difficultés de comportement sont en augmentation et là aussi, nous demandent une attention particulière et surtout de pouvoir intervenir dans les plus brefs délais.

Cycles 2 et 3 (7^e – 11^e)

Comme chaque année, les demandes ne cessent d'augmenter et les situations complexes deviennent la nouvelle normalité. Le SSE doit donc constamment réfléchir et se réinventer pour rester en phase avec cette réalité que vivent nos élèves actuellement.

Les motifs d'interventions sont multiples :

- Difficultés scolaires et exigences scolaires
- Dossiers BEP
- Projet pédagogique individualisé
- Décrochage scolaire, absentéisme
- Situations de crise, vie sociale et familiale
- Difficultés personnelles ou psychologiques (angoisses, dépression, troubles alimentaires, ...)
- Comportement inapproprié
- Conflits entre les élèves, médiation en lien avec les réseaux sociaux
- Accompagnement de projet professionnel et social

Le SSE reste régulièrement sollicité pour des conflits divers (harcèlement, relation problématique), il travaille en étroite collaboration avec les médiateurs et les collaborateurs pratiquant la méthode de la préoccupation partagée (MPP) pour régler les situations et garder un climat scolaire serein.

Au niveau du cycle 3, la perméabilité des statuts d'élèves, avec par exemple un passage d'un statut FR (formation régulière) à un statut FS (formation spécialisée), permet d'apporter un nouvel élan pour des élèves en difficulté scolaire, l'accent étant mis sur les branches principales. De même, la possibilité d'intégrations en classes régulières pour les élèves des classes ressources, peut parfois faciliter la poursuite vers la formation régulière dans plusieurs, voire toutes les matières. Cette perméabilité dans le parcours scolaire permet de valoriser les ressources et compétences de ces élèves à besoins particuliers, en ciblant les besoins et en axant sur certaines priorités.

Enfin, la charge administrative du SSE reste bien présente, ce qui peut parfois limiter les temps d'échange entre le service, les élèves ou les enseignants. Toutefois, la priorité du service socio-éducatif est de rester en lien régulier avec l'élève en difficulté et son réseau, afin de collaborer à la bonne marche de l'école d'aujourd'hui et l'épanouissement scolaire.

2.5.3. BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

La bibliothèque scolaire sise au collège de Longereuse est essentiellement fréquentée par les élèves du cycle 3, ainsi que par quelques classes de 7^e et 8^e de Fleurier.

Ci-dessous, on trouve le tableau des statistiques des prêts réalisés en 2021 :

	Adultes	9-12 ans	13-16 ans	Total
Bandes dessinées	66	2736	255	3057
Contes	1	3	1	5
Documentaires	59	407	108	574
DVD	4	68	17	89
Images	21	19	2	42
Livres audio	0	2	0	2
Nouvelles	0	0	3	3
Périodiques	9	60	5	74
Romans	22	934	376	1332
Total	182	4229	767	5178

Cette statistique fait apparaître que ce sont les bandes dessinées et les romans qui sont le plus empruntés, ainsi que les ouvrages à caractère documentaire.

Le nouveau rayon DVD jeunesse présente également un certain succès et mérite à être étoffé.

Autres rôles de la bibliothèque scolaire :

- Animations / promotion de la lecture (choix de romans, BD, rallye lecture, etc.)
- Accueil de classe pour recherches thématiques (exposés)
- Animation des ACF Club de lecture 2x par mois
- Accueils de classe en cas d'absence d'un/e enseignant/e
- Accueils d'élèves réguliers (Sport-Art-Études) ou pour rattrapage de travaux écrits.
- Collaboration avec les enseignants sur différents projets interdisciplinaires.
- Expositions thématiques.

2.5.4. CEREMONIE DE FIN DE SCOLARITE OBLIGATOIRE

Malgré la situation pandémique, le mercredi 23 juin 2021 s'est tenue dans l'une des grandes salles de gymnastique d'espaceVAL, la très attendue « Cérémonie de fin de scolarité obligatoire », suivie du tout aussi attendu « Bal des 11^e années » qui s'est déroulé pour la 5^e fois et avec succès dans l'auditorium d'espaceVAL.

Dans le strict respect des mesures sanitaires, ce n'est qu'en présence des élèves et des enseignants concernés que cette cérémonie a eu lieu. Agrémentée d'intermèdes musicaux de la chorale du JJR, les élèves ont pu recevoir leur certificat de fin de scolarité obligatoire et entendre les allocutions du chef du dicastère, du Codirecteur délégué de l'école ainsi que le message de Madame Amantina Mehmeti, élève de 11^e et Présidente du Conseil des élèves.

3. ACCUEIL DE L'ENFANCE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Régie par les dispositions légales de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) dont découle le règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE), l'exploitation des structures communales d'accueil préscolaire et parascolaire (ci-après : les STAE pour Structures d'Accueil Extrafamilial) est autorisée par l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE), dépendant du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

En outre, la commune dispose de son propre règlement du Conseil communal relatif à l'accueil extrafamilial, disponible sur le site internet communal.

La mission principale des STAE consiste à permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie privée en proposant des places d'accueil pour les enfants âgés de 3 mois à 12 ans, tout en tenant compte de leur culture et de leur situation sociale afin d'offrir un espace propice à l'égalité des chances pour tous.

Nos objectifs principaux sont les suivants :

- Garantir un accueil professionnel des enfants
- Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement stable et rassurant dans lequel ils peuvent faire des expériences sociales et des découvertes
- Soutenir leur développement et encourager leur curiosité
- Transmettre un sentiment de confiance aux parents pour qu'ils puissent considérer la structure d'accueil comme un outil fiable et sûr de soutien à la parentalité
- Favoriser l'intégration sociale

Afin de répondre à ces objectifs, l'organisation de l'accueil des enfants dans nos structures est axée sur leurs besoins et sur ceux de leurs familles tout en tenant compte de leur contexte social.

Les activités mises en place sont variées et adaptées à l'âge des enfants, favorisant leur développement global et leur autonomie. L'observation fait partie intégrante du travail des équipes éducatives car cela leur permet de transmettre aux parents des informations importantes sur les divers stades de développement de leur enfant et ainsi développer des relations de qualité basées sur la transparence et le partage.

Un travail en réseau avec divers partenaires tels que l'école, les travailleurs sociaux et le corps médical (médecins, pédopsychiatres, psychomotriciens, etc.) peut être mise en place selon les besoins, permettant ainsi d'accompagner enfants et familles alors que certaines difficultés surviennent dans le développement des enfants.

Depuis quelques années maintenant, le nombre de places d'accueil reste en constante augmentation. Une brève analyse du tableau ci-après permet d'observer qu'en l'espace de 9 années, le nombre de places préscolaires a presque triplé et celui des places parascolaires a été multiplié par 8. L'augmentation des places en 2021 est consécutive à l'ouverture d'une nouvelle structure parascolaire dans le collège de Buttes.

Evolution du nombre de places dans les STAE communales													
	Jan 2012	Mar 2013	Jan 2014	Avr 2014	Jan 2015	Août 2015	Août 2016	Août 2017	Août 2018	Août 2019	Oct 2019	Août 2020	Août 2021
Couvet pré	22	44	44	44	31	31	31	31	33	33	33	33	33
Couvet para	16	20	20	20	33	33	33	33	33	33	33	33	33
Couvet para - tables de midi	-	-	-	-	-	-	20						
Couvet para - espaceVAL	-	-	-	-	-	-		20	25	25	25	25	25
Couvet	38	64	64	64	64	64	84	84	91	91	91	91	91
Fleurier pré Temple 7	10	10	10	15	15	18	18	18	24	24	24	24	24
Fleurier para Sugits									15	25	25	25	25
Fleurier para Patinoire												24	24
Fleurier para Temple 9	6	6	6	21	21	18	18	28	34	34	34	17	17
Fleurier	16	16	16	36	36	36	36	46	73	83	83	90	90
Môtiers pré	-	-	12	12	9	12	12	12	13	13			
Boveresse pré											24	24	24
Môtiers para	-	-	8	8	13	10	10	17	25	25	25	25	25
Môtiers	-	-	20	20	22	22	22	29	38	38	49	49	49
Noiraigue para										15	15	15	15
Buttes para													15
Val-de-Travers pré	32	54	66	71	55	61	61	61	70	70	81	81	81
Val-de-Travers para	22	26	34	49	67	61	81	98	132	142	142	149	179
Val-de-Travers	54	80	100	120	122	122	142	159	202	227	238	245	260

3.2. COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

En 2021, la Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire (CCRAP) s'est réunie à deux reprises, le 17 mars et le 13 septembre. Sa composition, lors de la dernière séance est la suivante :

- Christophe Calame, CC (président)
- Naomi Humbert, CG – Les Verts
- Amanda Ioset, CG - POP
- Laure Pitteloud, CG - PLR
- Nathalie Ebner Cottet, CG – PS
- Sokol Mehmetaj, CG – UDC
- Nicolas Béranek, PS
- Sandra Menoud, députée - PLR
- Céline Montandon, PVL
- Méryl Grosrenaud, Groupe Agora

Lors des séances de la CCRAP, le chef du dicastère présente l'activité des structures d'accueil de manière générale aux commissaires. En 2021, les principaux sujets abordés furent les suivants, ils sont repris dans les différentes sections de ce rapport :

- Présentation générale aux nouveaux commissaires du domaine de l'accueil extrafamilial dans le canton et dans notre commune
- Projet d'extension de Longereuse
- Projet de création d'une structure préscolaire à Couvet
- Projet de création d'une structure parascolaire à Môtiers

3.3. ACTIVITÉ 2021

3.3.1. CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUE DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2020, une nouvelle politique de gestion du personnel a été mise en œuvre au sein du service de l'accueil de l'enfance. 2021 a donc permis la poursuite de ce déploiement, qui pour rappel est organisé avec les fonctions suivantes dans nos STAE :

1. Collaboratrice non-diplômée
2. Collaboratrice diplômée
3. Responsable de groupe (taux d'activité minimum 60%)
4. Responsable de site (taux d'activité minimum 80%)
5. Directrice

A noter que onze postes de responsables de groupes ont été identifiés et créés dans nos STAE, mais que seuls quatre postes ont été attribués dans le courant de l'année 2020, trois autres ont pu l'être à la fin de l'année 2021, pour des entrées en fonction au 01.01.2022. Les quatre derniers postes sont en attente de mouvements de personnels naturels et de perfectionnements pour trouver preneurs, mais également en attente des nouvelles infrastructures en constructions, qui apporteront également quelques besoins d'ajustement dans la formation des équipes éducatives. La mise en place de cette nouvelle fonction apporte une plus-value indéniable sur le terrain, qui se traduit par une répartition des tâches plus claire, une vision spécifique du groupe qu'elles ont à charge et assure la continuité dans la mise en place du projet pédagogique au quotidien. Cette fonction permet de mettre en avant les formations supérieures voire les compétences acquises avec l'expérience.

Une autre évolution en matière de politique du personnel est le recours à davantage de personnel engagé sous contrats fixes en tant que remplaçants multisites. Cette nouvelle mesure décidée par le Conseil communal en fin d'année 2021 permettra une mise en œuvre progressive au cours de l'année 2022, et fera l'objet d'une analyse afin d'en vérifier l'efficacité.

On notera encore la mise en œuvre, tout au long de l'année 2021, du logiciel « Tipee », permettant une gestion bien plus efficiente des temps de présence, des vacances et du personnel en général que ne le faisait son prédécesseur « Timelead ».

3.3.2. ACTIVITÉS SPECIFIQUES

PERCOPI & Évacuation incendie

Tous les collaborateurs ont pris connaissance de la « directive prévention incendie » et le matériel doit être constamment mis à jour par la personne PERCOPI (PERSONNE de CONTACT pour la Protection Incendie) ainsi que par la responsable de site. Les collaborateurs ont reçu une première formation PERCOPI en 2020, cependant en 2021 il a été décidé pour plus de sécurité de former l'ensemble du personnel et ceci tous les deux ans.

Le programme de cette année 2021 se voulait concret, innovant et accessible à tous les collaborateurs du service de l'accueil de l'enfance. En collaboration avec les services du DAPP, plus précisément le SDIS et la sécurité publique, mais aussi avec l'ECAP, deux formations d'une demi-journée ont pu être organisées, les 28 et 29 mai, pour l'ensemble du personnel soit 62 collaborateurs. A l'issue de cette demi-journée les personnes devaient être à même prévenir les incendies en minimisant les risques, d'utiliser du matériel d'extinction spécifique aux différents types de feux et de connaître le comportement du feu et des fumées pour pouvoir agir en conséquence.

Des exercices d'évacuation ont été organisés sur tous les sites entre les mois d'octobre et de novembre. Chaque site a été équipé d'un gilet PERCOPI, d'une clé ouvrant la boîte contenant les couvertures de survie, d'une lampe frontale en cas d'évacuation tôt le matin ou en fin de journée, d'une clé s'il y a un bâtiment de repli et d'une corne de brume.

Réunification des parascolaires pendant les vacances

Depuis les vacances scolaires de juillet 2020, tous nos parascolaires (Couvet, Fleurier, Môtiers, Noiraigue et Buttes) sont réunis sur un seul site. A ce jour, le seul site qui soit assez grand pour accueillir un si grand nombre d'enfant est le parascolaire de Couvet qui est situé en deux endroits soit le parascolaire 1 (rue Edouard Dubied 2) et le parascolaire 2 (espaceVAL). Ce projet a été mis en place afin de maintenir une permanence durant les vacances pour les parents qui travaillent.

Depuis cette mise en œuvre, des activités variées sont proposées tels que ;

- Sortie au Bois du Petit Château
- Visite du Papillorama
- Déplacement à Payerneland

- Torée au Plat-de-Riaux
- Descente des Gorge de l'Areuse
- Sortie à la Cascade de Môtiers
- Luge Féeline à Buttes
- Journée à thème (Halloween, Carnaval, Pâques, etc.)

Les équipes ainsi que les enfants ont dû s'acclimater mais le bilan après deux ans de pratique est positif car les enfants retrouvent des éducateurs ainsi que des camarades qu'ils ne verraient pas autrement et se voient proposer des activités variées dans un climat de vacances et détendu.

Une vingtaine de collaborateurs se répartit afin d'accueillir entre 20 et 50 enfants inscrits de 4 à 12 ans.

Suivi des apprenti-e-s et personnes en formation

Le service de l'accueil de l'enfance est une des unités administratives qui forme le plus d'apprentis dans notre commune. Ce sont près de 12 jeunes en formation au métier d'assistant socio-éducatif en même temps pour un cursus de 4 ans incluant souvent une année de préapprentissage au CPLN. Le suivi de ces apprentis nécessite d'avoir du personnel qualifié sur le terrain et une coordination permanente pour faire face aux situations particulières et aux contraintes liées aux normes de formation en constante évolution.

La vision du métier de l'enfance et les perspectives d'évolution donnent la possibilité de se perfectionner tout au long de sa carrière, c'est pour cette raison que les formations en « article 32 » sont proposés ainsi que la formation d'EDE et d'ES sociale, ceci afin de répondre aux besoins multiples du terrain et pour donner des prestations de qualités aux familles et à leurs enfants. En 2021 deux personnes ont terminé leur CFC en « article 32 » et une personne a débuté sa formation comme éducatrice de l'enfance en emploi.

Nous avons participé au « 18-22 de l'apprentissage », comme partie intégrante de notre processus de sélection des nouveaux apprentis.

Autres activités

- Logiciel Meeko : un projet pilote a été démarré au préscolaire de Boveresse, consistant à évaluer une solution novatrice de communication numérique entre la structure et les parents
- Refonte de notre projet pédagogique, travaux terminés en avril 2021
- Mise en place d'un nouveau type d'entretien avec les collaborateurs en lien avec le bien-être au travail
- Intervention d'une psychologue auprès des équipes pour l'accompagnement des enfants en grandes difficultés
- Participation à la création d'une microcapsule vidéo sur le métier d'assistant socio-éducatif dans le cadre de CAPA'CITE 2021.
- Formation
 - a. Tina et Toni parascolaire de Fleurier
 - b. Formation FEE (formateurs en entreprise)
 - c. Formation de prévention sur l'usage des écrans
 - d. Leadership management pour les responsables de sites et la direction
- Découverte de la nature à travers des activités en extérieur telles que repas en forêts ou observation d'insectes.

3.3.3. COVID-19

L'année 2021 n'a pas été moins contraignante que la précédente. La fin de la période de confinement et de télétravail a été un soulagement pour les équipes car notre motivation première et l'essence même de notre activité est d'être auprès des enfants.

Une forme d'habitude à toutes ces mesures d'hygiène s'est installée dans les divers lieux de vie donnant parfois lieu à des élans de créativité afin de continuer à vivre le plus normalement possible. La capacité de résilience des enfants face à tous ces changements a été source d'inspiration et un moteur pour les équipes afin de leur donner un cadre le plus sécurisant possible et de continuer à proposer des activités riches. L'obligation du port du masque en juillet 2021 a été très mal accueillie car elle venait à l'encontre de toutes nos valeurs pédagogiques. Il a fallu trouver des outils et des stratégies pour minimiser les impacts sur le lien avec les enfants. Grâce notamment à la langue des signes, il a été possible de favoriser le lien et un dialogue avec les tous petits. Les sorties en extérieur ont été la majeure partie de nos activités car elles permettaient de s'affranchir de cette obligation.

Les protocoles d'hygiène nous ont été transmis par les services compétents, 19 fois entre 2020 et 2022 ; ils ont rythmé notre quotidien et nous ont demandé de réinventer notre façon de travailler sans cesse. Le manque le plus souvent ressenti par nos équipes a été le fait de ne plus pouvoir partager des moments avec les familles, ce que les équipes se réjouissent de retrouver en 2022.

3.3.4. ACTIVITÉ AU NIVEAU CANTONAL

En lien avec son activité dans le service de l'accueil extrafamilial, le chef du dicastère siège également au sein de la conférence des directeurs communaux des structures d'accueil (CDC-SA) qu'il a l'avantage de présider. Les missions de cette conférence sont principalement la défense des intérêts des communes dans toutes les actions menées par le canton, mais également la collaboration entre les communes, entre les STAE publiques et les STAE privées, l'harmonisation des pratiques et le partage d'informations.

Au commencement de cette nouvelle législature, la CDC-SA a vu un renouvellement quasiment total de sa composition. Seul son président figure parmi les anciens. Un important travail de remise à niveau a dû être entrepris par le chef du dicastère afin de pouvoir reprendre les travaux de la CDC-SA. De plus, le changement de législature cantonale a aussi vu l'arrivée d'une nouvelle Conseillère d'Etat en la personne de Madame Crystel Graf, à qui il a fallu laisser également un peu de temps pour prendre en main les dossiers en cours.

En marge de la gestion de la pandémie de coronavirus, la CDC-SA a essentiellement poursuivi ses travaux en ce qui concerne le dossier de la grille de référence des salaires dans les structures d'accueil, qui n'a pas pu aboutir sous l'égide de la cheffe du DEF, et qui devra désormais attendre les choix de la cheffe du DFDS pour aller de l'avant, dans le cadre général de révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE).

3.3.5. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Année après année, les enfants de nos structures sont de plus en plus nombreux à participer au ramassage des déchets dans les forêts et cours d'eau de la région.

Le site de Boveresse se rend tous les vendredis au marché de Fleurier et confectionne avec les enfants un repas grâce aux denrées achetées sur place.

Cette année marquée par la pandémie de COVID-19 a mis en suspens certaines de nos activités notamment les échanges et rencontres intergénérationnels organisés mensuellement avec les EMS Dubied à Couvet, Valfleuri et des Sugits à Fleurier ainsi qu'avec le centre des Perce-Neige. De même, la participation des enfants des STAE aux cortèges de la fête de la jeunesse à Couvet et de l'Abbaye de Fleurier ont été supprimées.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, respectivement 31 décembre 2021, l'effectif du personnel des STAE est :

	31.12.2020	31.12.2021
Directrice :	1.00 EPT	1.00 EPT
Educatrices diplômées et assistantes socio-éducatives:	24.00 EPT	27.90 EPT
Personnel non-formé :	5.35 EPT	3.05 EPT
Personnel administratif :	1.00 EPT	1.00 EPT
Intendants de crèche	1.90 EPT	2.00 EPT
Total		
(engagements)	33.25	34.95
(autorisation)	34.10	35.60
Nombre d'apprenties et stagiaires :	13	13

L'augmentation de 1.5 EPT au niveau de l'autorisation concerne l'ouverture du parascolaire de Buttes pour 0.5 EPT, puis, l'autorisation par le Conseil communal d'engager du personnel d'encadrement supplémentaire pour le soutien d'enfants à besoins éducatifs particuliers, à raison de 2x 0.5 EPT, engagements de durée déterminée et intégralement subventionnés par le canton.

En qui concerne la baisse du taux de personnel non-formé, effet souhaité par notre politique de gestion du personnel, deux collaboratrices ont terminé leur formation « article 32 » et sont donc devenues des assistantes socio-éducatives, puis, un départ a été comblé par du personnel formé.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2021

3.5.1. EXTENSION DU COLLÈGE DE LONGEREUSE

Le résumé de l'activité de ce projet se trouve au chiffre 2.3.3 du présent rapport. Nous reprenons ici les éléments concernant plus particulièrement les structures d'accueil.

A la suite de la votation du 27 septembre 2021, la direction des STAE s'est immédiatement mise à l'œuvre pour permettre à l'architecte mandaté et ses équipes d'œuvrer vers une demande de permis de construire qui intègre au maximum les besoins de notre service. Un groupe de travail s'est ainsi attelé à analyser le détail des plans du projet et de proposer toutes les modifications nécessaires à une utilisation optimale pour nos équipes éducatives et pour les enfants que nous accueillerons dans ces structures.

3.5.2. CRÉATION D'UNE STRUCTURE PRESOLAIRE À COUVET

Dans le même cadre, la décision du Conseil général du 27 septembre 2021 a entraîné la création d'un groupe de travail permettant d'aboutir à une demande de permis de construire. En parallèle à cela, le dicastère s'est préoccupé de la problématique de la mobilité au niveau de la place des collèges, pour tenter d'apporter des réponses aux questions des usagers, des riverains, des éducatrices, mais aussi des enseignants en ce qui concerne la période des travaux qu'occasionnera ce chantier, mais également dans l'optique future d'une augmentation inévitable des accès à la place des collèges. Un organisme externe a été mandaté pour réaliser une analyse de mobilité, qui devrait permettre de rendre quelques conseils d'aménagement pour garantir la sécurité de tous les usagers.

3.5.3. CREATION D'UNE STRUCTURE PARASCOLAIRE À MÔTIERS

Toujours dans le cadre de la décision du Conseil général du 27 septembre 2021, ce projet a lui-aussi entraîné la création d'un groupe de travail permettant d'aboutir à une demande de permis de construire.

3.5.4. CREATION D'UNE STRUCTURE PARASCOLAIRE À BUTTES

Suite à la demande de plusieurs parents du village et d'une décision du Conseil communal, le service de l'accueil de l'enfance a travaillé à la mise en place d'un parascolaire à Buttes. C'est au sein du collège, plus précisément sur la scène de la salle de spectacles, qu'il a ouvert ses portes à la rentrée d'août 2021, après quelques travaux de rénovation et de mise aux normes. Le nombre d'inscriptions ne permettant pas pour l'instant une ouverture sur la semaine complète, c'est les mardis, jeudis et vendredis que les enfants scolarisés au collège de Buttes (1 à 6H) ont été accueillis par une responsable de site et une assistance socio-éducative. Elles ont pris en charge à tour de rôle des groupes de 3 à 11 enfants, dans des locaux d'une capacité d'accueil de 15 enfants.

A noter que la cuisine utilisée par le parascolaire est la même que celle qui peut être louée avec le « hall de liaison », salle des fêtes appréciée des Vallonniers.

3.5.5. PROJET SEVE « SAVOIR ÊTRE ET VIVRE ENSEMBLE »

Les équipes éducatives des accueils parascolaires sont confrontées de manière récurrente à des problèmes de comportements (violence, non-respect des règles, exclusion) dans la prise en charge des enfants ainsi qu'à une constante augmentation des troubles de l'attention.

Elles constatent également que l'espace de parole et de réflexion est, de manière générale, de plus en plus restreint dans la vie quotidienne des familles (écrans, travail des 2 parents ou disponibilité réduite de l'adulte dans la famille monoparentale, multiplication des activités, etc.)

Afin d'acquérir des outils pratiques pour répondre à ces problématiques, elles ont choisi de se former dans l'animation d'ateliers philosophiques pour permettre aux enfants de développer leur esprit critique, à comprendre leurs émotions et les encourager à être acteurs de changements, à respecter l'autre dans sa différence et à faire preuve d'empathie.

Les ateliers SEVE combinent un court moment de pratique de l'attention, qui sert à l'enfant à se centrer sur lui et sur le moment présent suivi d'une discussion philosophique pratiquée dans un cadre bienveillant d'écoute et de respect de l'autre, garanti par l'animateur.

Cette formation de 4 jours a donné les bases nécessaires aux vingt collaborateurs des accueils parascolaires pour qu'ils puissent pratiquer ces ateliers SEVE.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2021

3.6.1. EVOLUTION FUTURE DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL

L'évolution possible du nombre de places d'accueil, compte tenu des projets de construction discutés plus haut et des décisions qui devront être prises à l'avenir quant à l'augmentation des effectifs, est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Commentaires
Ed. Dubied 2 - pré	33	33	33	0				Déménagement au Terrain de Sport (01.01.2023)
Ed. Dubied 2 - para	33	33	33	70	70	70	70	Edouard Dubied reconverti en para uniquement
Terrain Sport - pré				60	60	60	60	Nouvelle structure préscolaire
espaceVAL - para	25	25	25	0				Abandon de la structure para à espaceVAL
Noiraique - para	15	15	15	15	15	15	15	
Buttes - para		15	15	15	15	15	15	
Temple 7 - pré	24	24	24	24	0			Bail terminé au 01.03.2024
Temple 9 - para	17	17	17	17	17	17	17	Salle de classe Para1 collège Enfantine
Patinoire - para	24	24	24	24	0			Jusqu'à l'ouverture de Longereuse
Les Sugits - para	25	25	25	25	0			Expérience limitée
Longereuse pré					60	60	60	Longereuse 01.01.2023
Longereuse para					40	40	40	Longereuse 01.01.2023
Boveresse - pré	24	24	24	0				Libération du collège de Boveresse
Môtiers 3e - para	8	8	0					Libération du collège de Môtiers
Môtiers 1er - para	17	17	0					
Môtiers Hangar P.			45	45	45	45	45	Déménagement au nouveau para début 2023 (?)
AEF - VDT - pré	81	81	81	84	120	120	120	Places communales préscolaires
AEF - VDT - para	164	179	199	211	202	202	202	Places communales parascolaires
AEF - VDT - Total	245	260	280	295	322	322	322	Total des places communales

On peut constater qu'il est prévu de cesser l'exploitation de la structure de Boveresse dès la mise en œuvre de la nouvelle structure de Couvet qui serait immédiatement bien remplie. Il faudrait voir l'arrivée de la nouvelle structure préscolaire de Longereuse pour que les fréquentations puissent s'égaliser entre ces deux sites, tout en offrant des nouvelles places pour de nouveaux enfants et ainsi soutenir l'augmentation de la demande.

3.6.2. FACTURATION ET FREQUENTATION

La facturation des périodes d'accueil est basée sur le barème des dispositions légales applicables.

Pour le secteur préscolaire, le prix de base facturé est de Fr. 85.- la journée complète (part parent et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 85% : Journée complète sans repas
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 17% : Adaptation

Pour le secteur parascolaire, le prix de base facturé est de Fr. 60.- la journée complète pour les enfants du cycle 1 et Fr. 50.- pour ceux du cycle 2 (part parent et part communale cumulées), puis décliné de la manière suivante :

- 100% : Journée complète
- 75% : Demi-journée avec repas
- 60% : Demi-journée sans repas
- 50% : Bloc de midi
- 30% : L'après-midi après l'école
- 20% : Le matin avant l'école

La part des parents, basée sur leur capacité contributive s'élève à 48.95% du prix de base pour l'exercice 2021. La part de la Commune aux coûts d'accueil est donc de 51.05%.

Pour mémoire, la fermeture des structures d'accueil en raison du Covid-19 du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 a causé un manque à gagner important pour notre commune, qui aurait dû nous être remboursé en 2021 suite aux décisions des chambres fédérales. Les demandes de remboursement ayant pris plus de temps que prévu, c'est l'exercice 2022 qui verra cette recette extraordinaire d'environ 110'000 francs se matérialiser.

L'historique du taux de fréquentation de nos structures d'accueil est résumé dans le tableau ci-dessous :

Semestre	Préscolaire :	Parascolaire :
	Taux de fréquentation moyen	Taux de fréquentation moyen
2017-1	96.8%	110.1%
2017-2	81.4%	86.3%
2018-1	94.9%	77.8%
2018-2	87.9%	72.3%
2019-1	96.3%	64.6%
2019-2	85.0%	58.3%
2020-1	58.4%	34.9%
2020-2	80.9%	56.9%
2021-1	89.6%	54.5%
2021-2	82.7%	62.2%

On constate que les importantes baisses liées à la pandémie de Covid-19, d'abord sur le premier semestre 2020, avec quasiment deux mois sans accueil, puis sur la seconde moitié de l'année, où la deuxième vague de coronavirus et le télétravail ont eu l'effet de ralentir grandement un espéré retour vers la normalité. On voit aussi que ces baisses ont de la peine à se faire oublier en 2021 où l'on constate toujours une occupation quelque peu faible de nos parascolaires ; les importantes fluctuations en cours d'année scolaire sont principalement à l'origine de ce phénomène, mais on doit aussi considérer que sur toutes nos places d'accueil parascolaires, bon nombre d'entre elles ne sont utilisées que comme des tables de midi, pour les élèves du cycle 2 notamment, ce qui a aussi pour effet de diminuer les taux de fréquentation, tout en augmentant les coûts liées aux denrées alimentaires, mais n'est toutefois pas à considérer comme une mauvaise fréquentation des parascolaires, le personnel étant en permanence ajusté aux besoins et aux présences réelles des enfants plutôt qu'à la capacité d'accueil globale.

Enfin, on constate que de manière générale nos sites d'accueil sont moins fréquentés les mercredis et les vendredis après-midi, d'une part en raison des emplois du temps professionnels des parents et d'autre part parce qu'un certain nombre de places restent disponibles en faveur des enfants dont les parents exercent une activité professionnelle irrégulière, par exemple dans les domaines de la santé, de la restauration, de la vente ou des transports.

4. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La bibliothèque communale de Fleurier, sise Rue du Pasquier 11, est ouverte le lundi de 16h15 à 18h45, le mardi de 17h15 à 19h30 et le jeudi de 15h45 à 18h45. L'application Internet « Netbiblio », accessible depuis le portail communal, offre au lecteur la possibilité de vérifier la disponibilité des ouvrages et d'en établir une liste. Avec son compte, il peut consulter l'historique de ses prêts, prolonger ceux en cours, ou réserver des ouvrages, voire même proposer des acquisitions.

La bibliothèque propose également un service de prêt de livres numériques également gratuit. Via une bibliothèque romande, « e-bibliomedia », les lecteurs peuvent télécharger jusqu'à 10 ouvrages pour une durée de 28 jours.

Fonds de la bibliothèque (au 31.12.2021)

	Adultes	Enfants	Jeunes	Total
Aventures	4	606	24	634
Bandes dessinées	357	962	205	1524
Contes	24	165	3	192
Documentaires	2577	1173	36	3786
Histoire d'animaux	5	284	0	289
Images	19	1387	65	1471
Livres audio	93	0	0	93
Nouvelles	113	7	0	120
Périodiques	215	409	0	624
Romans	5629	1161	268	7058
Total	9038	6154	601	15793

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Commission de la bibliothèque (CBIBLIO) s'est réunie une seule fois en 2021. Sa composition, lors de cette séance était la suivante :

- Christophe Calame, CC (président)
- Gloria Dias, CG - PS
- Stéphanie Béguin, PLR
- Monique Denys – Groupe Agora
- Isabelle de Warrenguien – Les Verts
- Régina Seydoux – POP
- Stela Feier – UDC
- Sylvie Vuille Ducommun - PVL

Sont également invitées :

- Nathalie Genet, Bibliothécaire
- Audrey Huguenin, Bibliothécaire

Lors de cette séance, le chef du dicastère a présenté l'activité de manière générale aux commissaires. Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

1. Présentation des nouveaux membres
2. Crédit pour l'extension de Longereuse en lien avec la réunification future des bibliothèques

4.3. ACTIVITÉ 2021

Le tableau et le graphique suivants présentent les chiffres des prêts effectués pendant l'année civile 2021:

Prêts 2021

	Adultes	Enfants	Jeunes	Total
Aventures	1	966	38	1005
Bandes dessinées	264	2814	945	4023
Contes	16	147	2	165
Documentaires	402	709	33	1144
Histoire d'animaux	2	201	0	203
Images	34	2648	70	2752
Livres audio	8	0	0	8
Nouvelles	18	5	0	23
Périodiques	12	71	0	83
Romans	5456	1951	521	7928
Total	6213	9512	1609	17334

Le nombre total de prêts 2021 est revenu à son niveau d'avant la pandémie, ainsi que la répartition entre les divers genres de lecture. Les romans et les bandes dessinées restent les favoris des lecteurs.

Ces chiffres font toujours apparaître que les enfants ou les préadolescents empruntent la moitié des ouvrages proposés. Ceci est notamment dû au fait que quatre classes de l'école primaire de Fleurier, ainsi que les enfants du parascolaire fréquentent mensuellement la bibliothèque.

Des mesures de prêt spéciales ont également été mises en place afin que les personnes ne possédant pas de « passe sanitaire » puissent emprunter des livres. Malgré quelques personnes réticentes, tout le monde a pu profiter de la bibliothèque sans encombres.

Sur le plan de l'organisation, il est à relever que la bibliothécaire du collège de Longereuse travaille également à la bibliothèque communale, où elle partage les activités avec une seconde collaboratrice.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2021, la bibliothèque communale compte deux collaboratrices travaillant chacune à un taux d'activité de 12.5%, soit au total un taux d'activité de 24%.

4.5. BIBLIOBUS

L'année 2021 a permis aux équipes de l'Association du Bibliobus neuchâtelois, toujours présidée par le chef du DJE, de s'approprier son nouveau véhicule, arrivé de Finlande en toute fin d'année 2020. Une courte brèche dans les mesures liées à la situation sanitaire aura tout de même permis l'organisation d'une cérémonie officielle à laquelle de nombreux invités ont participé, pour marquer cet événement extraordinaire qu'est le remplacement du Bibliobus.

Le comité de l'Association, ainsi que la direction ont œuvré à un éventuel retour de la commune de Val-de-Ruz au sein de l'Association, ce que son Conseil général a validé en octobre 2021, permettant ainsi une diminution générale de la cotisation pour toutes les communes du canton de 50 centimes par habitant, en parallèle à une bonne gestion des coûts saluée par l'Assemblée générale de l'Association.

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTOPHE CALAME

**Dicastère
du territoire, des sports
et de la culture
DTSC**

1. GENERALITES

1.1. INTRODUCTION

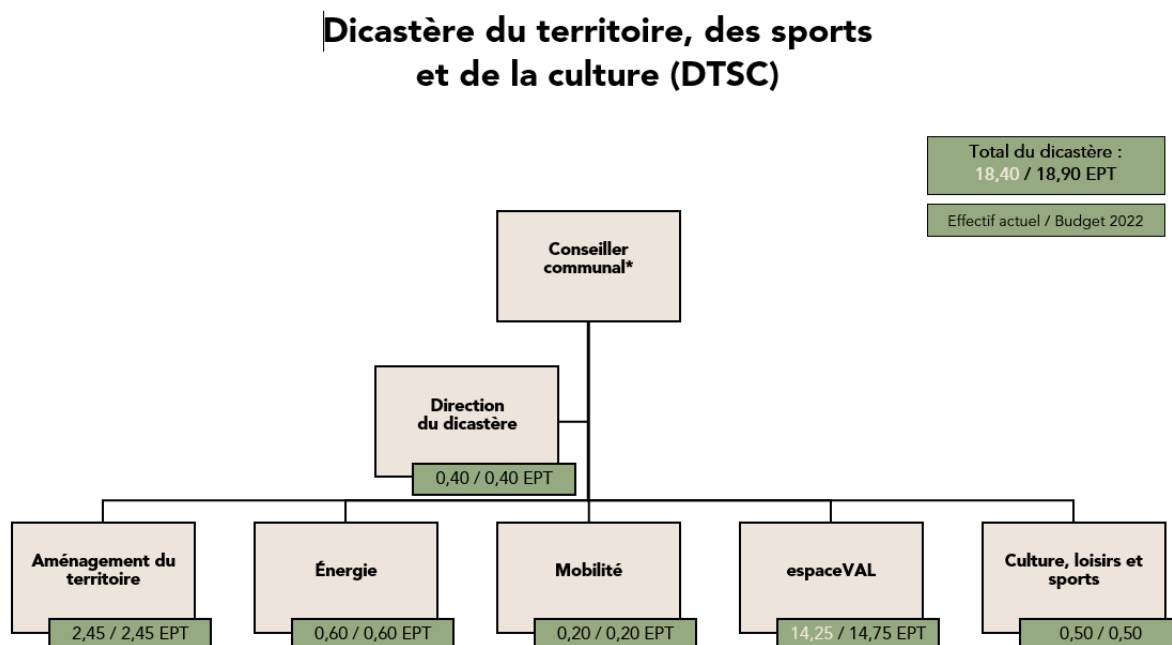
Le dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC) a trois pôles d'activités très différents :

- La gestion du territoire, de l'énergie et de la mobilité avec les permis de construire, les grands projets d'aménagements et les chauffages à distance notamment.
- La gestion des questions sportives et culturelles, avec notamment le subventionnement des associations et des manifestations.
- La gestion d'espaceVAL et de la piscine des Combes. C'est aussi au sein de l'équipe administrative d'espaceVAL qu'est intégrée la centrale de réservation de toutes les salles communales.

2021, nouvelle année sous le signe de la pandémie. Le dicastère n'a pas ressenti d'effet de ralentissement, bien au contraire. La quantité de permis de construire à traiter démontre l'accroissement des travaux que les propriétaires ont lancés. L'augmentation a été particulièrement marquée en ce qui concerne les autorisations de changement de chauffage.

L'arrivée d'une urbaniste-aménagiste à mi-année a permis de mettre un coup d'accélérateur dans les dossiers ouverts, notamment pour terminer la pré-étude de la révision du plan d'aménagement local (PAL), validée le 10 décembre par le SAT et d'apporter un soutien indispensable pour la gestion des importants chantiers qui ont débutés pour la revitalisation de l'Areuse à Môtiers et pour la protection contre les chutes de pierres du village de Noiraigue.

1.2. ORGANIGRAMME



*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT.
Son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives.

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le service de l'aménagement du territoire a la responsabilité des domaines suivants :

- Permis de construire
- Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier,
- Affaires foncières
- Jardins communaux et baux non-agricoles
- Politique du logement
- Energie (vision énergétique communale)
 - Chauffage à distance de Couvet
 - Chauffage à distance des Bayards
 - Etude d'un chauffage à distance à Môtiers
 - Collaboration pour l'étude d'un chauffage à distance privé à Fleurier
- Mobilité (Transports publics, mobilité douce, ...)

Les dossiers de permis de construire et les projets d'aménagement représentent le gros du travail, mais les aspects environnementaux et énergétiques prennent une importance croissante.

2.2. COMMISSIONS

2.2.1. COMMISSION D'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CUEDD)

La CUEDD est désignée par le Conseil communal et est composée des 10 membres suivants :

- Brunner Claude, groupe Vert'libéraux
- Burri Sébastien, groupe PLR
- Chiappa Riccardo, architecte communal
- Deicher Jean-Michel, architecte cantonal adjoint
- Hirschy Sébastien, groupe UDC
- Oppliger François, groupe PS
- Perret René, groupe PS
- Perrin Marie-France, groupe Agora
- Rossetti Jean-Michel, groupe PLR
- Seydoux Régina, groupe POP
- Sivignon Eric, Conseiller communal
- Vaucher Marie-France, groupe Les Verts

Elle s'est réunie à 7 reprises et a préavisé 35 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions, à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). Elle a aussi rendu des préavis pour 13 pré-consultations et 1 pose d'enseigne. Elle a été consultée sur les objets cantonaux suivants : plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre, politique cantonale du stationnement sur fonds privés.

Enfin, la commission a été informée de l'avancée des projets traités par le service, notamment concernant la Place de la Gare de Fleurier, la protection contre les chutes de pierres à Noiraigue, et le Plan d'aménagement local, y compris le projet territoire.

Sur le thème de l'énergie, elle a été consultée sur le nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie (RELCEn), sur l'extension du chauffage à distance (CAD) de Couvet et sur le projet de rénovation du CAD des Bayards. Elle a aussi été consultée pour l'utilisation d'une grille d'évaluation pour l'intégration architecturale des panneaux solaires en zone d'ancienne localité.

2.2.2. AUTRES COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

Le chef de dicastère est membre du comité de l'Association Régionale Val-de-Travers (ARVT). Il est aussi le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) dans le cadre de la Conférence des Directeurs Communaux (CDC) de l'aménagement du territoire (CDC – AT).

2.3. ACTIVITES 2021

2.3.1. PERMIS DE CONSTRUIRE

Le service de la police des constructions est notamment en charge du pilotage des demandes de permis de construire. Il est ainsi un des garants du respect des lois et règlements applicables aux constructions et aménagements réalisés sur le territoire de Val-de-Travers (LConstr, RELConstr, LCAT, RELCAT, règlements de construction et d'aménagement des villages, ...)

Quelques statistiques :

- 222 demandes de permis de construire ont été déposées dont 55 procédures définitives, 3 procédures préalables et 164 procédures de minime importance
- 168 permis ont été sanctionnés dont 3 négativement
- 2 procédures fédérales pour le Groupe E et TransN ont été mises à l'enquête, 59 autorisations d'installations solaires ont été acceptées et 86 autorisations d'installation ou de remplacement de chauffage ont été délivrées
- 10 dossiers ont été ouverts pour des constructions illicites et 6 cas en cours de suivi
- 9 dossiers qui ont fait l'objet d'oppositions ont été traités en 2021
- 57 visites de conformité de fin de chantier ont été effectuées, 45 confirmations de conformité et 95 avis de clôture et classement de dossiers sans visite de conformité ont été délivrés ainsi que 8 avis de classement pour abandon de projet.

- Prestations auprès de la population :
 - Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC
 - Réponses aux demandes concernant les zones de construction et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires

- Gestion du registre fédéral des bâtiments
Le service a assuré le suivi des déclarations de domicile passant automatiquement en résidence secondaire pour les nouveaux arrivés.

2.3.2. AMENAGEMENTS

Le service conduit ou accompagne les projets qui touchent à l'aménagement du territoire. Ces projets peuvent être soit des projets initiés par la commune (place de la gare de Fleurier par exemple), soit des projets initiés par des tiers mais qui ont un impact important pour les habitants et qui doivent donc faire l'objet d'un suivi important (rénovation des gares par exemple).

2.3.2.1. REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)

Le PAL constitue l'outil de pilotage pour la gestion du territoire au niveau communal pour une période de 15 ans environ. Il définit quel type d'activité et quels projets de construction peuvent être implantés selon les emplacements. Ce plan doit tenir compte d'un maximum de paramètres qui impactent l'utilisation du sol : évolution démographique et économique prévue dans les 15 ans à venir, type de logement souhaités (densité, compatibilité avec les bâtiments environnants), état de l'équipement des parcelles (alimentation, évacuation et assainissement des eaux ; électricité ; gaz ; télécom), accessibilité (type de mobilité et trafic attendu), alimentation en énergie (CAD, gaz), impact sur la nature (zones de protection), coordination avec les projets touristiques.

La commune avait initié une révision du PAL en 2010 en prolongement de la fusion mais cette révision a été suspendue suite à l'acceptation par le peuple en votation populaire de la révision de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT) qui vise à réduire les zones à bâtir surdimensionnées et à freiner le mitage du territoire (3 mars 2013). La Confédération a ensuite traduit cette révision en objectifs cantonaux notamment pour les surfaces de zone à bâtir. Cela a conduit à la redéfinition du Plan Directeur Cantonal d'aménagement du territoire (PDC, 2 mai 2018), qui se traduit localement par un nouveau Plan Directeur Régional (PDR) qui a été validé par l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 mai 2018.

Cet arrêté s'appuie sur des analyses démographiques et économiques des communes du canton et définit deux enjeux majeurs pour la commune : d'une part l'adaptation des zones d'activités économiques en taille et en localisation, et d'autre part la réduction de la zone à bâtir de 44,1 hectares (ha). Le « dézonage » de telles surfaces constitue évidemment un défi majeur pour l'organisation de la commune mais aussi pour les propriétaires des bien-fonds.

En effet ces changements d'affectation pourront avoir des **conséquences financières** pour les propriétaires des bien-fonds puisque les parcelles qui ne seront plus considérées comme constructibles n'auront plus la même valeur intrinsèque. Un plan de financement cantonal est en cours d'élaboration pour dédommager dans certains cas les propriétaires. Le mécanisme s'appuiera sur un fonds qui sera alimenté par les plus-values fiscales découlant des parcelles dont la valeur aura augmenté du fait d'une affectation mieux cotée.

Pour réaliser cet important travail de révision du PAL, la commune est accompagnée par un bureau d'urbanisme qui a été mandaté suite au crédit voté par le Conseil général le 30 septembre 2019. Ce bureau a la responsabilité de produire les rapports et cartes nécessaires à chaque étape de la révision du PAL.

La première phase de définition d'une **Zone réservée (ZR)** a été validée le 18 mars 2019 par le Conseil général. Les parcelles intégrées dans cette zone réservée ne sont temporairement plus considérées constructibles, cela jusqu'à la validation du nouveau PAL ; le but de cet outil est de pouvoir travailler à une révision pertinente du PAL sans devoir faire face à une avalanche de demande de permis de construire durant la période d'étude. La zone réservée sur la commune représente 49 ha et est donc supérieure de 5 ha environ à l'objectif final. Les propriétaires des parcelles concernées ont été avisés ; une séance publique d'information a été organisée le 12 février 2020 et des séances de conciliation ont été organisées avec les opposants. Suite à ces séances, 14 oppositions ont été maintenues, 8 ont été levées par le Conseil communal en 2020 et les 6 restantes l'ont été en 2021.

Après plusieurs échanges avec le Service de l'aménagement du territoire en mai et septembre 2021, **la pré-étude** a été validée par les services cantonaux le 10 décembre 2021.

Le projet de territoire constitue le fil rouge du développement communal pour les quinze années à venir, pour les thématiques liées à l'attractivité résidentielle, la densification, qualité et mixité. Ce document a fait l'objet d'un premier échange avec les services cantonaux en octobre 2021 et sera finalisé en 2022.

Au final la commune devra fournir la **nouvelle carte d'affectation des zones**, le **règlement d'aménagement et de construction** de la commune qui devra harmoniser au mieux les règlements actuels de villages et bien sûr le **rapport complet** justifiant les choix des affectations choisies pour les différentes zones. Pour ce rapport, des études sur des thèmes précis devront être réalisées pour arriver au résultat attendu.

Le **plan communal des énergies** (PDCEN) doit faire le bilan énergétique de la commune et définir la vision communale sur le long terme afin d'orienter correctement les investissements. Les séances de travail relatives à l'élaboration du plan communal des énergies ont été entreprises dès octobre 2021. Le gros du travail a été fourni en fin d'année 2021. Le PDCEN dans sa version définitive sera livré courant 2022. L'**inventaire des Zones de protection communales (ZP2) et des objets protégés** doit être mis à jour pour garantir la compatibilité des nouvelles affectations avec les enjeux écologiques. Un **plan directeur des chemins pour piétons** devra être intégré. Le **développement touristique**, notamment du secteur Buttes - La Robella, fait aussi l'objet d'un rapport détaillé. Enfin, des plans d'aménagement plus localisés doivent être intégrés dans ce projet global, comme le projet de stand de tir régional, mais aussi et surtout les plans de quartier de **Plaine-fin** à Môtiers et de **la Binrée** à Fleurier.

Concernant le planning, le délai de validation final est fixé par le Canton à 2023, le Canton devant lui-même rendre des comptes à la Confédération pour 2024.

Concernant le **financement**, au terme de la pré-étude, une subvention cantonale (Art. 77a RELCAT) de 31'754 francs a été allouée à la commune de Val-de-Travers, en faveur des travaux entrepris pour la révision de son plan d'aménagement local. Le service fera une demande complémentaire en 2022 dans le cadre des différentes études complémentaires demandées par les services cantonaux.

D'un point de vue opérationnel, l'ampleur du travail requis pour cette révision dépasse les estimations initiales, du fait par exemple des exigences croissantes posées par le Canton et du nombre de sous-études à réaliser pour que le rapport final soit complet. En 2021, le service a travaillé à baliser correctement les différentes échéances. Mais une future demande d'un crédit complémentaire reste à l'ordre du jour pour arriver à fournir tous les documents nécessaires dans les délais imposés.

En marge de la révision du PAL, la commune accompagne aussi les questions en lien avec l'aménagement pour le développement du **stand de tir régional**. Le dossier dans sa version finale a été envoyé aux services cantonaux le 14 octobre 2021 ; il est en cours d'instruction.

2.3.2.2. PLACE DE LA GARE DE FLEURIER

Suite au crédit voté en novembre 2018, les travaux de réaménagement de la place de la Gare et des chaussées communales adjacentes ont été réalisés en 2020. En 2021, le revêtement final, les abris vélos et les dernières finitions ont été faits. Le dossier du marquage au sol et des panneaux de signalisation a pris du retard et a été soumis aux services cantonaux pour approbation en fin d'année. Ces éléments seront réalisés en 2022 et finaliseront le projet. Un projet de pose de 4 bornes de recharge électrique a été initié et sera mise en œuvre en 2022.

2.3.2.3. RENOVATION DES GARES

Les gares de Buttes, Couvet et Môtiers doivent successivement être mises à niveau par TransN pour se conformer à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Le service accompagne TransN dans ces démarches de grande ampleur.

La rénovation de la gare de **Buttes** a été réalisée en 2021. La ligne complète entre Fleurier et Buttes a été refaite (ballast, voie, lignes de contact). Les plans de rénovations de la gare de **Couvet** ont été mis à l'enquête du 16 avril au 17 mai 2021. Des conventions réglant les emprises temporaires et définitives pour l'occupation du domaine public ont été signées entre TransN et la commune en fin

d'année 2021. Pour la gare de **Môtiers**, le service a été consulté régulièrement pour évaluer les différentes options encore possibles à ce stade. Une réflexion est en cours sur l'emplacement du quai de bus LHand pour les lignes 590 et 591 et se poursuivra en 2022.

2.3.2.4. REVITALISATION DE L'AREUSE

Deux projets liés à l'Areuse dans le secteur de Môtiers ont été mis en marche en 2020. Un projet géré par le canton porte sur la revitalisation de la confluence entre l'Areuse et le Bied avec une modification importante des berges sur 250 mètres environ en amont du point de confluence. Le projet communal porte sur la protection contre les crues de la zone industrielle et est couplé avec un projet de revitalisation de la zone de confluence entre l'Areuse et la Vieille Areuse. Le but principal est de ramener le danger d'inondation à un niveau qui autoriserait à nouveau le dépôt de permis de construire et donc le développement économique de la zone. Ce projet fait l'objet d'un crédit voté par le Conseil général en 2016.

Les bureaux d'étude ont rendu leur rapport en début d'année 2021, ce qui a permis, en collaboration avec le service des ponts et chaussées, de trouver des synergies entre le projet cantonal et communal. Le dossier d'appel d'offre a été mis sur pied en fin d'année 2021 pour que les entreprises soumissionnaires puissent être mandatées dans le courant de l'année 2022. En fin d'année 2021, les travaux d'enfouissement des lignes électriques ont débuté, de même que l'abattage de certains arbres.

2.3.2.5 PROTECTION DU VILLAGE DE NOIRAIGUE CONTRE LES CHUTES DE PIERRE

Un crédit du Conseil général de 7'000'000 francs a été accepté le 17 mai 2021 pour réaliser le projet de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue. Le projet comprend trois phases de réalisation, avec la construction de deux digues en 2022, la construction de plusieurs filets pare-pierres en 2023 et la mise en place de filets plaqués sur les parois au-dessus de la route cantonale 171 en 2024. La première phase doit être réalisée en collaboration avec les services cantonaux puisque ce sont les déblais du percement de la nouvelle galerie de sécurité du tunnel de la Clusette qui serviront à la construction des digues.

Un premier appel d'offre a été réalisé déjà à mi-année 2021, pour réaliser les travaux d'enlèvement du revêtement bitumineux de l'ancienne route cantonale. En parallèle de cela, des équipes ont œuvré sur la paroi rocheuse afin d'abattre des arbres pour la mise en place de nouveaux filets au-dessus du portail Ouest du tunnel de La Clusette.

La planification finale du projet a été faite durant la fin d'année et l'appel d'offres principal sera fait en 2022 avec les travaux qui débiteront dans la foulée.

2.3.2.6. SUIVI ET ASSAINISSEMENT DE PARCELLES POLLUEES

Assainissement du stand de tir de la Binrée à Fleurier

Un crédit de 116'000 francs a été accepté le 28 septembre 2020 pour l'assainissement de l'ancien stand de tir au pistolet de la Binrée à Fleurier. Les travaux d'assainissement devaient se dérouler en 2021, mais des dépôts ajoutés après l'étude ont imposés des analyses complémentaires. Les résultats de ces analyses guideront la suite du projet avec pour objectif l'évacuation des matériaux en 2022.

Clos Donzel à Fleurier

Le site de Clos-Donzel est classé en tant que site pollué nécessitant une surveillance. En 2021, des vérifications ont été faites et des aménagements d'avèrent possibles pour développer la zone sur le plan économique. Des discussions sont en cours pour avancer dans cette voie.

Décharge du Marais à Môtiers

En 2021, le service de l'énergie et de l'environnement a classé le site en tant que site pollué déjà investigué, ne nécessitant ni surveillance ni assainissement. Le service étudie dans ce cadre les opportunités de pouvoir utiliser et valoriser ce site.

2.3.3. POLITIQUE FONCIERE

Toutes les parcelles dans le quartier de Surville à Buttes ont trouvé acquéreurs.

A Couvet, des offres ont été reçues pour les parcelles 3369 et 3156 qui avaient été mises en vente publique. Les actes notariés restent à signer avec les personnes qui avait soumis leur projet.

A Travers, la parcelle 2073 a été mise en vente sans qu'un projet de vente ne puisse aboutir dans l'année.

A Noiraigue, la parcelle 1116 a été mise en vente sans qu'un projet de vente ne puisse aboutir dans l'année.

2.3.4. JARDINS COMMUNAUX

Le service gère les 42 jardins communaux qui sont loués à des particuliers, soit 36 jardins à Fleurier Piassetta et 6 jardins à Couvet.

Au 31 décembre 2021, 27 dossiers sont en liste d'attente et seules deux résiliations ont été enregistrées dans l'année. 4 dossiers sont en attente d'un jardin à Couvet et zéro résiliation en cours d'année.

En juin 2021, le service a constaté sur site que de nombreux cabanons de jardins avaient été agrandis sans autorisation et que certains avaient des cheminées indiquant la présence d'un point de feu, causant des risques d'incendie élevés. Après une séance d'information aux locataires, les démarches ont débuté pour informer personnellement les locataires qui devront remettre leur cabanon en conformité. Le suivi sera assuré en 2022.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

En 2021, le service a été renforcé par l'arrivée d'une urbaniste aménagiste qui a pris ses fonctions en août 2021. Elle a notamment pour mission d'assurer le bon déroulement des importants projets d'aménagement qui sont en cours tels que la révision du PAL, le projet de protection de Noiraigue et le projet de protection contre les crues à Môtiers. Même si ces projets font appel à des mandataires externes, c'est bien la commune qui est le maître d'ouvrage et qui doit donc avoir les moyens d'en assurer un suivi correct, en ligne avec la vision et les budgets communaux.

De plus, le Conseil communal a validé en septembre le renforcement de l'équipe administrative par la création d'un poste de collaboratrice spécialisée à 50% en contrat à durée déterminée de 2 ans. La personne recrutée n'a pas pris ses fonctions en 2021, mais elle travaillera dès 2022 avec les deux collaboratrices actuelles avec l'objectif d'arriver à un suivi optimal pour les dossiers de permis de construire notamment.

Au final le personnel dédié à l'aménagement du territoire au 31 décembre 2021 est le suivant :

Secrétaire de direction	0.40	
Urbaniste – aménagiste	0.80	
Architecte communal	0.55	
Collaboratrices spécialisées	1.00	
Apprenti		1 apprenti
Total EPT	2.75	

2.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2021

La charge de travail au sein du service reste élevée pour assurer un service correct à la population. L'engagement de l'urbaniste-aménagiste a permis de garder sur les rails les projets initiés précédemment et qui avancent à marche forcée du fait du planning cantonal pour le PAL ou de leur interaction avec des projets cantonaux pour Noiraigue et Môtiers. Ces projets s'étalent jusqu'en 2024 et ne laisse que peu de marge de manœuvre pour répondre à toutes les attentes. Les projets de rénovation des gares et des routes cantonales seront aussi des occasions à ne pas manquer pour corriger certaines situations locales et le service fera le maximum pour trouver des synergies avec ces dossiers.

3. SERVICE DE LA MOBILITE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service gère les activités en lien avec la mobilité. Le thème est principalement couvert par le chef de dicastère notamment par les différentes commissions qui traitent le sujet avec les acteurs à l'échelle cantonale. La commune s'occupe des cartes journalières de transport public et de la voiture Mobility.

3.2. COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

Le chef de dicastère est le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) dans le cadre de la **Conférence des Directeurs Communaux (CDC) pour les transports et la mobilité** (CDC – TM). Quatre séances ont eu lieu et ont traité notamment de la stratégie cantonale en terme de « Park and rail » (P+R, parking à proximité des gares) et des aspects mobilité du plan climat cantonal.

Le chef de dicastère préside la **commission régionale des transports pour la région de Val-de-Travers** (CRT4, pour les communes de Val-de-Travers, des Verrières et de la Côte-aux-Fées) qui réunit les représentants communaux (exécutif et législatif), des représentants cantonaux (service des transports) et des représentants des entreprises de transport (TransN, Car postal). Elle s'est réunie à 2 reprises en 2021. Suite aux discussions menées avec les services cantonaux au cours de ces séances, la ligne de bus 591 a pu être incluse dans l'offre cantonale du fait de son importance pour la connexion entre Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds. Cela permet une mutualisation des coûts plus large. Les projets et planning de rénovation des gares de Couvet et Môtiers ont aussi été discutés.

En tant que président de la CRT, le chef de dicastère est aussi le représentant régional au **Conseil des transports** qui traite les problématiques inter-régionales liées aux transports.

Le chef de dicastère est membre du comité de l'**association du Noctambus**, qui supervise l'offre de transport nocturne à l'échelle du canton. En 2021, suite au fonctionnement intermittent du service avec la pandémie, les discussions ont porté sur les optimisations possibles en terme d'offre et de

moyens de transport. Le travail de préparation pour le renouvellement de la concession a aussi débuté.

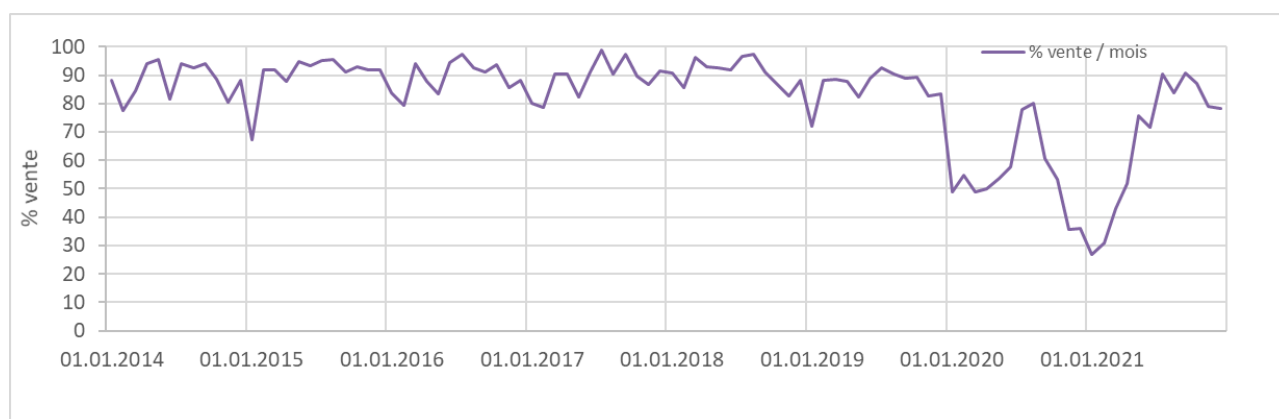
Le chef de dicastère et l'urbaniste-aménagiste du service participent aux séances du **groupe circulation** (voir chapitre DAPP). Le service fait le constat que les problématiques de circulation et de stationnement ont un impact important en terme d'aménagement du territoire et nécessitent une attention grandissante.

3.3. ACTIVITÉS 2021

3.3.1. CARTES JOURNALIERES

Chaque jour de l'année, la commune met à disposition six cartes journalières de transport public. Ces cartes permettent l'utilisation des transports publics suisses pour le jour complet choisi, au prix forfaitaire de 43 francs.

En 2021 et au regard de la pandémie et des ventes réalisées en 2020, le Conseil communal avait décidé de mettre à disposition seulement quatre cartes journalières au lieu des six habituelles, ceci dans le but de réduire le déficit sur ce poste. Le pourcentage de vente est resté bas sur la première partie de l'année mais il a retrouvé des niveaux presque habituels sur la deuxième partie. Les ventes annuelles ont permis une relance de cette activité à l'été et à l'automne.



3.3.2 MOBILITY

Un véhicule « Mobility flex » est à disposition dans le village de Noiraigue. Pour 2021, le chiffre d'affaire s'est maintenu malgré la pandémie.

L'analyse pour l'ajout d'un second véhicule n'a pu être menée. Le plan communal des énergies donnera quelques indications sur l'importance de proposer d'autres méthodes de déplacement et le sujet sera repris à ce moment.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel du dicastère, notamment la secrétaire de direction, partage son temps entre les différents services. Au final le personnel dédié à la mobilité au 31 décembre 2021 est le suivant :

Secrétaire de direction	0.10	
Urbaniste – aménagiste	0.20	
Total EPT	0.30	

3.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2021

Les activités historiques suivent leur cours, mais les problématiques de circulation prennent de l'importance et ont des impacts sur les décisions en termes d'aménagement du territoire. C'est cet aspect qui génère le plus de travail en lien avec la mobilité actuellement. Le plan communal des énergies traitera aussi du volet « mobilité » du bilan énergétique et le sujet devrait prendre de l'importance dans les années à venir en considérant l'objectif de la Confédération d'arriver à zéro émission net de CO2 à l'horizon 2050.

4. SERVICE DE L'ENERGIE

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La mission principale du service est d'exploiter les réseaux de chauffage à distance (CAD) de Couvet et des Bayards. Le service intervient aussi sur des projets de CAD en développement, soit en tant que pilote soit en tant que partenaire. Le service suit aussi de près les projets de la SEVT ainsi que les projets dans le domaine de l'énergie éolienne.

4.2. COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS

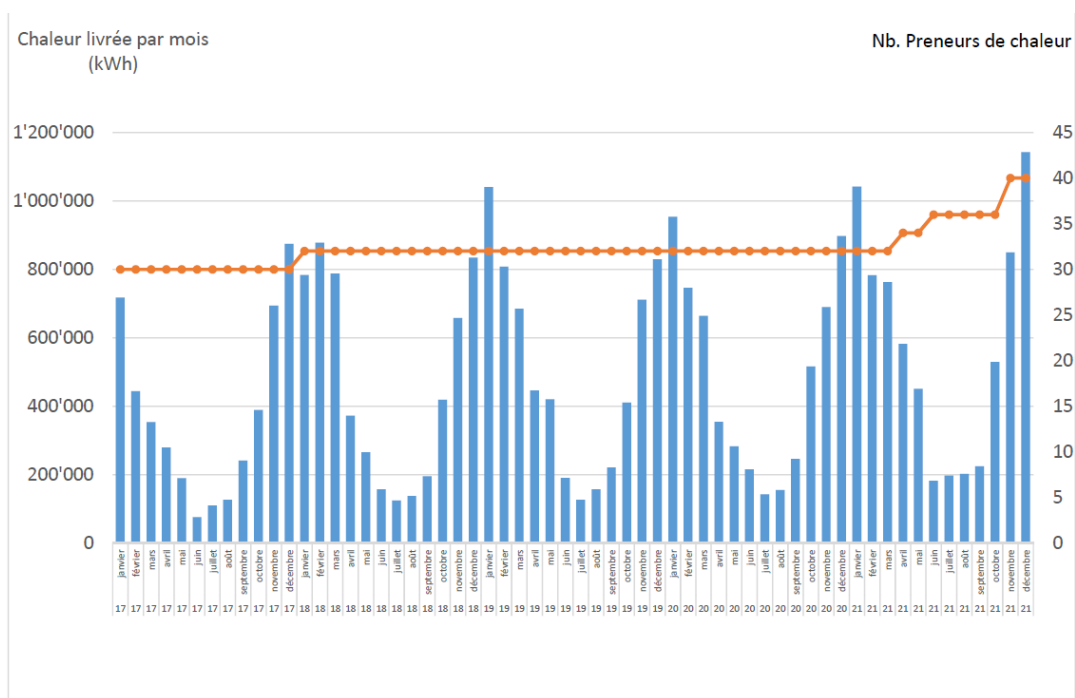
La **Commission d'urbanisme, environnement et développement durable** (CUEDD) présentée au chapitre « Aménagement du territoire » traite aussi des aspects énergétiques. Le chef de dicastère est membre du conseil d'administration de la **SEVT** ainsi que de la **CCBB SA** qui exploite le chauffage à distance des Bayards. Il est aussi invité au conseil d'administration de **Verrivent SA** qui pilote le projet éolien de la Montagne de Buttes.

4.3. ACTIVITÉS 2021

4.3.1. CHAUFFAGE A DISTANCE DE COUVET – LANVOINA (CAD COUVET)

Le chauffage à distance (CAD) à bois de Lanvoina - Couvet a été inauguré en 2014 et est géré par la commune par l'intermédiaire d'un compte autofinancé : tous les coûts du chauffage (investissements et frais d'exploitation) doivent être couverts par les taxes de raccordement et la vente de chaleur. La commune reçoit régulièrement des demandes de raccordement à ce chauffage et chacune est analysée pour garantir un coût de l'énergie optimisé.

Suite au crédit du Conseil général du 19 juin 2020, une nouvelle phase d'extension a débuté en 2021 et à la fin de l'année 11 bâtiments supplémentaires (privés et entreprises) ont été raccordés. Dans le cadre de cette extension, des travaux ont permis de réduire le niveau d'émission de bruit des installations techniques. La nouvelle chaudière a été livrée et son raccordement et sa mise en service sera finalisée en 2022.



4.3.2. CHAUFFAGE A DISTANCE DES BAYARDS (CAD BAYARDS)

Le chauffage à distance des Bayards a été créé en 1995 et est géré par la société anonyme CCBB Chauffage au bois Les Bayards S.A. L'actionariat est de 80% pour la commune et 20% pour la scierie Roland Keller. La chaufferie est intégrée au site de la scierie et permet des synergies importantes (utilisation des produits issus de la scierie par le CAD et utilisation du CAD pour le séchoir de la scierie).

La chaudière ne répond plus aux dernières normes en termes de qualité des rejets (gaz et particules). Le bureau mandaté en 2019 pour proposer une solution de rénovation a rendu son rapport en décembre après s'être heurté à des problèmes techniques en lien avec l'exiguïté des locaux actuels. Un projet de rénovation et peut-être d'extension sera évalué sur la base de ce rapport, avec un potentiel crédit à voter au Conseil général en 2022.

Dans le premier trimestre 2021 une panne importante au niveau de la chaudière a nécessité plus de 3 semaines d'arrêt et de travaux de réparation. Le groupe de secours au mazout a assuré la continuité de la fourniture de chaleur aux clients.

4.3.3. SEVT

La commune est actionnaire à 87% de la SEVT (Société électrique du Val-de-Travers, société anonyme). Groupe E est actionnaire à 10% depuis 2020 et la commune de Rochefort est actionnaire pour 3%. Le chef de dicastère préside le Conseil d'administration de la Société.

La SEVT a quatre pôles d'activités : les infrastructures de réseau électrique (en partenariat avec Groupe E), les installations électriques dans les bâtiments, le magasin de détail et l'exploitation des usines électriques du Plan de l'eau et du Furcil en aval de Noiraigue. Les deux usines du Furcil et du Plan de l'eau sont arrivées en fin de vie après respectivement 60 et 90 ans de service. Différentes études montrent qu'il serait économiquement très discutable d'un point de vue technique et économique d'investir dans une réparation des installations actuelles. Sur cette base un projet global de rénovation a été initié en 2015 et des études ont été faites pour évaluer l'impact environnemental de la création de nouvelles installations dans le haut des gorges de l'Areuse. Après la présentation de ce premier projet, des points bloquants ont été identifiés et la SEVT a commandé des études alternatives au début de cette année pour trouver le meilleur compromis possible. Sur la base des

résultats de ces études, une demande de permis de construire sera déposée, probablement dans les deux ans à venir en intégrant les meilleures options possibles en termes de production énergétique et de protection de l'environnement. Les usines actuelles produisaient un total de 10 GWh/an et le projet de rénovation table sur une production possible entre 12 et 16 GWh.

Les dividendes versés à la commune en 2021, pour le compte de l'exercice 2020, ont été de 6% du capital action, soit environ 250'000 francs.

4.3.4. ENERGIE EOLIENNE

NEUCHEOLE

Le 28 septembre 2009, le groupe Les Verts déposait auprès de la commune de Val-de-Travers une motion demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une société intercommunale pour l'exploitation d'énergie éolienne neuchâteloise

Le 24 octobre 2011, le Conseil communal présentait un rapport répondant à cette motion et proposait une participation communale dans la société en création NeuchEole, à hauteur de 541'600 francs, proposition acceptée par le Conseil général. La Commune avait au final acheté pour environ 110'000 francs d'actions.

En 2019, constat a été fait que les buts poursuivis par NeuchEole sont réalisés directement par les communes. Les actionnaires ont donc décidé de la dissolution de la société, finalisée en 2021. Les actions qui avaient été acquises avaient déjà été dévaluées dans un premier temps à la suite de la cessation des activités de NeuchEole, raison pour laquelle aux comptes 2020, le montant des actions se portait à 95'000 francs. Avec la liquidation de la société et la répartition du solde entre les différentes communes actionnaires, celui de la commune de Val-de-Travers se monte finalement à 84'000 francs. C'est ainsi une perte de valeur supplémentaire des actions de 11'000 francs qui sera portée aux comptes 2022 et qui clora ce chapitre.

MONTAGNE DE BUTTES

La commune accompagne le projet éolien de la montagne de Buttes piloté par la société Verrivent S.A. Les chefs de dicastère du DI et du DTSC participent au conseil d'administration de Verrivent S.A. en tant qu'invités (sans droit de vote).

En juin 2016, le dossier complet du projet a été mis à l'enquête publique. Il comprend une demande de changement d'affectation du sol (procédure cantonale concernant le plan d'affectation cantonal (PAC)), les demandes de permis de construire (procédures communales concernant les permis de construire (PC)) et le dossier de raccordement électrique (procédure de l'inspection fédérale des installations à courant fort ESTI).

Des oppositions ont été déposées contre le PAC, contre les PC du Val-de-Travers, de La Côte-aux-Fées et des Verrières et contre la procédure ESTI.

A fin 2021, **pour la procédure en lien avec le PAC**, le dossier est maintenant administré par le Tribunal fédéral qui a demandé des préavis à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), de l'environnement (OFEV) et du développement territorial (ARE). Ces préavis sont nécessaires pour que le tribunal puisse rendre une décision. **Pour la procédure en lien avec les permis de construire**, le Tribunal cantonal a décidé de suspendre la procédure en attendant la décision du Tribunal fédéral au sujet du plan d'affectation cantonal. **La procédure ESTI** a repris avec l'arrivée de la procédure PAC au Tribunal fédéral. Elle est en cours de traitement par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). D'éventuels recours devant le Tribunal Administratif fédéral (TAF), puis au Tribunal fédéral (TF) sont encore possibles. Les estimations indiquent un délai entre 1 et 2 ans avant que les décisions sur ces procédures deviennent définitives et exécutoires.

MONT DE BOVERESSE

Le Conseil communal reste en contact avec les porteurs du projet du parc éolien du Mont-de-Boveresse. En 2021, le Conseil communal a confirmé son souhait qu'un bilan du projet de la Montagne-de-Buttes soit disponible et favorable avant de lancer un nouveau projet.

4.3.5. AUTORISATIONS DE POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le service a mis en place un suivi de la pose des installations photovoltaïques avec des chiffres consolidés depuis 2018. 2021 voit un record du nombre de demandes d'installations. La puissance installée reste elle en dessous de 2020, années pendant laquelle 3 grandes installations de plus de 250 kWc avaient été mises en service, dont celle d'espaceVAL.

Totaux		TOTAL 2018 - ajd	2021	2020 ⁽¹⁾	2019	2018
Nombre de demandes		270	70	56	46	50
Puissance installée	kWc	4'048	885	1'538	706	920
Surface installée	m2	21'611	4'414	7'917	3'939	5'341
Potentiel de production annuelle	kWh / an	3'565'823	728'242	1'306'292	650'008	881'282
Pour comparaison : potentiel solaire total de la commune pour les toits	kWh / an	100'350'000	selon	https://www.uvek-gis.admin.ch/		

⁽¹⁾ Trois grandes installations > 250 kWc, dont espaceVAL

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Y compris évolution, transferts, stagiaires, etc.

Secrétaire de direction	0.05	
Collaboratrice spécialisée	0.15	
Resp. installations technique CAD	0.30	
Technicien installations CAD	0.10	
Total EPT	0.60	

4.5. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2021

Les CAD de Couvet et des Bayards constituent toujours la part la plus importante du travail fourni. Nous relevons aussi de nombreuses demandes pour le développement de CAD dans d'autres villages, ce qui a incité le Conseil communal à poursuivre des pré-études pour des projets à Fleurier, Môtiers et Noiraigue. Le plan communal des énergies développé dans le cadre de la révision du PAL donnera des informations essentielles pour les choix stratégiques qui seront à faire dans les années à venir.

5. SERVICE DES SPORTS ET DE LA CULTURE

5.1. ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des sports et de la culture est en charge des relations avec les associations locales qui ont des activités en lien avec la culture, les loisirs ou le sport (CLS). Ce rôle comprend la gestion du budget de subventionnement et la coordination avec les manifestations ou projets importants.

5.2. COMMISSIONS

Concernant **les sports et la culture**, le chef de dicastère est le représentant communal pour la conférence des directeurs cantonaux pour la culture, le sport et les loisirs (CDC-CSL). Il siège au conseil d'administration de la copropriété d'espaceVAL ainsi que de CPF SA qui exploite la patinoire de Fleurier. Il participe à la Commission cantonale des sports.

5.2.1. COMMISSION DU PATRIMOINE ET DES ARTS

La commission du patrimoine et des arts est une commission désignée par le Conseil communal. Cette commission n'a pas été convoquée en 2021 mais des discussions ont été menées avec les acteurs culturels afin de la réactiver.

5.2.2. COMITE DE SUBVENTIONNEMENT

Le service a mis en place en 2021 un comité interne qui analyse les demandes de subventionnement reçues. Il se réunit une fois par mois et veille à la cohérence des décisions. En cas de demandes spéciales, c'est le Conseil communal qui a autorité pour la décision finale.

5.3. ACTIVITES 2021

5.3.1. MANIFESTATIONS

Depuis 2013 le service s'occupe de l'organisation de la **fête du 24 février** célébrant la fusion des 9 anciennes communes du Val-de-Travers. La célébration de la Fête du 24 février 2021 n'a pu être organisée du fait de la pandémie. Le Conseil communal a ouvert une réflexion quant à la pertinence de réactiver cette fête par la suite.

La **cuvée d'absinthe communale** a néanmoins pu être créée et l'étiquette sublimant les bouteilles de cette année a été réalisée par Jacques Minala de Môtiers.

Le service coordonne aussi l'organisation de la **marche du 1^{er} mars** pour le départ local. Pour des raisons sanitaires, cette marche a été annulée cette année.

Le service coordonnait aussi **les courses des aînés** avec les référents des différents villages. Ces comités n'ont pas pu organiser de sorties en 2021 mais des repas, dans les restaurants de la région, ont été organisés à la satisfaction des participants et des restaurants locaux.

5.3.2. SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

La commune continue de soutenir activement la vie associative de Val-de-Travers, dans toute sa diversité. Dans l'analyse suivante, nous différencions deux types de subventionnement :

- le subventionnement direct, qui correspond à un transfert d'argent aux associations

- le subventionnement indirect qui correspond à la mise à disposition gratuite de salles, de terrains ou de prestations communales (conciergerie, voirie, ...). Ces montants sont calculés sur la base des tarifs standards définis pour les différents objets ou prestations.

En 2021, 195 associations sont répertoriées au DTSC. Selon la comptabilité communale le subventionnement est classé dans les comptes suivants.

Le compte 3110 **Musées et arts plastiques** enregistre les subventions pour le Musée Régional de Val-de-Travers et le musée Rousseau notamment.

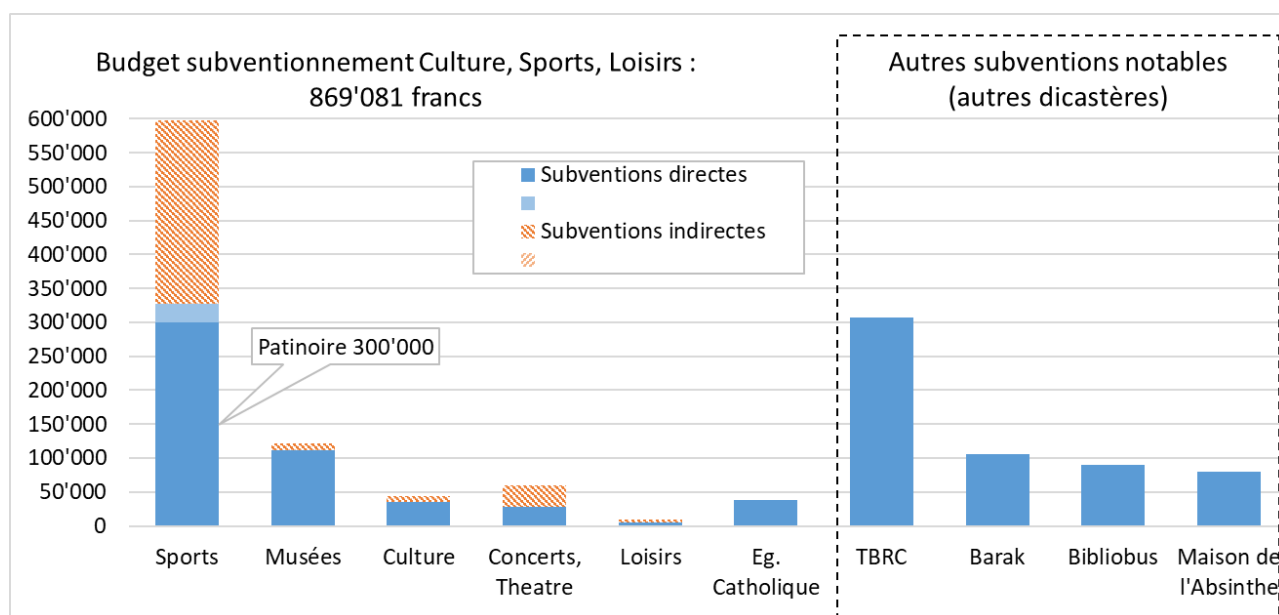
Le compte 3220 **Concerts et théâtre** enregistre les subventions pour les troupes d'artistes, pour les chorales et les fanfares notamment.

Le compte 3290 **Culture, Autres** enregistre les subventions pour le Centre culturel ainsi que le soutien aux auteurs culturels Vallonniers, et plus généralement aux livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers, par l'achat d'ouvrages que nous mettons à disposition dans nos bibliothèques et dans nos archives.

Le compte 3411 **Sports** enregistre toutes les subventions versées aux associations sportives.

Le compte 3420 **Loisirs** regroupe les subventions aux manifestations importantes (Abbaye, 1^{er} Mars, Swiss Canyon trail) ainsi que diverses associations (Pro Senectute, Scrabble, ...)

Le compte 3501 **Eglise catholique** enregistre la subvention annuelle à l'église catholique pour l'entretien de ses bâtiments.



Au total, en 2021, le DTSC a versé 547'362 francs de subventions directes. Les postes importants sont les suivants :

- 300'000 francs sont versés à l'exploitant de la patinoire en tant que contribution à une prestation d'intérêt public, dans un bâtiment privé, pour garantir l'accès à la glace aux écoles et au public (arrêté du CG 2015)
- 33'725 francs sont versés au Musée régional de Val-de-Travers, auxquels s'ajoutent 40'000 francs de contribution annuelle pour l'aide à l'entretien du patrimoine bâti de la commune (Séchoir à Absinthe, Musée des Mascarons, Pension Beauregard)
- 26'438 francs de contribution annuelle au Centre culturel de Val-de-Travers.
- 30'000 francs de subvention annuelle à l'église catholique ainsi qu'un soutien extraordinaire de 8'000 francs d'aide pour la rénovation de l'église.

Enfin, 321'719 francs de subventions indirectes ont été comptabilisées. L'augmentation par rapport à 2020 vient notamment du nombre important de réservation du groupement junior de football (une équipe supplémentaire) et du volley-ball (saison en Ligue A).

A noter que des subventions à des acteurs similaires relèvent du DEFCOS avec les subventions à la Maison de l'absinthe, à Barak et à TBRC et du DJE avec le Bibliobus.

5.3.3. GESTION DES SUBVENTIONS

Le service a poursuivi le projet d'harmonisation des conditions de subventionnement. Des associations ont répondu à un questionnaire sur leurs statuts, leurs comptes, leur nombre de membres et leurs activités. Ces questionnaires ont pour but de fournir à la commune des informations à même d'assurer une certaine cohérence dans l'octroi des aides. Ils seront maintenant systématiquement envoyés annuellement aux sociétés qui souhaitent obtenir un soutien communal. La diversité des associations soutenues impose un certain recul dans l'analyse de la répartition des montants et le travail se poursuivra en 2022.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour le service du sport et de la culture, la dotation en personnel en 2021 était la suivante :

Secrétaire de direction	0.15
Collaboratrice spécialisée	0.20
Collaboratrice administrative	0.15
Chargé de mission	0.15
Total EPT	0.65

5.5. ETAT DE SITUATION A LA FIN DE L'ANNEE 2021

Le travail effectué par le comité interne de subventionnement permet d'avoir un suivi régulier des demandes pour assurer la cohérence des décisions rendues et une bonne vision de la répartition du budget. En période de pandémie, la commune a continué de soutenir les associations locales en intégrant au mieux les nouvelles demandes dans le cadre du budget disponible.

6. ESPACEVAL ET PISCINE DES COMBES

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les équipes d'espaceVAL assurent le bon fonctionnement des infrastructures mises à disposition du public sur le site de Couvet et de la piscine des Combes. L'organisation est constituée de quatre équipes : administration, accueil (vente et service), gardes-bain et entretien - conciergerie. Ces équipes s'occupent de la piscine, du wellness, des salles omnisports, du terrain de foot et d'athlétisme, de l'hébergement et de l'espace camping-car

Le service administratif assure également le pilotage de la centrale de réservation des salles communales ainsi que la gestion du processus manifestations qui vise à coordonner tous les services communaux pour l'organisation de manifestations sur le territoire.

6.2. COMMISSION D'ESPACEVAL ET DE LA PISCINE DES COMBES

La commission consultative est composée de neuf membres :

- Malo Bortolini – PLR
- Katia Della Pietra – PS
- Johanna Eidam Vautherot
- Jean-Philippe Franel – PLR
- Naomi Humbert – Verts
- May Margot – PS
- Jean-Claude Schulé - UDC
- Régina Seydoux – POP
- Florian Stirnemann - Agora
- Eric Sivignon - Conseiller communal
- Jean-Michel Messerli - Directeur d'espaceVAL
- Thierry Page, chargé en communication à espaceVAL

Elle a siégé à trois reprises, le 27 mai, 28 octobre et 23 novembre 2021.

Les sujets traités ont été les suivants :

- Statut du projet de redynamisation d'espaceVAL
- Comptes 2020 et investissements à venir
- Statut du projet de rénovation de la piscine des Combes
- Projet d'hébergement ECAP
- Nouvelle grille tarifaire à espaceVAL
- Inventaire des travaux de mise à jour, en collaboration avec les membres de la commission des bâtiments (remplacements du système de ventilation, des goulottes d'eau sale de la piscine, d'une partie du parquet de la salle de gymnastique sud, des fenêtres ouest de la piscine)

6.3. ACTIVITÉS 2021

6.3.1. ESPACEVAL - ACCUEIL DU PUBLIC (PISCINE, WELLNESS, ESCALADE)

En 2021, espaceVAL a ouvert ses portes au public pendant 344 jours. Pour satisfaire aux activités de tous les utilisateurs, la durée d'ouverture habituelle est de 104h par semaine (dès 7h30 pour les écoles, jusqu'à 22h pour les associations). En 2021, la pandémie a imposé des périodes de fermeture au public, mais le site est resté ouvert pour les écoles. Tout a été mis en œuvre pour maximiser les activités possibles, en s'adaptant au mieux aux changements de contexte sanitaire. La piscine a été la première du canton à rouvrir ses portes lorsque cela a été possible.

espaceVAL poursuit la collaboration avec l'association de la via ferrata du Tichodrome en proposant à la location des kits de via ferrata.

Chiffre d'affaire	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Piscine espaceVAL	97'983	95'534	166'348	179'826	189'133	173'642	180'648
Wellness	16'933	8'579	29'302	21'889	10'553	23'347	20'503
Mur d'escalade	1'564	1'381	1'356	1'065	1'241	2'003	1'893

6.3.2. ACCUEIL DES ASSOCIATIONS

Pour les activités de clubs et d'associations, le site est ouvert de 8h à 22h. Ces activités ont cumulé 3'047 heures de présence sur l'année soit plus de 58h par semaine.

Malgré la pandémie, espaceVAL a permis à de nombreux clubs de poursuivre leurs activités en assurant une ouverture au maximum des capacités possibles.

6.3.3. ACCUEIL DES ÉCOLES

Pour les écoles, le site est ouvert dès 7h30 le matin. Les activités scolaires ont cumulé 3'571 heures de présence sur l'année entre les salles, la piscine et le stade.

6.3.4. PISCINE DES COMBES

Concernant l'exploitation, les chiffres annuels sont les suivants :

Chiffre d'affaire	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Piscine des Combes	79'953	89'748	110'759	114'704	105'579	102'395	136'223

Profitant d'une accalmie sur le plan sanitaire, la piscine des Combes a pu ouvrir sans restriction particulière entre le samedi 13 mai et le dimanche 5 septembre (115 jours d'ouverture). Toutefois, les très mauvaises conditions météorologiques du mois de juillet et du début août ont fortement ralenti les résultats prometteurs réalisés en juin. Au final, la saison 2021 aura été l'une des deux plus mauvaises réalisées depuis 2010 en terme de fréquentation et de chiffre d'affaires. Comme l'année passée, la buvette été exploitée par un gérant externe.

La Fête des Combes a été organisée avec succès. Six partenaires et neuf activités différentes ont animé la journée.

La pré-étude portant sur la **rénovation de la piscine** se heurte à des problèmes de coûts qui n'ont pas permis au projet d'avancer à satisfaction.

6.3.5. MANIFESTATIONS

En raison de la crise sanitaire qui s'est poursuivie, peu de manifestations publiques ont pu se dérouler sur le site d'espaceVAL.

Janvier : ●---

Février : ●---

Mars : ●---

Avril : ●---

Mai : ●---

Juin : ● Swiss Canyon Trail
● Fête de fin de scolarité

Juillet : ● Camps sportifs
● Fête de la piscine des Combes

Août : ●---

Septembre : ● La Wysam Cyclosportive

Octobre : ● Exposition de peinture
● Unihockey, match de coupe suisse

Novembre : ● Exposition de tableaux et sculpture en bois

Décembre : ●---

6.3.6. HÉBERGEMENT

L'offre en hébergement d'espaceVAL est de 56 lits répartis en treize chambres, qui accueillent principalement trois types de clientèle : les groupes sportifs, les participants aux cours ECAP et les privés.

En 2021, un total de 3'178 nuitées a été enregistré pour un chiffre d'affaire de 90'986 frs.

La première étape d'un projet de rénovation de l'hébergement a été franchie en collaboration avec l'ECAP, comme expliqué ci-après dans les activités de copropriété.

6.3.7. ESPACE CAMPING-CAR

Dix places sont aménagées pour l'accueil de camping-cars à l'extrémité est du stade. Le site a connu une bonne fréquentation avec 420 nuitées payantes. Le site est en libre accès et les hôtes sont invités à contribuer au bon fonctionnement de l'endroit par une participation payable soit à l'accueil durant les horaires d'ouverture, soit par l'intermédiaire d'une application de paiement par téléphone. Cette dernière apporte satisfaction puisqu'elle a enregistré 366 des 420 nuitées.

Des problèmes d'hygiène ont été constatés autour de la zone du fait de voyageurs qui n'avaient pas ou n'utilisaient pas les toilettes de leur véhicule. Un bloc sanitaire a été ajouté au budget 2022 pour remédier à cette situation et sera installé de façon saisonnière dans la zone.

6.3.8. COLLABORATIONS

Du côté des activités, neuf types d'activités différentes ont pu être organisées pour un total d'environ 250h de prestations ; deux expositions artistiques (peintures et peintures + sculptures) ont pris place dans le hall d'entrée pour trois semaines chacune en mettant à profit les modules mobiles réalisés. Les retours positifs de la clientèle incitent à poursuivre cette stratégie de mise en valeur du hall par le biais d'expositions temporaires.

Malgré la situation sanitaire, la grande majorité des activités ont rencontré plein succès. Compte tenu de l'incertitude liée à l'évolution du COVID, peu de nouveaux partenaires/cours cette année.

L'entreprise qui loue la cuisine du restaurant a fourni la majorité des repas pour les clients de l'hébergement, soit 4'898 repas.

Centre SAS a commencé ses activités avec la difficulté du contexte sanitaire. Ce nouvel espace fitness n'a pu ouvrir ses portes qu'en avril et avec une autorisation d'affluence limitée. Des offres d'abonnements combinés ont été mises en place entre lui et espaceVAL ; 20 abonnements ont été vendus. Nous constatons que l'ouverture de cet espace génère une nouvelle dynamique. De nombreux cours et prestations sports et santé ont permis d'élargir la palette d'activités proposées sur le site et des prestations ont pu être proposées tout au long de l'année avec les adaptations nécessaires aux mesures sanitaires.

6.3.9. CENTRALE DE RÉSERVATION

La centrale de réservation de toutes les salles communales est située sur le site d'espaceVAL. Elle gère aussi les réservations pour l'hébergement et pour les salles de classe de l'ECAP et pilote les processus manifestation pour assurer la coordination des services communaux dans le cadre de l'organisation de manifestations.

En 2021, 44 processus manifestations ont été pilotés, ce qui représente une baisse de 50% par rapport à la dernière année standard 2019.

Au final la centrale a géré plus de 8'000 réservations.

6.3.10. GESTION, COPROPRIÉTÉ AVEC L'ECAP

En 2021, la copropriété a souhaité initier un projet de **rénovation de la partie hébergement** d'espaceVAL. Selon la répartition de copropriété en vigueur, sept chambres étaient propriété communales et six propriété de l'ECAP. Le constat a été fait que ces chambres par leur disposition avec des sanitaires communs ne correspondaient plus au standard de la clientèle du lieu,

notamment aux participants des cours de formation l'ECAP. Dans le cadre de son projet d'extension de son centre d'entraînement à la Presta, l'ECAP souhaite rénover ces chambres pour améliorer l'attractivité de son centre et plus généralement améliorer l'offre d'hébergement touristique dans la région. Considérant les capacités financières de chacune des parties, il a été conclu qu'il était préférable que l'ECAP soit entièrement propriétaire de ces chambres afin de mener à bien le projet de rénovation. Des transactions ont donc été effectuées à fin 2021, comprenant la vente des chambres à l'ECAP, mais aussi la vente par l'ECAP de salles qui pouvaient être valorisées plus facilement par les activités d'espaceVAL. Les travaux de l'hébergement devraient débuter en 2022 et la gestion du lieu sera ensuite externalisée à un prestataire hôtelier en ayant pour objectif d'augmenter le nombre de nuitées sur le site ; cela passera par le développement des trois types de clientèle actuelles que sont les participants aux cours ECAP, les groupes sportifs et la clientèle touristique. espaceVAL va donc passer la main pour la gestion de l'hébergement et des partenariats seront développés avec le futur gestionnaire du lieu afin de garantir des prestations de qualité.

6.3.11. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Les associations locales sollicitent espaceVAL pour compléter les prix des tombolas ou/et des concours qu'elles organisent dans le cadre de leurs manifestations. Ces prix sont délivrés sous forme de bons d'entrée dans les piscines et représentent un montant estimé à environ 5'000 francs en 2021. espaceVAL met également à disposition du matériel pour les associations dans le cadre de l'organisation d'événements (podium, poteaux de balisage, tables hautes, ...).

6.3.12. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

En raison de la situation sanitaire, espaceVAL a été ouvert partiellement durant le 1^{er} trimestre 21. Des collaborateurs ont donc apporté un soutien dans les services ou auprès de partenaires qui nécessitaient un renfort temporaire : pour les crèches et les écoles, 235 heures de remplacements ont été effectuées ; pour la station de ski de la Robella, 2 collaborateurs ont complété les équipes qui nécessitaient du renfort pour la mise en application des mesures de protection sanitaire ; 4 collaborateurs de l'équipe de maintenance ont travaillé à la réparation du chauffage à distance des Bayards pour un total de presque 300 heures, heures qui ont été prises en charge par la société CCBB SA qui exploite ce chauffage à distance.

De plus, comme en 2020, les cinq séances du Conseil général ont été organisées dans la grande salle omnisports.

6.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT est le suivant :

• Direction :	1.00 EPT	1 personne
• Administration et réservation :	2.15 EPT	4 personnes
• Maintenance :	1.00 EPT	1 personnes
• Gardiennage des piscines :	3.90 EPT	6 personnes
• Conciergerie	3.90 EPT	4 personnes
• Réception – cafétéria – service de repas :	3.20 EPT	6 personnes

La collaboration avec l'entreprise louant la cuisine a contribué à une légère réduction de l'activité du personnel communal, ce qui a justifié la non-reconduction d'un poste à 25% laissé vacant suite au départ d'une collaboratrice de vente.

6.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2021

MARKETING ET COMMUNICATION

Le travail de référencement et de notoriété d'espaceVAL s'est poursuivi pour améliorer la communication sur les activités disponibles. Nous avons pu constater une forte augmentation des fréquentations du site internet ainsi que de nos divers canaux de communication (+39% de couverture sur Facebook, +50% de followers sur Instagram, 210 contenus postés (FB+IG), 2'600 mentions «j'aime» (FB+IG), 1'500 commentaires (FB+IG), 45'000 visites sur notre site internet).

6.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2021

La pandémie a cette année encore perturbé le fonctionnement normal d'espaceVAL, avec des restrictions sanitaires importantes pendant une bonne partie de l'année. Malgré cela le site a assuré en grande partie ses missions clés que sont l'accueil du public, des associations et des écoles. Une bonne dynamique s'installe avec tous les partenaires du site, partenariats qui se développeront encore avec la nouvelle gestion à venir pour l'hébergement. Côté entretien, constat est fait qu'après 20 ans de service, des travaux seront nécessaires dans les prochaines années sur des éléments importants et des chiffrages seront faits en 2022.

DICASTERE DE DU TERRITOIRE, DES SPORTS ET
DE LA CULTURE
LE CONSEILLER COMMUNAL

ERIC SIVIGNON

Dicastère des infrastructures DI

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Les effets de la pandémie ont eu peu d'impact sur les activités 2021 du dicastère des infrastructures. Les mécanismes mis en place dès le printemps 2020 en vue de lutter efficacement contre la propagation du virus ont porté leurs fruits et ont ainsi permis de protéger au mieux nos collaborateurs et de mener à bien les missions des services.

D'importants dossiers et projets ont été élaborés ou finalisés durant cette année au sein du dicastère, avec la préparation du rapport final sur le plan général d'alimentation en eau potable, la réalisation de plusieurs mesures du plan général d'évacuation des eaux, l'élaboration des projets de pré et ou parascolaires sur les sites de Fleurier, Môtiers et Couvet, la rénovation de l'auberge de la Robella, ou encore la restauration de l'église de Môtiers.

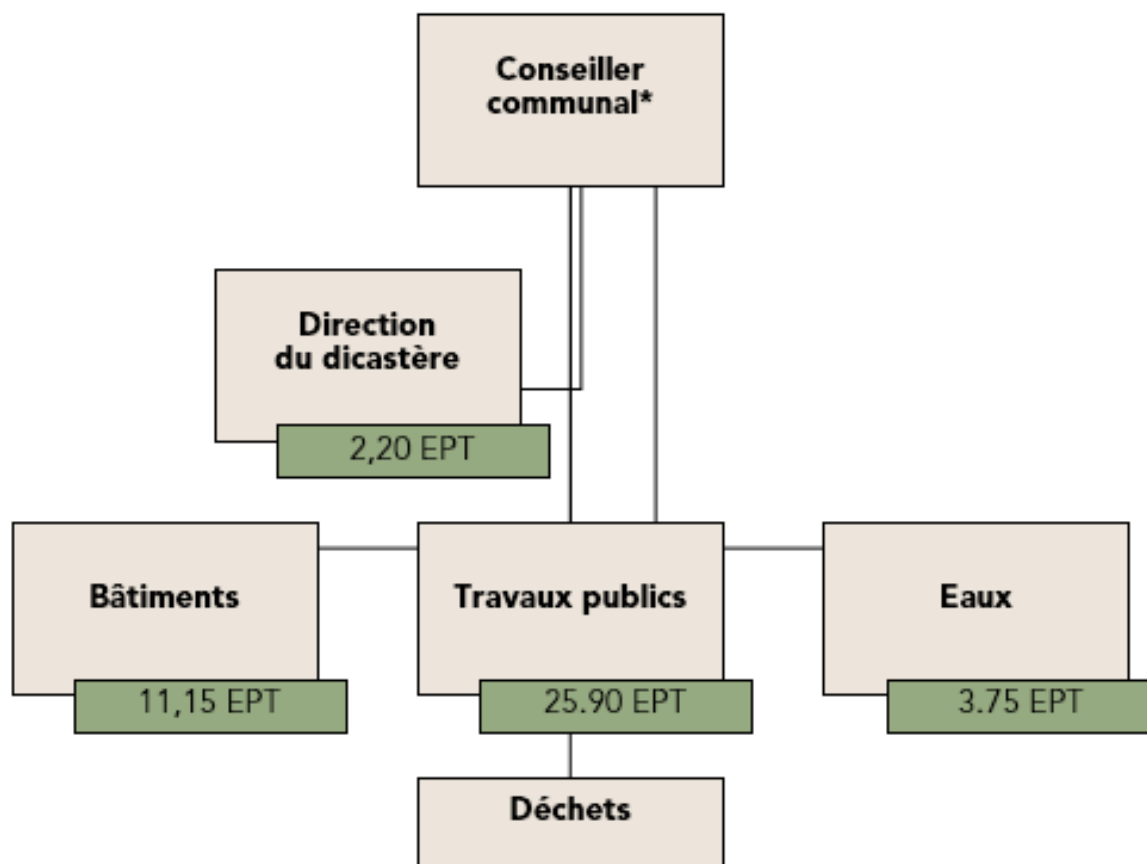
De plus la tempête de grêle du mois de juin 2021 a engendré passablement de difficultés et du travail supplémentaire au sein de la gérance.

En effet, plus de 30 bâtiments communaux ont été touchés par ce phénomène climatique exceptionnel mais aussi des plantations et les différents véhicules du dicastère. Pour ce qui est des bâtiments, il a fallu intervenir rapidement afin de réduire au maximum les dégâts et ensuite établir des devis pour les assurances auprès des entreprises. A ce jour plusieurs dossiers sont toujours en attente d'une décision de l'ECAP.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport, l'année 2021 a été intense et riche en événements pour le dicastère des infrastructures.

1.2. ORGANIGRAMME

Situation au 31 décembre 2021



*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT. Son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives.

2. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien du réseau des pistes cyclables
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées)
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines

- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes communales, ainsi que quelques marquages privés
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Pose et dépose des bancs publics
- Gestion de l'éclairage public
- Entretien des buttes des stands de tir
- Arrachage et fauchage des plantes invasives
- Pose et dépose des jalons et pare-neige
- Service de piquet hivernal et estival
- Déneigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël
- Travaux de génie civil et maçonnerie (regards d'eaux usée et eaux claires).
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Gestion des demandes de permis de fouille et des autorisations de pose de benne et échafaudage

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 20 janvier 2021. Sa composition est la suivante :

- M. Yves Fatton (président)
- M. Jean-Noël Bovard (POP)
- M. Vincent Casaubon (PVL)
- M. Florian Dreyer (PLR)
- M. Manfred Neuenschwander (Agora)
- M. François Oppliger (PS)
- M. Sergio Santiago (Verts)
- M. Frédéric Schlosser (UDC)

La COMTP s'est réunie à une seule reprise durant l'année 2021. Elle a notamment traité les dossiers relatifs au remplacement du pont des Abattoirs à Noiraigue, à la mise aux normes LHand des arrêts de bus et au financement des passages à niveau de Bussan à Fleurier et des Sugis à Buttes, dans le cadre des travaux de réfection de la ligne ferroviaire entre Fleurier et Buttes.

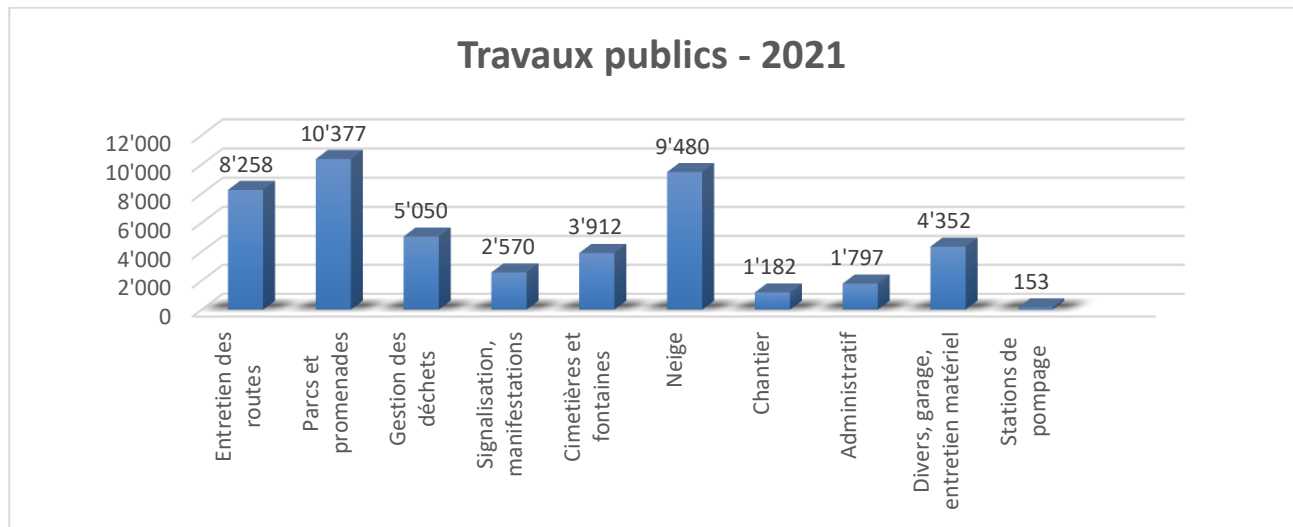
La plupart des membres de la commission font en outre partie du COPIL politique créé dans le cadre de l'élaboration du PGA. Durant l'année 2021, le COPIL s'est réuni à une seule reprise.

Le chef du dicastère est également membre

- du Conseil d'administration de la SEVT
- de la commission cantonale des déchets
- de la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels
- de la commission de pilotage du parc éolien de la Montagne-de-Buttes
- de la commission de pilotage de l'entretien de l'Areuse

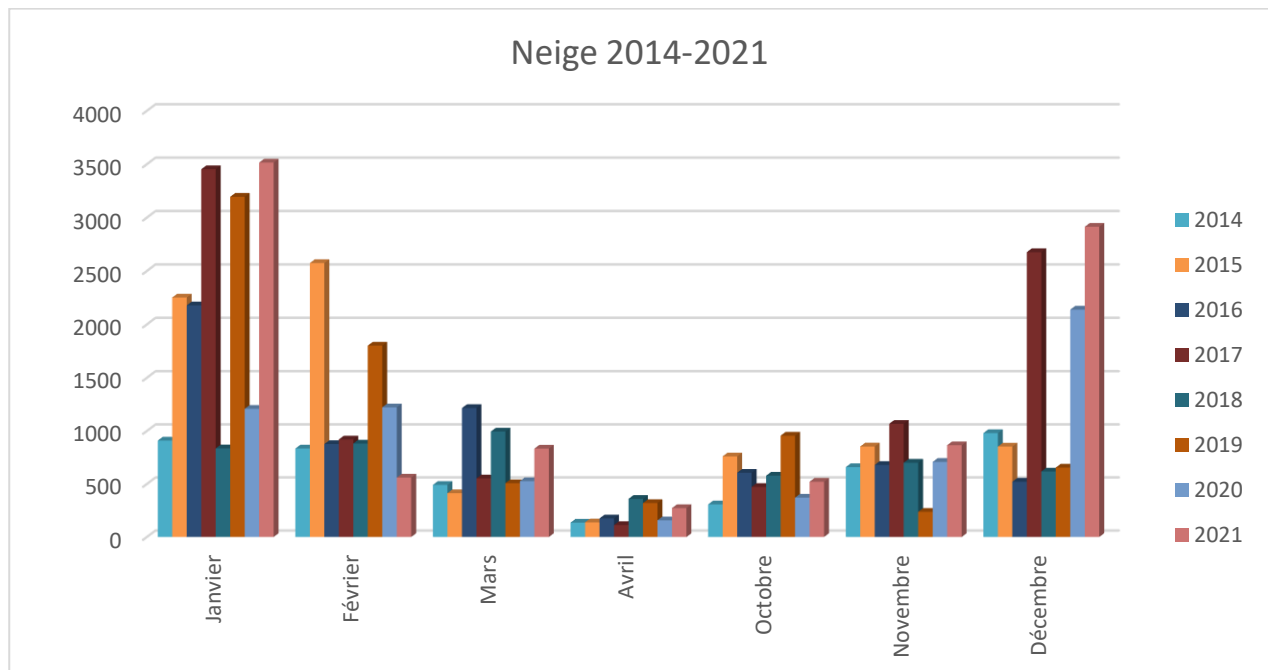
2.3. ACTIVITÉS 2021

La répartition des heures effectuées courant 2021 est la suivante :



Sur ces 47'131 heures, 2'012 heures ont été effectuées par les apprentis, ce qui représente 1 EPT. Le service n'a pas bénéficié de soutien par le biais de contrat ISP, TUP ou ORP durant l'année 2021.

A noter encore que la direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.



Le service hivernal a été important durant les mois de janvier et décembre 2021, mais relativement restreint les autres mois. Durant l'hiver 2020-2021, les chasse-neige sont sortis 18 fois, alors qu'il a été nécessaire de saler à 48 reprises.

2.3.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des travaux publics intervient régulièrement pour l'organisation de manifestations ou de fêtes ayant lieu sur le territoire communal. Cette année, la pandémie est malheureusement encore présente. Néanmoins, au vu de l'amélioration de la situation épidémiologique et suite à un nouvel

assouplissement de la part du Conseil fédéral, certaines manifestations ont pu être maintenues. Aussi, pour 2021, les principaux engagements de la voirie pour les manifestations ont été les suivants :

- Foire de printemps à Couvet 62 heures
- Foire d'automne à Couvet 56 heures
- Abbaye de Fleurier 61 heures
- Art en Plein Air 36 heures
- Swiss Canyon Trail 28 heures

2.3.2. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

En raison de l'augmentation de la fréquentation des sites touristiques due à la pandémie, pour la deuxième année consécutive, le service a mis en place des missions supplémentaires pour le nettoyage et l'entretien des lieux visités.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2021, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	19.9	EPT (dont 5 en arrêt maladie durant plusieurs mois) ; 1 poste est toujours vacant.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2021

- Suivi des travaux en garantie du chantier H10 à Travers
- Suivi des travaux du chantier de réaménagement de la place de la gare à Fleurier
- Réfection complète d'une plate-bande au Temple de Fleurier par les apprentis agents d'exploitation
- Réfection partielle des terrains de football de Noiraigue et des Lerreux à Fleurier, suite à une deuxième invasion de hannetons
- Rénovation du jardin public de Buttes
- Organisation de différents cours de formation du personnel (cours ARCV, OACP, plantes invasives sur le terrain, élévateur).
- Etablissement de l'inventaire du réseau routier sur tablettes
- Réfection des passerelles et nettoyage du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Démolition et construction complète de la passerelle à la rue de la Citadelle à Fleurier
- Nettoyage et entretien du biotope au Champ-du-Tronc à Couvet
- Travaux en relation avec le service de l'eau à la STEP de Travers.
- Réfection de la route du Sagnelet-Hartat à Travers
- Réfection du parking de la patinoire du Val-de-Travers à Fleurier
- Réfection de la rue de la Montagnette à Fleurier
- Réfection de la route du Mont de Boveresse
- Réfection de la route du Pré-Monsieur à Môtiers
- Réfection de la route entre Boveresse et Môtiers

- Réfection de la route des Planchettes à Travers
- Réfection de la piste cyclable de Noiraigue à Champ du Moulin sur la Commune de Val-de-Travers
- Entretien de la piste cyclable entre la STEP de Boveresse et Couvet phase 2
- Plantation des arbres de l'allée des naissances entre Boveresse et Môtiers - deuxième tronçon.
- Nettoyage et entretien du canal des Raies à Buttes
- Nettoyage du canal Le Bied à Boveresse
- Nettoyage et fauchages des ruisseaux à St-Sulpice et Travers
- Nettoyage et curage du canal de drainage entre Môtiers et Fleurier (Pré Monsieur et Aérodrome)
- Diverses prestations de marquage pour les privés
- Réparation de plusieurs bovi-stop
- Suivi et entretien des clapets anti-retours le long de l'Areuse à Travers (Mesure PGEE)
- Entretien du massif en faveur de la lutte contre le cancer du sein à Couvet
- Suivi des différents chantiers des mesures PGEE (Saint-Sulpice, Môtiers, Travers et Couvet)
- Rénovation du mur au cimetière de Buttes
- Démolition d'une partie du mur du cimetière de Travers et réfection du talus au même endroit
- Etude relative à la finalisation du tronçon de la piste cyclable urbaine entre Fleurier et Môtiers
- Etablissement et suivi de 43 permis de fouille
- Suivi du chantier relatif à la réalisation des arrêts de bus de la ligne 590 à Fleurier et Boveresse
- Suivi de l'étude sur les ponts et adaptation de la signalisation sur certains ouvrages
- Préparation du dossier relatif à la pose d'un 2^{ème} silo à sel à Fleurier
- Préparation du dossier relatif au remplacement du pont des Abattoirs à Noiraigue
- Préparation du dossier relatif à la mise aux normes des arrêts de bus (LHand)

2.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2021

Plusieurs dossiers ont été traités dans le cadre du service de voirie, notamment en relation avec l'évacuation des eaux usées, où différentes mesures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Pour les mesures terminées, il s'agit de la Mesure M10, Chemin des Ecoliers à Môtiers, et la Mesure M101, Le Rio à Saint-Sulpice. Pour la Mesure M2, Rue de la Saugue à Couvet, ainsi que la mesure M15 La Presta celles-ci sont en cours de réalisation et seront terminées durant le premier semestre 2022.

Les rapports techniques, ainsi les appels d'offre en vue des Mesures M101 et M 1.1, rive gauche, rive droite et Vers-chez-les-Blancs à Travers ont été réalisés en 2021 et les travaux sont prévus sur 2022.

Les démarches administratives relatives au dépôt de permis de construire et aux actes notariés en vue du remplacement du pont des Abattoirs à Noiraigue ont été menées durant l'année et sont presque finalisées. Le remplacement de cet ouvrage est prévu pour l'été 2022.

Des réflexions ont été aussi menées en vue de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

3. SERVICE DES DÉCHETS

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

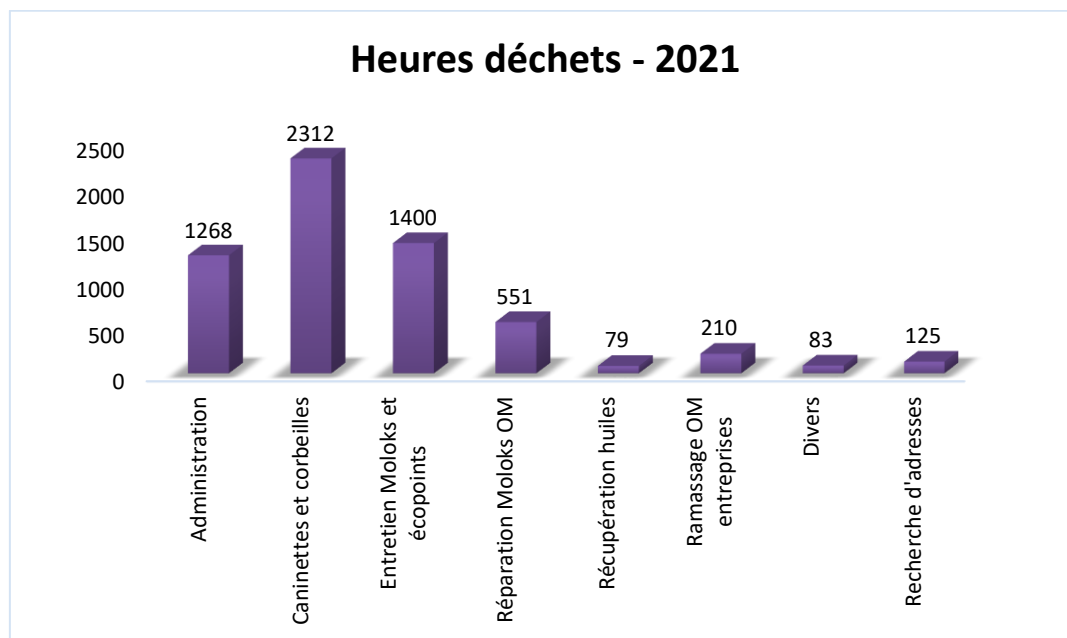
Le service des déchets est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28.

Les missions principales du service sont les suivantes :

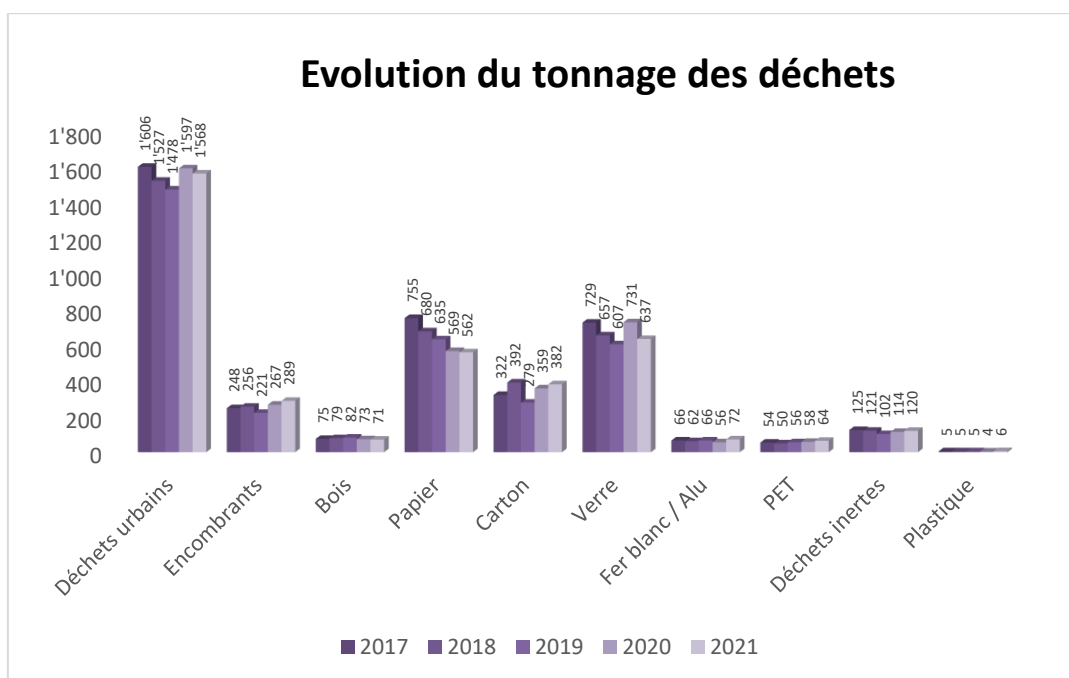
- Gestion des cartes Moloks
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population – Mémento des déchets
- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie de St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des déchets ménagers
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des biodéchets
- Contacts réguliers avec le service de l'environnement

3.2. ACTIVITÉS 2021

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2021 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2017.



3.2.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service des déchets apporte son soutien à la vie locale en mettant à disposition des organisateurs de manifestations qui le souhaitent des containers pour la récolte et le tri des déchets. Il fait également le lien entre l'entreprise chargée du ramassage des déchets et les organisateurs de manifestations. En outre, en 2021, le service des déchets a notamment œuvré à la vidange des déchets générés par la manifestation Art en plein air.

3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.7 EPT

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 2.7 EPT.

3.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2021

- Réflexion autour de la collecte des textiles. Signature d'un contrat avec un nouveau prestataire pour l'année 2022.
- Discussion pour l'adaptation des coûts des transports pour nos différentes bennes et compacteurs.
- Initiation de la campagne Zéro Mégot qui sera mise en œuvre en 2022.

3.5. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2021

Le système de pesée pour les déchets encombrants mis en place continue de porter ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés. Pour mémoire, si chaque ménage utilise son quota de déchets encombrants gratuits, cela représente 437 tonnes, soit 175'000 francs par année à charge de la commune. Pour 2021, les déchets encombrants non facturés se montent à 138 tonnes sur 289 tonnes acheminées à la déchetterie, soit 55'200 francs à charge de la collectivité.

Depuis plusieurs années, la présence d'un seul écopoint pour le village de Couvet refait surface. La réflexion quant à l'agrandissement de l'écopoint existant et de l'éventuel aménagement d'un deuxième écopoint dans ce village est en cours en collaboration avec le Dicastère du territoire des sports et de la culture.

En comparaison avec les années précédentes, la problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est stable, avec cette année encore 29 tonnes de déchets retrouvés hors des lieux de collecte, ce qui représente environ 11'600 francs à charge de la commune. Ces déchets entraînent en outre une masse de travail considérable pour le service de voirie pour le nettoyage des écopoints et les recherches d'adresses suite à l'ouverture des éléments retrouvés.

4. SERVICE DE L'EAU ET ÉPURATION

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

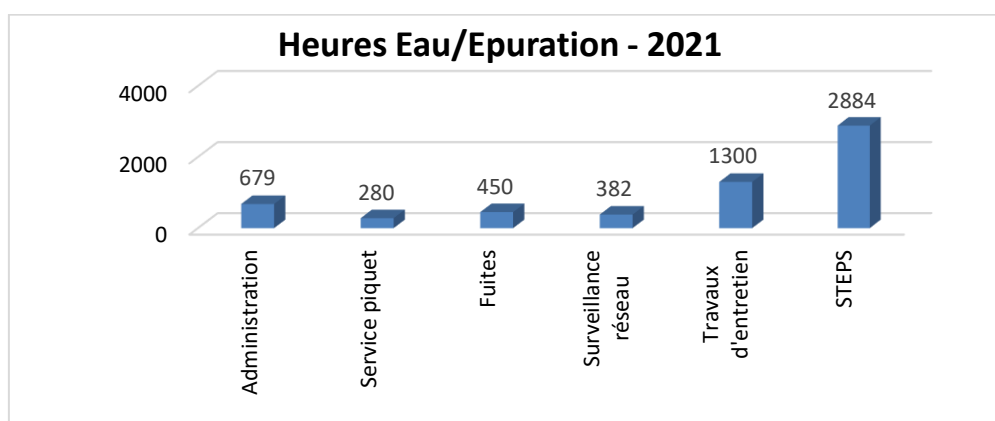
Le service de l'eau et de l'épuration est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Dégel de conduites lors des périodes de gel
- Entretien des hydrants
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Commande et gestion du stock de matériel
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation en eau provisoire pour les manifestations
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi des séances de chantier pour les introductions d'eau des nouvelles constructions
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des désableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP)
- Gestion des tournées de relevé des compteurs
- Gestion des abonnements (pose, dépose et mutation)
- Gestion des abonnements non soumis à la taxe d'épuration et/ou à la redevance cantonale
- Envoi de la facturation de la consommation de l'eau potable et des taxes y relatives

4.2. ACTIVITÉS 2021

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



Ce total de 5'975 heures représente 3.3 EPT. Le service n'a pas bénéficié de soutien par le biais de contrat ISP ou ORP durant l'année 2021.

Au niveau administratif, le service a effectué 879 heures durant l'exercice 2021. Sur ce total, 168 heures ont été consacrées à la gestion administrative des compteurs (mutation, notamment) et 265 heures à la facturation de l'eau potable et de la taxe d'épuration.

4.2.1. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Lors de manifestations d'importance régionale, le service de l'eau est appelé à mettre en place des conduites d'alimentation provisoires. Pour 2021, au vu de la pandémie et du nombre très restreint de manifestations organisées sur le territoire communal, le service de l'eau n'a quasiment pas été sollicité.

4.2.2. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service de l'eau effectue aussi des recherches de fuite sur les conduites d'eau potable pour les privés et apporte ainsi son expertise technique.

4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Chef de service - Fontainier 1 EPT

Collaborateurs techniques 2.5 EPT

Collaboratrice spécialisée eaux 0.25 EPT

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de pompage des EU.

4.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2021

- Suivi du chantier de la nouvelle STEP à Noiraigue avec les différents corps de métiers
- Participation à l'élaboration du Plan Général d'alimentation en eau potable (PGA)
- Réparation de 31 fuites sur les conduites

- 76 sorties lors des services d'astreinte de piquet
- Changement d'une soixantaine de vannes / soupapes de retenue d'entrées d'immeubles
- Changement de 45 compteurs et pose de 14 nouveaux compteurs
- Suivi des travaux relatifs de la télégestion ainsi que la pose de nouvel UV pour la station de Noiraigue
- Curage des captages des Lacherelles
- Nettoyage et désinfection des réservoirs, des Bayards, Plancemont, Buttes et Travers
- Elaboration du cahier des charges en vue de demande d'offres pour ajouter la STAP vers chez Joly, ainsi que la STAT de Noiraigue et son réservoir au système de gestion intégrée
- Nettoyage et manipulation de plus de 300 vannes de secteur
- Remplacement de 5 bornes d'hydrants

4.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2021

L'année 2021 a été synonyme d'amélioration au niveau des infrastructures du service de l'eau et de l'épuration. La STEP de Noiraigue a été mise en fonction et effectue le traitement en respectant complètement les normes, ajout à la télégestion de 2 stations.

5. SERVICE DES BÂTIMENTS

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine financier
- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi de septante baux à loyer
- Gestion des annonces et visites des appartements
- Entretien et nettoyage des bâtiments
- Mise en place et gestion de la technique pour les séances du Conseil général
- Organisation et suivi des chantiers
- Etude et analyse énergétique des bâtiments

5.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 20 janvier 2021. Sa composition est la suivante :

M Yves Fatton (président)
 Mme Marie-France Vaucher (Verts)
 M. Jean-Noël Bovard (POP)
 M. Jean-Paul Lebet (PLR)
 M. Manfred Neuenschwander (Agora)
 M. André Rosselet-Christ (UDC)
 M. Loris Vuillomenet (PS)

La commission s'est réunie à deux reprises pour les dossiers du DI et a participé à une séance conjointe avec la commission d'espaceVAL. La plupart des membres de la CBAT sont également membres de l'Association pour la restauration de l'église de Môtiers, laquelle association s'est réunie une fois pour l'Assemblée générale et toutes les deux semaines au niveau du comité, lors des séances de chantier.

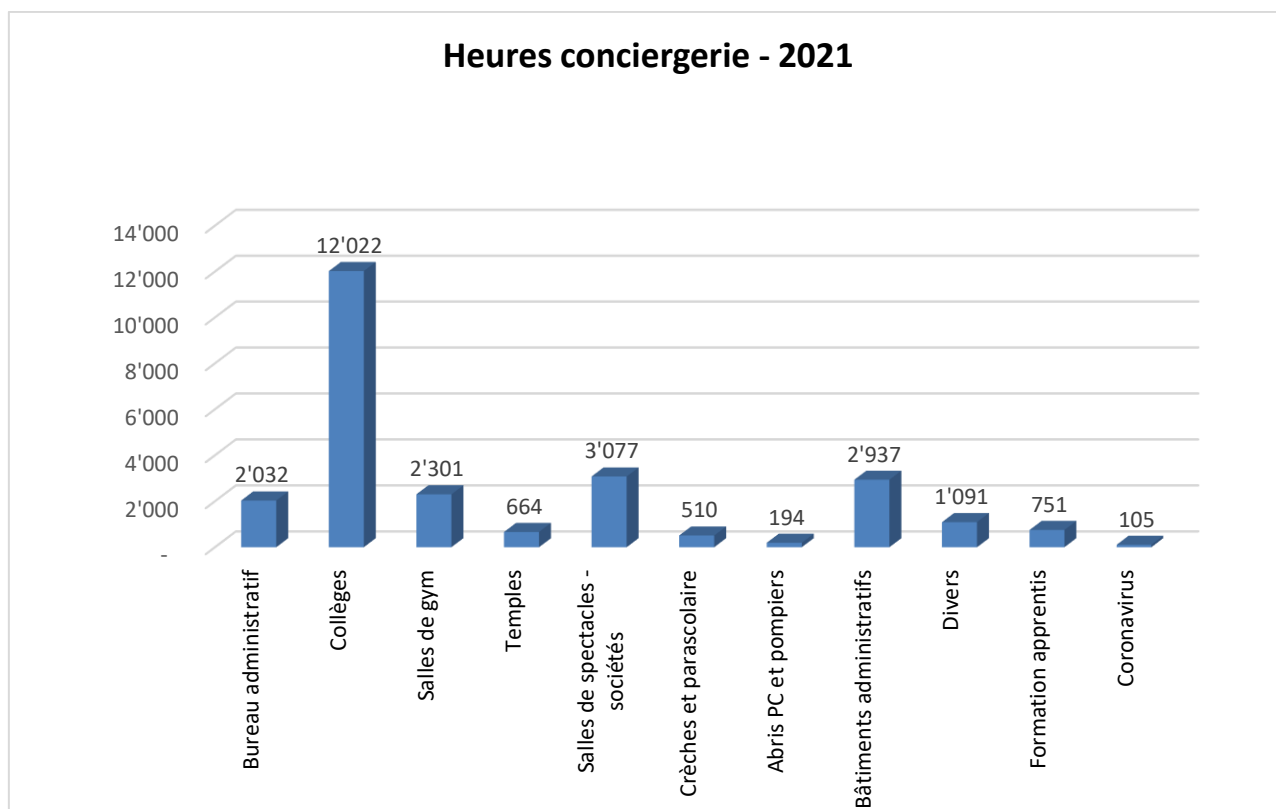
Le principal dossier traité par la CBAT en 2021 concerne la demande de crédit pour la construction de trois projets d'infrastructures scolaires et extrascolaires.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du Centre sportif.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour la préparation de certains dossiers.

5.3. ACTIVITÉS 2021

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



La totalité de ces heures représente 14.25 EPT, alors que le service est doté de 11.15 EPT. La différence est effectuée par les apprentis, le personnel rétribué à l'heure et les personnes en placement temporaire, ainsi que les TUP.

Les concierges d'espaceVAL et de l'école JJR Longereuse ne font pas partie de ces effectifs et dépendent du DTSC et du DJE.

5.3.1. APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2021, le DI compte trois apprentis agents d'exploitation (un en 2^{ème} année et 2 en 1^{ère} année), qui tournent sur les différents sites (voirie Fleurier, voirie Couvet, conciergerie Fleurier et conciergerie Couvet).

5.3.2. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Les bâtiments sont mis à disposition des sociétés locales afin de leur apporter un soutien lors de leurs manifestations, pour l'organisation de leurs entraînements ou répétitions, ainsi que pour le stockage de leur matériel.

5.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2021, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments 1 EPT

Concierges 10.15 EPT

En outre, les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les trois apprentis.

Durant toute l'année, le service a pu contribuer à la réinsertion de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, le partenariat mis en place depuis plusieurs années avec le service des migrations pour le placement de personnes en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois, permet d'accueillir au sein du service plusieurs requérants d'asile.

5.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2021

Le dicastère a travaillé sur les projets importants suivants :

- Suivi des travaux de réfection de la toiture de l'auberge de la Robella et rénovation de la buvette
- Suivi des travaux de restauration de l'église de Môtiers
- Préparation du dossier relatif à l'extension du collège de Longereuse
- Préparation du dossier relatif à la construction d'une nouvelle crèche à Couvet
- Préparation du dossier relatif au réaménagement du hangar du feu de Môtiers en vue d'y installer un parasolaire
- Préparation du dossier relatif au lancement d'une étude technique sur le bâtiment abritant actuellement le Lycée
- Raccordement des bâtiments Clos-Pury 9 et 11 au CAD de Couvet (préparation du dossier et suivi du chantier)
- Préparation du dossier de mise en vente de l'immeuble rue du Temple 9 à Travers
- Recherche de renseignements concernant plusieurs bâtiments en vue de l'établissement de certificats CECB (statistiques énergétiques, surfaces, etc.)
- Annonce et suivi de 32 avis de sinistre suite à la tempête de grêle du 28 juin 2021, représentant près de 350'000 francs de dégâts

Tableau récapitulatif des objets loués, avec indication des travaux à prévoir sur les exercices suivants et des travaux effectués en 2021

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2021
Môtiers	Hôtel de district	Maison de l'Absinthe	Bon	Réfection renvois d'eau et peinture façade Nord	16'000	
	Hôtel de district (ancien tribunal)	3 pièces bureaux commerciaux	Moyen			Remplacement luminaires
		Ancien tribunal	Moyen			
		Sous-sol	Bon			
	Marronniers 12	3 pièces Rez-de-chaussée	Bon			
		4 pièces 1 ^{er} étage	Bon			
	Marronniers 14	3 pièces rez-de-chaussée	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	70'000	
		3 pièces 1 ^{er} Est	Moyen			
		3 pièces 1 ^{er} Ouest	Bon			
		3 pièces 2 ^e Ouest	Bon			
	Garages Hôtel de district	2 garages simples et 1 local	Bon			Réparation porte
	Ancien hangar du feu	Hangar dépôt	Moyen			Changement d'affectation pour création d'une structure parascolaire

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2021	
	Domaine agricole de Riau	Loge et rural	Moyen				
Couvet	Travaux publics	1 local 1 ^{er} étage	Bon				
	Collège 3 (ludothèque et DJE)	3.5 pièces 1 ^{er}	Bon			Remplacement réfrigérateur	
	Ed-Dubied 2	Locaux techniques 2 ^{ème} étage	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	50'000		
Travers	Château	Locaux commerciaux	Bon				
		4.5 pièces	Moyen	Réfection cuisine et salle de bains	50'000	Remplacement four et vitrocéram	
	Immeuble Le Sapelet	3 pièces, garage et 1 chambre indépendante	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	70'000		
	Bâtiment de la Poste	Locaux rez-de-chaussée	Vétuste				
		1 local sous-sol	Bon				
		1 local rez	Bon				
		5 pièces 1er	Bon				Réfection fissures dans salon et peinture. Remplacement du parquet dans le hall d'entrée
			5 pièces 2 ^{ème}	Moyen			Remplacement fenêtre
	Temple 9	4 pièces	Moyen	Vente en cours			

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2021
	Le Coeuffier	Vieille ferme à l'abandon	Vétuste	A vendre		
Noiraigue	Collège	4 pièces 2 ^e Ouest	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	
		4 pièces 2 ^e Est	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	
		1 local sous-sol	Bon			
	Domaine des Oeillons	1 ferme et 1 hangar	Hangar neuf Ferme moyen	Appartement à rénover en partie (cuisine et salle de bain)	50'000	
	CEN	Garage Ouest	Bon			
		3 locaux 1 ^{er} étage	Bon			
Boveresse	Collège	4 pièces 1 ^{er} Ouest	Moyen	Cuisine et salle de bains à rénover	35'000	Mise en conformité OIBT
		4 pièces 2 ^e Est	Vétuste	Cuisine, salle de bains à rénover	50'000	
		5 pièces 2 ^e Ouest	Vétuste	Cuisine, salle de bains à rénover et peinture complète	50'000	
	Ancienne Laiterie	1 studio rez-de-chaussée	Bon			Réfection complète de la peinture
		4 pièces 1 ^{er} Est	Bon	Remplacement fenêtres et vélux	25'000	

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2021
		4 pièces 1 ^{er} Ouest	Bon	Remplacement fenêtres et vélux	25'000	
	Garages Collège	2 garages	Vétuste	Portes à changer	6'000	
	Hangar collège	1 local entrepôt	Vétuste	Porte à changer	4'000	
Fleurier	Hôtel de Ville	Locaux commerciaux 1 ^{er} étage	Bon			
	Lycée	Ecole	Moyen			
	Immeuble du Grenier	Locaux commerciaux rez et 1 ^{er} étage	Bon	Installation tôle sur grillage du garage	10'000	Modification réception PN
Buttes	Ancienne administration communale	3 pièces rez-de-chaussée	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	70'000	
		3 pièces 1 ^{er}	Moyen			
		Locaux commerciaux rez et 1 ^{er}	Moyen	A refaire selon utilisation future	20'000	
		1 local rez	Moyen			
		1 local galetas	Moyen			
	Bâtiment de la Boucherie	Locaux techniques rez	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	50'000	
		3 pièces 1 ^{er} Ouest		A rénover complètement	200'000	
		3 pièces 1 ^{er} Est	Moyen			
		1 local sous-sol	Bon			

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2021
		1 local galetas	Bon			
		1 garage Est	Bon			
		1 garage Ouest	Bon			
	Dépôt Vy Saulnier	1 garage	Vétuste			
	Domaine agricole de La Robella	Rural + Auberge + buvette	Bon			Réfection toiture de l'auberge, avec pose de panneaux PV Reconstruction de la buvette et création d'une citerne de 300 m3
	Loge Brama Fan	Loge	Bon			
	Domaine agricole de Longeaigue	Rural	Vétuste			
	Domaine agricole de la Prise Cosandier	Appartement et rural	Vétuste			Réfection du crépis sur cadre de porte de grange
St-Sulpice	Collège	5 pièces 2 ^e étage	Bon			
	Salle de gym	5 pièces 1 ^{er} étage	Bon			
		1 local rez-de-chaussée	Bon			
	Collège 3	2 pièces 1 ^{er} étage	Bon			Remplacement réfrigérateur
		4 Garages	Bon			

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2021
	Rue du Pont 4	4 pièces rez-de-chaussée	Moyen	Peinture à refaire, salle de bains à rénover	30'000	Remplacement cuisinière et plan de cuisson
		4 pièces 1 ^{er} étage	Moyen	Peinture à refaire, salle de bains à rénover	30'000	
		4 pièces 2 ^{ème} étage	Vétuste	A rénover complètement lors de la résiliation du bail	100'000	
	Rue du Pont 10	4 pièces 1 ^{er} étage	Bon			
		4 pièces 2 ^{ème} étage	Bon			
		Salle de réunion rez	Moyen			
Les Bayards	Collège	4 pièces rez-de-chaussée <i>Inoccupé</i>	Vétuste	Rénovation complète	200'000	
		4 pièces 1 ^{er}	Moyen	Peinture et sols à refaire	30'000	
		4 pièces 2 ^{ème}	Moyen	Peinture et sols à refaire	30'000	
		5 pièces 2 ^{ème}	Bon			
		1 ancienne salle de classe	Moyen			
	Hôtel de l'Union	Locaux commerciaux rez-de-chaussée	Bon			
		2 pièces 1 ^{er} étage	Moyen	Remise à niveau	10'000	
		4.5 pièces 2 ^{ème} étage	Bon			

Village	Immeuble	Objet loué	Etat	A prévoir	Coût estimatif	Travaux effectués en 2021
	Garages collègue	4 garages	Vétuste	Portes à remplacer et réfection des sols	12'000	
	Garages Hôtel	3 garages	Bon			

Tableau récapitulatif des bâtiments, avec indication des travaux à prévoir sur les exercices suivants et des travaux effectués en 2021

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2021
Môtiers	Collège, salle de gym, salle de spectacles	Peinture 3 ^{ème} étage	20'500	Remplacement de trois velux
		Raccordement du bâtiment au PGEE ch. des Ecoliers	31'000	Réfection WC 2 ^{ème} étage
		Réfection scène	15'000	Remplacement pompe de circulation du chauffage
		Réfection façades	40'000	
		Porte d'entrée salle des spectacles	5'000	Finalisation de l'installation du monte-charge, avec aménagement adéquat
	Marronniers 12-14			
	Abri-PC			
	WC Plat de Riau			Réfection toiture
Temple	Restauration complète		En cours	
Couvet	Hôtel-de-Ville	Peinture et modification bureaux DTSC	5'000	Remplacement rideaux salle CG
		Verrière Cour	À estimer	Remplacement des volets
		Peinture façade Nord	A estimer	
	Nouveau Collège	Vitrages et peinture salle devoirs surveillés	14'000	Acompte pour remplacement velux
		Remplacement porte d'entrée	20'000	Réparation toiture après tempête
		Peinture salles de classe	40'000	
	Pavillon scolaire	Rempl. fenêtres hall d'entrée Sud	15'700	
		Réfection peinture et lumières des classes	12'000 par classe	

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2021
		Remplacement rideaux stores	12'000	
	Temple	Modification installation de chauffage pour CAD	100'000	Allumage automatique éclairage
		Peinture portes	1'600	
		Raccordement CAD	20'000	
		Réfection pierres de taille à l'intérieur du bâtiment	10'000	
	Salle des spectacles			Remplacement fenêtres des loges Réparation porte extérieure et peinture porte nord Remplacement moteur de la ventilation
	Salle de gym	Remplacement fenêtres bureau et salle judo	25'000	Acompte sur remplacement fenêtres
		Remplacement fenêtres chauffage	3'200	
	Centre sportif	Pose d'une porte coulissante	20'000	Remplacement d'une dizaine de batteries de douches Mise en conformité des installations électriques Remplacement des fenêtres espace Fitness Modification de la séparation vitrée fitness
		Réfection des sols des vestiaires des salles de gym	5'000 par vestiaire	
		Remplacement du système de ventilation de la piscine	550'000	
		Remplacement gouottes d'eaux sales	80'000	
		Remplacement batteries de douches défectueuses	10'000	

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2021
		Construction d'une plate-forme élévatrice à la salle de gym	60'000	
	Centre forestier			Modification niveau fenêtres suite à tassement du bâtiment Raccordement au CAD
	Travaux publics	Isolation combles	13'000	Raccordement au CAD Gros contrôle de la toiture et réfection d'une tabatière Contrôle et réfection des portes
	Hangar SDIS et ambulances	Raccordement au CAD		
	Collège 3 (ludothèque et DJE)	Réfection toiture		
		Rempl. porte de garage	5'000	
	Ed-Dubied 2	Réfection stores rez-de-chaussée	26'000	Peinture 1 ^{er} étage
		Remplacement de fenêtres	158'000	
Travers	Château	Réfection plafond salle de musique	6'600	
	Hangar TP			
	Temple			Réfection voûte intérieure
	Hangar feu			Contrôle et réfection des portes

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2021
	Bâtiment de la Poste			Réparation cheminée Remplacement du brûleur, porte de la chaudière et purgeur d'air
	Collège, salle de gym	Revêtement métal sur fenêtres Ouest	32'000	Acompte pour remplacement fenêtres
		Remplacement fenêtres	65'000	Remplacement luminaires extérieurs
		Peinture sous-bassement salle de gym	8'000	Remplacement cuisinière
Noiraigue	Collège	Peinture parascolaire	20'000	
		Remplacement chaudière	75'000	
		Installation cylindre électronique sur porte d'entrée		
		Réfection toit plat liaison	34'000	
	Salle de gym	Mise à jour scène	11'000	
		Réfection toit plat scène	20'000	
	Temple			
Boveresse	Salle polyvalente			
	Collège	Réfection cour	À estimer	
Fleurier	Hôtel de Ville	Peinture cage d'escalier	15'000	
	Collège rue du Temple	Réfection parquets	A estimer	Réfection couverture muret extérieur
	Collège primaire	Réfection d'une salle de classe	22'000	Remplacement lavabos

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2021
				Solde câblage informatique
		Aménagements pour enfant à mobilité réduite	A estimer	
	Collège B8	Enveloppe extérieure (fenêtres, isolation périphérique et toiture)	1'250'000	Réparation après fuite d'eau dans salle EFA Remplacement lavabos Inspection détection incendie
	Lycée	Réfection enveloppe extérieure (fenêtres, isolation périphérique et toiture)	1'500'000	Relevé pour établissement des plans du bâtiment
	Collège Longereuse	Réfection 5 blocs WC	225'000	Diverses réparations et modifications électriques Remplacement panneaux et isolation salle des maîtres Contrôle OIBT et mise en conformité Réparation de stores Installation séparation pour urinoirs Logo JJR sur porte du secrétariat
		Assainissement des joints de dilatation de l'ancien bâtiment		
		Rempl. des verres isolants	40'000	Mise en conformité des

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2021
	Salle de gym Longereuse et ancien abri PC	Remplacement des douches	12'000	installations électrique
	Salle de gym Belle-Roche	Rempl. chaudière et ventilation	105'000	Remplacement roulements ventilateur
		Réparation des dégâts suite à la grêle (toiture et stores)	66'000	Adaptation des luminaires
		Maçonnerie et peinture hall d'entrée	12'000	
	Temple	Nettoyage de la ventilation	6'250	Remplacement vanne et filtres ventilation Echange circulateur chauffage
	Salle Fleurisia			Réfection toiture plate Remplacement des coupoles suite à tempête de grêle Abattage et taille des arbres Réfection étanchéité joint de dilatation Interventions diverses sur les installations électriques et de chauffage
	Bâtiment rue des Moulins 28 (DI, voirie, eau)	Réparation toiture suite à la tempête de grêle de 2021	25000	Remplacement coupoles en verre suite à la grêle
		Remplacement éclairage extérieur	10'000	Aménagement vestiaire dames

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2021
	Hangar feu	Remplacement motorisation d'une porte	A estimer	
	Camping	Réfection des toitures suite à tempête de grêle	A estimer	
Buttes	Bâtiment de la Boucherie	Revêtement métal sur fenêtres	A estimer	
		Réfection complète d'un appartement	200'000	
	Domaine de La Robella			Réfection toiture de l'auberge et rénovation de la buvette et création d'une citerne Pose de panneaux photovoltaïques
	Domaine de la Prise Cosandier			Réfection maçonnerie porte de grange
	Collège, salle de gymnastique et salle de spectacles	Remplacement solde des fenêtres	63'000	
		Paratonnerre	25'000	Acompte pour remplacement des fenêtres Installation prises électriques pour parascolaire
		Peinture WC	12'000	
		Réfection complète salle TM	25'000	Réparation façade ouest salle de gym suite à la grêle
		Réfection peinture classes	30'000	
		Rempl. chaudière et tableau de gestion	120'000	
Remplacement des fenêtres façade Ouest et rez-de-chaussée Sud		26'000		

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2021
		Réfection toiture hall de liaison suite à tempête de grêle	À estimer	
	Abri-pc	Installation 3 radiateurs	5'200	
St-Sulpice	Bâtiment Collège 3 (garages, dépôt, appartement)	Réfection de la toiture	70'000	Contrôle de la toiture et remplacement de nombreuses tuiles cassées par la grêle Remplacement d'un réfrigérateur
	Collège	Réfection étanchéité toiture abri PC (cour d'école)	200'000	Contrôle de la toiture et remplacement de nombreuses tuiles cassées par la grêle Acompte sur étude pour remplacement chauffage
		Remplacement du chauffage	A estimer	
	Salle de gym et abri PC	Réfection sol et peinture des murs salle gym	50'000	Contrôle de la toiture et remplacement de nombreuses tuiles cassées par la grêle
		Réfection vitrages	62'000	
	Temple	Réfection des vitrages	65'000	Contrôle de la toiture et remplacement de nombreuses tuiles cassées par la grêle Réfection vitrages suite à la grêle Pose d'une main-courante

Village	Bâtiment	Travaux à prévoir	Coût	Travaux effectués en 2021
				sur escalier extérieur
	Rue du Pont 10			Contrôle toiture et remplacement verre des tabatières suite à la grêle
	Rue du Pont 4	Réfection salle de bain suite à problème de canalisations	À estimer	Contrôle toiture et remplacement verre des tabatières suite à la grêle
Les Bayards	Salle de gym	Réfection toiture suite à la tempête de grêle, y compris ferblanterie	65'000	Réparation provisoire de la toiture suite à la grêle et dépannage électricité
	Collège	Réfection petit clocher et chenaux suite à la grêle	14'800	Contrôle de la toiture et remplacement des tuiles cassées suite à la grêle Contrôle OIBT et élimination des défauts Réparation fuite chauffage
	Temple	Réfection toiture du clocher suite à la grêle	A estimer	Contrôle de la toiture et remplacement des tuiles cassées suite à la grêle
	Hangar feu			Contrôle porte

5.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2021

Le service des bâtiments assure le nettoyage, l'entretien et le bon fonctionnement des édifices communaux. L'équipe de conciergerie a à cœur de mener ses missions au quotidien afin d'offrir aux utilisateurs des locaux propres et respectant les normes.

La nouvelle loi cantonale sur l'énergie va imposer à la commune de servir d'exemple en matière de rénovation et de respect des normes énergétiques. Le challenge va donc être conséquent et nécessitera des dépenses relativement importantes à l'avenir.

DICASTÈRE DES INFRASTRUCTURES
LE CONSEILLER COMMUNAL

YVES FATTON

**Dicastère
de l'économie,
des finances,
de la cohésion sociale
et de la santé
DEFCOS**

1. GÉNÉRALITÉS

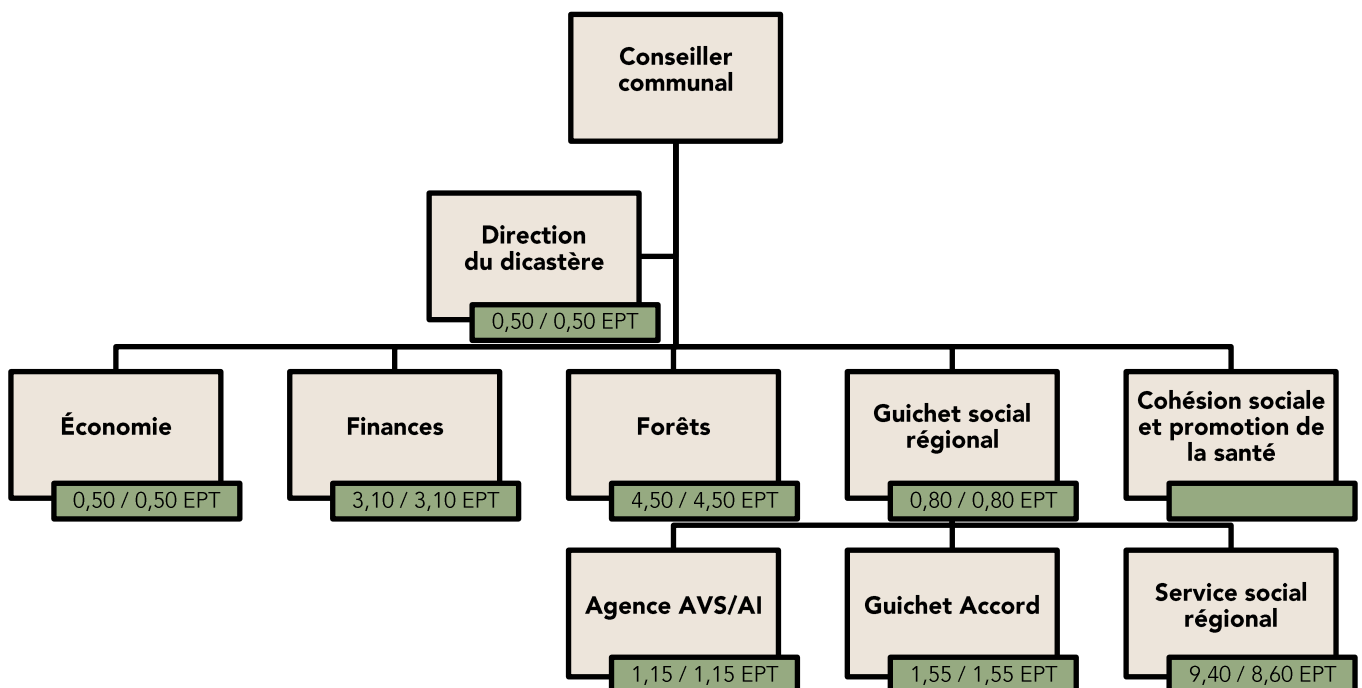
1.1. INTRODUCTION

Le dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et, depuis le début de cette législature, de la santé a évolué au fil des ans. Sa structure se scinde en cinq parties opérationnelles. L'économie recoupe le développement économique, tourisme y compris, ainsi que l'agriculture. Les finances intègrent la gestion financière et la comptabilité. Les forêts, rattachés dans le nom du dicastère à l'économie, font l'objet d'un service à part entière. Le Guichet social régional (GSR) compte l'Agence AVS/AI, le Guichet ACCORD et le Service social ; régi par la législation cantonale, le GSR dispose d'une autonomie organisationnelle restreinte. La cohésion sociale comprend en outre les enjeux liés au vieillissement de la population et les liens avec différentes structures à caractère social actives à Val-de-Travers ; la promotion et la prévention de la santé, ainsi que la couverture sanitaire (hors ambulances) complètent le domaine de la santé.

1.2. ORGANIGRAMME

La nouvelle législature communale n'a pas induit de changement important dans l'organisation du dicastère, si ce n'est l'ajout du domaine de la santé.

La dotation de 0.8 EPT mentionnée au Guichet social régional concerne la direction de celui-ci. A relever que, comme pour les autres dicastères, le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT ; son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives, dont la cohésion sociale et la promotion de la santé.



2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de la cohésion sociale
- 10) Direction de la santé

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2, à Couvet.

2.2. COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

En matière financière, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la **Commission de gestion et des finances** (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Le frein à l'endettement, plus particulièrement le dispositif pour y déroger en matière de crédits de compétences du Conseil communal, l'a contraint à siéger plus que d'habitude en 2021, avec onze séances à son agenda.

Composée de neuf membres désignés par le Conseil général, sa composition en fin d'année était la suivante :

Président	Malo Bortolini (PLR)
Vice-président	Jean-Marc Hirschy (PS)
Membres	Sarah Fuchs-Rota (PS)
	Alexandre Iseppi (PLR)
	Emil Margot (PS)
	Niels Rosselet-Christ (UDC)
	Céline Rufener Eschler (PLR)
	Roland Schorderet (PLR)
	Philippe Vaucher (POP)

Le secteur de l'agriculture bénéficie pour sa part de l'appui de deux commissions consultatives. La **commission d'attribution des terres agricoles** (CATA) est présidée par le chef de dicastère et compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal :

Président	Frédéric Mairy, CC
Membres	Christiane Barbey (UDC)
	Sébastien Burri (PLR)
	Fabienne Robert-Nicoud (PS)
	Philippe Vaucher (POP)

MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. La CATA a été consultée par voie de circulation à une reprise en 2021.

La commission consultative sur les questions agricoles (CQA) n'a pas eu besoin d'être réunie en 2021. Elle est composée comme suit :

Frédéric Mairy	Conseiller communal, président
Claude-André Montandon	Chef du service forestier

Simon Eschler	Association Eco-Réseau Val-de-Travers
Alain Jeannin	Association Eco-Réseau Les Bayards-Les Verrières
Sébastien Menoud	Association Eco-Réseau Montagne de Travers
Fabienne Wagnière	Association des femmes paysannes

En matière de **développement touristique**, le dicastère organise quatre fois par année des rencontres à l'enseigne de la *Table ronde touristique*, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Du côté de la **sylviculture**, il existe une commission forestière d'arrondissement, dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale.

Sur un **plan politique**, le chef de dicastère assume par ailleurs la présidence de l'Association Région Val-de-Travers (ARVT). Il siège en outre dans le conseil d'administration d'objectif:ne (anciennement RUN) et dans le comité de l'Association des communes neuchâteloises, qu'il préside depuis 2016. Il représente aussi la région au bureau de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron, espace de travail franco-suisse dans le cadre de la CTJ (Conférence Trans-jurassienne). Il participe aux rencontres de la Conférence des directeurs communaux (CDC) Economie et finances, de la CDC Social et de la CDC Santé, entités de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi qu'au Conseil des autorités d'action sociale.

Le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes, relevant :

- de l'**économie** : Association du Réseau des Fleurons, Conseil de l'emploi, Commission consultative cantonale sur le logement, Fédération du Transjuralpin, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour le patrimoine et les savoir-faire horlogers du Val-de-Travers, Musée régional du Val-de-Travers, Microcity, SCC Le Foyer ;
- de la **cohésion sociale** : Association Barak, CNIP (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle), CORA, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, JobService, OSEO Neuchâtel ;
- de l'**agriculture** : Abattoir régional des Ponts-de-Martel ;
- de la **sylviculture** : Commission forestière d'arrondissement, Commission forestière cantonale, Commission cantonale pour la protection de la nature, Forêt Neuchâtel, Lignum ;
- du **tourisme** : Association Sauver La Robella, Destination Val-de-Travers, Fondation Champ-du-Moulin, Hôtel de l'Aigle SA, Jura&Trois-lacs, Maison de l'Absinthe, Navistra SA, Pays de l'absinthe, TBRC, Tourisme neuchâtelois,.

2.3. ACTIVITÉS 2021

2.3.1. COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de l'entier des services. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalisation, et celles qui sont d'ordre stratégique et qui doivent se trouver entre les mains des différents services. Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable sont faits par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité.

En 2021, la comptabilité *fournisseurs* a traité 8'765 factures pour un montant total de 50,4 millions de francs. Hormis les salaires, la quasi-totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application Abacus.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes, qui les vérifient et les valident. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets, les factures d'eau ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

Elargie en 2020 aux personnes physiques, la facturation de l'impôt foncier aurait dû être intégrée l'an dernier au bordereau unique ; cela n'a toutefois pas été possible, le Canton ayant reporté d'un an cette opération. Le service des finances communal a dès lors dû procéder lui-même à cette

facturation une année supplémentaire, sur une base plus précise toutefois qu'en 2020. L'ensemble de l'impôt foncier a généré un revenu de 851'079 francs, contre 807'772 francs un an plus tôt.

Le service comptable a pris en charge l'an dernier 27'486 factures, qui se répartissent comme suit :

10'515	Taxes déchets ménages (base et poids)
5'554	Vente d'eau et taxe d'épuration
1'876	Accueil parascolaire
1'663	Taxes déchets entreprises (base et poids)
1'577	Accueil préscolaire
198	Taxes pour les structures d'accueil
1'611	Interventions des ambulances
890	Taxes de chiens
842	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
238	Environnement et aménagement du territoire
226	Contrôle des habitants
174	Travaux publics
72	Service de la sécurité
118	espaceVAL divers
119	Chauffages à distance
114	Forêts
1'571	Impôt foncier
128	Autres

La Commune permet de recevoir toutes ces factures au format électronique, sauf lorsqu'elles sont accompagnées d'une annexe. L'an dernier, 1'909 e-factures ont été émises. Cela correspond à 6,95% du total mentionné ci-dessus.

Il existe encore des factures qui ne figurent pas dans le récapitulatif précédent, car elles sont directement éditées et envoyées par les services. Il s'agit des :

- factures pour des locations de salles ou d'infrastructures sportives, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située à espaceVAL ;
- factures de prestations d'espaceVAL, qui sont émises directement par celui-ci ;
- factures de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.), qui sont établies directement par le secrétariat de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- CCBB SA (chaudière du réseau de chauffage à bois des Bayards) ;
- copropriété d'espaceVAL.

Le chef du service des finances a participé au comité de pilotage pour la coordination dans le canton du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2), qui a notamment été associé aux réflexions cantonales quant à la révision de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

2.3.2.1. GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le service doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est la limitation du risque de taux à court, moyen et long termes. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 15 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines d'espaceVAL et de la Piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, ainsi que sept petites caisses dans différents services (les *caisses du café* ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds).
- Un compte postal, auquel s'ajoute un compte situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné.
- 2 comptes à la Banque cantonale neuchâteloise.
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- Un compte sociétaire et un compte courant à la Raiffeisen.

Relevons que les comptes du Guichet social régional ne figurent pas au bilan communal.

2.3.2.2. SUIVI FINANCIER ET MAÎTRISE BUDGÉTAIRE

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun au sein de l'administration communale. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chefs de service et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la comptabilité.

Dans le domaine du contrôle, le DEFCOS intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général. Il supervise et complète toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

2.3.2.3. SOUTIEN AUX AUTRES DICASTÈRES

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

2.3.3.1. ASSURANCES-CHOSSES

Le DEFCOS centralise la gestion des assurances-choses, les assurances de personnes étant gérées par le service des ressources humaines. Les polices sont gérées en direct avec les compagnies, sans passer par un courtier. Dans le domaine des assurances, l'activité courante s'est pour l'essentiel limitée à la tenue à jour des inventaires.

En 2021, deux sinistres ont eu des coûts qui dépassaient la franchise de 5'000 francs dont sont munies toutes nos polices. Les décorations de Noël des candélabres ont été endommagées par le vent durant l'hiver 2020-2021 ; une indemnité de Fr. 17'898.- a été versée. A la suite des orages de grêle de l'été, un sinistre a été ouvert pour des dégâts matériel (stock de calcium, fleurs et lampes du collège de St-Sulpice) ; le versement de l'indemnité interviendra sur l'exercice 2022.

La couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale n'a par ailleurs pas fait l'objet de modifications d'importance ; la police relative à notre responsabilité civile a été renouvelée.

2.3.3.2. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne « recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives » (règlement communal des finances, art. 6.1). La loi cantonale impose la formalisation du système de contrôle interne sur le plan des finances. Il s'agit de prendre les mesures permettant de :

- protéger la fortune de la Commune ;
- garantir l'utilisation adéquate des fonds conformément aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi efficace et économe des fonds ;
- prévenir ou déceler des erreurs et des irrégularités dans la tenue des comptes ;
- garantir la régularité de la tenue des comptes et la fiabilité des rapports.

Concrètement, l'élaboration du manuel a identifié 39 risques. Ces risques sont maîtrisés par 99 contrôles ou procédures internes. Aux indicateurs comptables présentés en annexe aux comptes annuels, nous avons ainsi ajouté divers indicateurs, détaillés ci-dessous.

Des indicateurs qui renseignent sur le risque d'illiquidité

Indicateur	Signification	Idéal	2019	2020	2021
Cash ratio	Part des dettes à court terme que la commune peut rembourser avec ses liquidités actuelles	>25%	33,0%	28,1%	25,4%
Quick ratio	Part des dettes à court terme que la commune pourrait rembourser en recouvrant toutes ses créances et en utilisant toutes ses liquidités	>100%	128,2%	114,8%	121,6%
Current ratio	Part des dettes à court terme et des provisions que la commune pourrait rembourser en liquidant son patrimoine financier	>200%	193,5%	175,3%	189,6%

Des indicateurs qui renseignent sur le fonctionnement du service

Indicateur	Rythme du contrôle	Moyenne 2020	Moyenne 2021
Factures fournisseurs : délai moyen entre la date de facture et la date de paiement	Mensuel	27,2 jours	27,4 jours
Factures débiteurs : délai moyen entre la validation d'une facture et son traitement par le service de la comptabilité	Hebdomadaire	< 1 jour	1 jour
Débiteurs : pourcentage de débiteurs pour lesquels l'encaissement prend plus de 90 jours	Mensuel	6,13%	5,33%
Contrôle budgétaire	Mensuel	17 avis	16 avis
Respect de la sphère de responsabilité comptable par les services	Mensuel	9 corrections	7 corrections

Respect des crédits d'investissement	Mensuel	1 écart 2 corrections	1 écart 4 corrections
Demande de paiement des subventions promises	Trimestriel	1 relance	0 oubli

Durant l'année 2021, les vérifications du système de contrôle interne ont confirmé que les processus comptables continuent de fonctionner à satisfaction dans la commune de Val-de-Travers.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique, à l'exception, pour l'exercice 2021 encore, de l'impôt foncier sur les personnes physiques (cf. 2.3.1) et du même impôt sur les personnes morales. Le DEFCOS se charge de faire taxer, puis dans certains cas d'encaisser ou de rembourser, l'impôt des personnes qui partent à l'étranger ; nous en avons compté 21 en 2021.

Le canton sollicite également la commune lors de demandes de remises d'impôt, qui présentent les statistiques suivantes pour l'année écoulée :

Dossiers traités	Préavis cantonal	Préavis communal	Décision CE	Montant total remis
4	3 négatifs 1 positif	3 négatifs 1 positif	3 refus 1 remise	Fr. 359.55

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que les personnes morales. De tels tableaux de bord sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales. A partir du mois d'avril, le chef de dicastère reçoit mensuellement le résultat du suivi des impôts communaux et en informe régulièrement le Conseil communal.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaillant l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables ; nous ne nous étendrons pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est responsable de valider la capacité contributive des parents domiciliés à Val-de-Travers pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (crèches et mamans de jour).

Le DEFCOS assure finalement lui-même la perception de la taxe des chiens. Son montant est resté fixé à 90 francs tel qu'arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 94'950 francs l'an dernier. De cette somme, 31'860 francs ont été reversés à l'Etat. 1'010 chiens ont été taxés entièrement ; s'y ajoutent 39 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre et 32 demi-taxes pour des chiens nés au 1^{er} semestre 2021 ou adoptés durant le 2^{ème} semestre. Quelques taxes 2020 ont été facturées en 2021 à cause d'annonces tardives, d'autres ont dû être remboursées quand le décès n'avait pas été annoncé avant la facturation de la taxe. Quinze chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la Commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 50%) et le chef de dicastère, avec l'appui du secrétariat du DEFCOS.

L'année 2021 a notamment été marquée par l'accompagnement de Jacot Chocolatier dans son projet de développement, qui bénéficie d'un soutien des collectivités publiques au travers de la Nouvelle politique régionale (Confédération et Canton de Neuchâtel) et du crédit-cadre communal lié à celle-ci. La Commune a par ailleurs vendu à l'entreprise la grange des Six-Communes, à

Môtiers ; une « maison du chocolat » et des ateliers y seront créés, renforçant ainsi la dimension gastronomique d'un village qui compte déjà les caves Mauler, la Maison de l'Absinthe, plusieurs distilleries et un restaurant réputé. Le chef de dicastère a en outre été impliqué dans le déménagement de la maison Voutilainen au Chapeau de Napoléon, projet entièrement privé qui nécessitait un engagement politique afin de maintenir un accès public à ce site exceptionnel.

Relevons par ailleurs la continuation du soutien au développement de l'économie de proximité, principalement au travers du projet *J'achète ici*, déposé par la Commune de Val-de-Travers conjointement avec les associations Val'Action, CID Val-de-Travers et Destination Val-de-Travers dans le cadre du programme *EcoProx* lancé par le Canton de Neuchâtel. La promotion des Val, la « monnaie locale » du Val-de-Travers, a connu un essor considérable, notamment grâce à l'intérêt de nombreuses entreprises y ayant recouru pour remercier leurs collaborateurs en fin d'année. Les lanternes de Noël offertes par la Commune aux commerçants ont de leur côté fait leur retour durant la période des fêtes.

La pandémie de covid-19 a malheureusement contraint le dicastère à renoncer une nouvelle fois à l'organisation du cocktail des entreprises et à la célébration du changement d'heure, non sans maintenir toutefois le désormais traditionnel « Pain des horlogers ». A noter par ailleurs que, comme elle l'avait fait en 2020, la Commune a prolongé la gratuité de l'usage du domaine public pour les terrasses des restaurants.

Enfin, tant le chef de dicastère que la chargée de mission (qui consacre une part variable de son temps aux actions de communication et de promotion pilotées par la chancellerie) ont été impliqués dans les travaux du groupe travaillant sur des actions d'envergure de promotion de la domiciliation, dont la concrétisation se fera en 2022.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Commune, principalement par le chef de dicastère, assume un rôle de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la *Table ronde touristique* avec Tourisme neuchâtelois, en s'impliquant au sein du comité de ce dernier, ainsi que dans ceux de Destination Val-de-Travers et de l'association Pays de l'absinthe, associations auxquelles elle apporte également un soutien financier.

En 2021, le chef de dicastère a été impliqué dans le transfert des parts de copropriété communales de l'hébergement d'espaceVAL à l'ECAP, désormais seul propriétaire des chambres qui seront rénovées dès l'automne 2022. La montée en gamme attendue de cette structure, qui répond à un besoin en regard des cours organisés par l'ECAP, offrira une plus-value à espaceVAL et à l'ensemble de la destination touristique du Val-de-Travers.

Malgré ses contraintes et ses impacts multiples, la pandémie a été plutôt positive pour le secteur touristique régional en termes de fréquentation. Le nombre élevé de prestataires locaux figurant dans les principaux partenaires de la *Neuchâtel Tourist Card* en atteste. La tenue d'une nouvelle édition très courue de *Môtiers Art en plein air* et le retour en force du *Swiss Canyon Trail*, première course du genre à avoir été organisée depuis les débuts de la pandémie, ont également contribué à ces réussites.

L'année a aussi vu la poursuite du déploiement du projet de Destination Val-de-Travers *Le Val-de-Travers, une destination touristique organisée en réseaux*, soutenu par *Innotour* sur le plan fédéral, le programme d'impulsion du Canton de Neuchâtel et la Commune de Val-de-Travers au travers du 2^{ème} crédit-cadre NPR. Le renforcement des réseaux s'est accentué et l'association a notamment porté ses efforts vers la pérennisation du dispositif à compter de la mi-2023, lorsque le soutien des collectivités publiques s'arrêtera.

Réunissant les cantons de Neuchâtel et Vaud, ainsi que les différentes communes concernées, et présidé par le chef de dicastère, le comité de pilotage planchant sur un plan de mobilité pour les secteurs Creux du Van et Gorges de l'Areuse a poursuivi ses travaux. Si ceux-ci montrent la complexité à trouver un dispositif complet et efficace tenant compte des multiples enjeux, ils avancent toutefois dans une direction positive et devraient se concrétiser par des prises de décision en 2022.

Rappelons pour conclure que la Commune détient plusieurs structures à vocation touristique, tels qu'espaceVAL et la piscine des Combes, le camping du Val-de-Travers situé à Fleurier (lequel a vu sa fréquentation fortement augmenter les deux dernières années) ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la Commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

En 2020, la réflexion initiée par le Conseil communal en regard de l'avenir des domaines communaux a abouti à une proposition de vente de deux d'entre eux, soit ceux des Oeuillons et de Longeaigue. Acceptée par le Conseil général, cette proposition a été combattue par un référendum, qui a abouti. En mars 2021, la population a décidé du maintien de ces domaines dans le patrimoine communal. Il s'agira dès lors de continuer d'en assurer l'entretien et la pérennité. Par ailleurs, compte tenu des nouvelles recommandations fédérale et cantonale en matière de fermages agricoles, une analyse des cinq domaines communaux a été mandatée auprès de la Chambre d'agriculture et de viticulture neuchâteloise (CNAV) ; les adaptations des loyers sont intervenues en 2021, augmentant les montants perçus.

En matière de fermage des terres communales, seuls deux changements sont à signaler pour l'année 2021. Le premier concerne une légère diminution d'un loyer consécutive à une perte de surface à la suite des travaux de réaménagement de la H10 à l'est de Travers. Le second porte sur la reprise d'une exploitation familiale.

A fin 2021, la situation par fermier était la suivante :

Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Boveresse, Couvet, Travers	Daniel & Claude-Alain Dreyer	2'101.30	9'093.00
Môtiers et Fleurier	Bernard & Fabrice Menoud	1'113.60	5'347.00
Boveresse et Fleurier	Stéphane Perret	1'473.70	5'267.00
Môtiers	Pascal Montandon	1'163.70	5'019.00
Boveresse	Beat Schmidlin	870.40	4'552.00
Les Bayards	Nicolas Keller	2'439.60	3'928.00
Fleurier	Pascal Thiébaud	1'493.90	3'757.00
Môtiers	Eric Schopfer	758.30	3'448.00
Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	700.40	3'384.00
Les Bayards	Pierre-André Hainard	1'955.60	3'198.00
Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	651.30	2'477.00
Saint-Sulpice	Walter Erb	1'334.20	2'398.00
Les Bayards	Alain Jeannin	1'442.80	2'323.00
Les Bayards	Thierry Fatton	1'424.90	2'216.00
Buttes	Joëlle Maire	637.10	1'890.00
Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	559.10	1'870.00
Les Bayards	Pascal Staehli	998.20	1'607.00
Travers et Couvet	Jämes & Jean-Pierre Duvanel	316.30	1'581.00
Travers	François & Raphael Beck	295.60	1'573.00
Fleurier et Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	416.80	1'558.00
Les Bayards	Arnaud Cand	1'083.40	1'517.00
Buttes	Jean-Daniel Erb	504.70	1'505.00
Môtiers	Charles Thiébaud	3710	1'383.00
Les Bayards	Jean-Paul Chédel	849.80	1'368.00
Les Bayards	Daniel Favre	806.10	1'298.00
Boveresse	André Rosselet	498.30	1'287.00
Noiraigue	Félix Derendinger	351.30	1'215.00
Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	323.30	1'173.00
Saint-Sulpice	Patrick Schlub	416.60	991.00
Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	171.60	885.00
Les Bayards	Daryl Jeanneret	631.30	884.00

Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Fleurier	Eve Chédel	630.00	882.00
Les Bayards	Alain Kaenel	496.40	695.00
Môtiers	Loïc Frey	204.20	695.00
Les Verrières et Les Bayards	Jean-François Roux	194.80	663.00
Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	438.90	615.00
Fleurier	Simon Eschler	214.00	554.00
Noiraigue	Gilles Dénervaud	98.80	525.00
Couvet	Loïc Blanchet	112.10	415.00
Les Bayards	Daniel Gerber	128.50	380.00
Couvet	Marc Duvanel	173.90	376.00
Travers	Robert-André Pellaton	69.00	367.00
Couvet	Raphaël Leuba	84.20	286.00
Boveresse	Pierre Pellaton	112.80	175.00
Buttes	Christian Jeanneret	33.30	154.00
Boveresse	Christine Borel	35.50	121.00
Travers et Môtiers	Sylvain Grisel	18.10	95.00
Travers	Marilyn & Michel Bettex	54.60	76.00
Buttes	Maude Zurcher	25.00	74.00
Travers	Jean-François Pellaton	12.90	46.00
Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	101.20	42.00
Saint-Sulpice et Les Bayards	Olivier Currit	20.20	28.00
Total		31'414.60	87'256.00

La situation des domaines, après adaptation des fermages, se présentait quant à elle ainsi :

Domaine	Lieu	Exploitant-e-s	SAU (a)	Fermage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	4'730.40	15'930.00
Les Oeuillons	Noiraigue	Stéphane Opiel	1'132.70	10'180.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian Jeanneret	1'606.10	4'372.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	1'227.80	2'820.00
Longeaigne	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	605.50	2'383.00
Total			9'302.50	35'685.00

Sur le plan des drainages agricoles, la Commune est intervenue en soutien d'une réfection réalisée sur une parcelle privée à Travers. Toutefois, les fortes précipitations enregistrées l'an dernier ont nécessité le lancement de plusieurs projets qui aboutiront en 2022 et qui devraient nécessiter des moyens plus conséquents qu'au cours de ces dernières années.

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFCOS joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière ; cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui. Au niveau administratif, il tient les procès-verbaux des rapports de service de l'arrondissement et des séances de coordination du service forestier. Il établit les factures de vente de bois et de prestations de l'équipe. Il assure également l'administration et parfois la logistique des événements organisés par le service forestier, soit la *Journée des naissances* et les conférences de la *Journée internationale de la forêt* ; si la seconde n'a une nouvelle fois pas pu être tenue en raison de la pandémie, la première a pu l'être en automne, lors d'une manifestation qui a réuni les enfants nés en 2019 et en 2020, ainsi que leurs parents. Celle-ci a servi de cadre à la finalisation de l'allée plantée entre Môtiers et Boveresse, mesure inscrite dans les accords de prestation 2020-2024 conclus par la Commune avec le Canton et la Confédération (RPT Nature 20-24).

Le DEFCOS est par ailleurs impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois.

2.3.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Les principales tâches effectuées dans ce domaine consistent en la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR), dont les activités sont présentées plus bas. Elles impliquent de ce fait une participation au Conseil de la facture sociale et à la CDC Social (Association des communes neuchâteloises). Le chef de dicastère représente par ailleurs la Commune au sein de diverses entités, répertoriées au point 2.2 ci-dessus, accompagnant certaines d'entre elles dans leurs projets et leurs réflexions.

Plusieurs mesures mises en place lors des premières vagues de la pandémie de covid-19 en 2020 ont été maintenues en 2021, notamment le mandat confié à CORA pour gérer les livraisons de courses à domicile pour les personnes isolées. La demande a toutefois été très faible et cette prestation a été levée dans le courant de l'année. Un soutien financier a également été octroyé au Panier solidaire (d'un montant de 5'000 francs, s'ajoutant aux 10'000 francs versés en 2020) afin de lui permettre d'intensifier ses efforts en matière d'aide alimentaire ; il n'a pas été nécessaire de renouveler l'aide aux Cartons du cœur dans ce domaine. Sur demande du Conseil général, un fonds avait été constitué pour venir en appui, par des prêts, aux sociétés locales en difficulté financière ; aucune demande n'a toutefois été déposée et le fonds a été dissous, conformément à l'arrêté voté. Soulignons que sur un plan comptable, les diverses mesures prises directement par la Commune sur le plan social en lien avec la pandémie ont épuisé la réserve pour prestations sociales extraordinaires et entraîné, en 2021, un dépassement du compte *Subventions aux organisations privées à but non lucratif*.

2.3.10. DIRECTION DE LA SANTÉ

Transférée au DEFCOS ce début de législature, la direction de la santé porte essentiellement sur les actions de prévention et de promotion, ainsi que sur les enjeux en matière de couverture sanitaire (la gestion des ambulances restant affectée au dicastère de l'administration et de la protection de la population).

La Commune a pris part à une nouvelle campagne cantonale de prévention du cancer de la peau, par une action menée à la piscine des Combes. Des échanges ont également eu lieu avec la direction du RHNe (Réseau hospitalier neuchâtelois) en vue d'améliorer l'information sur les prestations dispensées sur le site de Couvet, notamment de la policlinique. Une réflexion a par ailleurs été initiée avec le service cantonal de la santé publique au sujet de la garde pédiatrique.

2.3.11. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le DEFCOS participe à la vie locale à plusieurs niveaux, à commencer par les manifestations qu'il organise lui-même dans le cadre de la promotion économique et touristique, entre le *Cocktail des entreprises* et les événements en lien avec la célébration du changement d'heure. La pandémie l'a évidemment contraint à restreindre ses activités sur ce plan, tout comme dans les appuis apportés habituellement aux manifestations organisées par les services du dicastère, à l'exception de celui-ci portant sur la *Fête des voisins*, qui a pu se tenir en 2021.

2.3.12. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Les différentes tâches du DEFCOS englobent des activités très diverses. Aucune prestation délivrée par le service ne s'écarte des missions qui lui sont reconnues, lesquelles s'étendent parfois à des dossiers relevant d'autres dicastères.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif de la direction du dicastère, de l'économie et des finances est resté globalement stable en 2021 dans sa dotation ; les processus continus d'optimisation des tâches et les gains liés au traitement électronique des factures ont permis de diminuer la dotation du service comptable de l'équivalent d'un 0.1 EPT. Concrètement, la dotation à fin 2021 était la suivante :

- Un chef du service des finances, à 100%
- Une cheffe comptable, à 70%
- Deux comptables, à 80% et 60%
- Une collaboratrice administrative, à 50%
- Une chargée de mission à l'économie, à 50%
- Une apprentie.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2021

2.5.1. COMPTABILITÉ

Le changement de responsable au sein du service des finances en 2020 avait représenté l'occasion de reconsidérer certains processus, notamment en matière de suppléance du poste avec celui de cheffe comptable, et réciproquement ; le travail s'est poursuivi dans ce sens.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés en 2021 dans le domaine de la gestion financière ont été le bouclage des comptes 2020 et l'établissement du budget 2022. Le chef du service des finances a continué d'être associé aux réflexions liées à la révision de la LFinEC, qui porteront principalement effet au bouclage 2022 et dès 2023.

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Pas de projet particulier, si ce n'est le renouvellement de l'assurance en responsabilité civile.

2.5.4. IMPÔTS

Tel que déjà évoqué, la facturation de l'impôt foncier aux personnes physiques est restée de compétence communale. Elle devrait être transférée au Canton en 2022.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nous vous renvoyons au point 2.3.5 ci-dessus.

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Nous vous renvoyons au point 2.3.6 ci-dessus.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

La volonté du Conseil communal, partagée par le Conseil général, de vendre deux des cinq domaines agricoles communaux a été refusée par la population lors d'un référendum tenu au printemps 2021. Les domaines des Oeillons et de Longeaigue restent ainsi à charge de la Commune, le premier ayant ainsi fait l'objet de plusieurs travaux depuis lors.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

La mise en place de la nouvelle organisation du service forestier s'est poursuivie ; elle continue de répondre aux attentes et aux objectifs fixés.

2.5.9. DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

Certaines actions ponctuelles initiées en 2020 sur le front de la pandémie de covid-19 ont été maintenues en 2021. Le chef de dicastère est par ailleurs resté impliqué dans le projet *Repenser l'aide sociale neuchâteloise* (RAISONE), notamment au travers d'une réflexion visant à doter les services sociaux d'un appui juridique harmonisé.

2.5.10. DIRECTION DE LA SANTÉ

Aucun élément marquant n'est à relever.

2.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2021

La situation à la tête du dicastère est bonne, l'équipe fonctionne bien. Les outils et la structure du service sont adaptés aux missions qui sont les siennes. L'état de situation pour le service forestier et le Guichet social régional est présenté dans les pages suivantes.

3. SERVICE FORESTIER

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La forêt communale de Val-de-Travers, forte de ses neuf domaines et de ses 2'200 hectares, est unique au monde. Elle est visitée régulièrement par des forestiers et des propriétaires du monde entier. Son modèle mis en place en 1881 par l'ingénieur forestier Henri Biolley a fait ses preuves et la forêt jardinée continue à démontrer sa pertinence 143 ans plus tard. Tant dans les domaines de la production de bois, de la protection de la population et des infrastructures, de la biodiversité que dans celui du délassément qu'elle procure, la forêt valtonnière est toujours aujourd'hui à la pointe de la technologie sylvicole. Ses principes de durabilité, de stabilité de l'écosystème, de régularité de la production des produits ligneux et des prestations immatérielles fournies attestent, en effet, que nous pouvons continuer à gérer ce patrimoine dans le sens et l'esprit insufflés par Henri Biolley.

C'est l'héritage de cet important patrimoine boisé que notre service a aujourd'hui la mission de gérer. Nous y intervenons en veillant à maintenir les valeurs énumérées ci-dessus afin que ce patrimoine continue d'assurer ses fonctions fondamentales. Nous nous devons de transmettre aux générations suivantes, tant pour la nature que pour la société, des forêts stables et dans le meilleur état de santé possible.

Entretenir la forêt, c'est couper des arbres pour la maintenir en bonne santé et permettre son renouvellement. Cependant les conditions d'aujourd'hui ont changé, notamment en regard du dérèglement climatique qui provoque des événements naturels inattendus, comme de longues périodes sèches, des déficits hydriques, des coups de vents violents et fréquents, des neiges lourdes. Ces événements ont des conséquences directes sur la forêt malgré l'extrême capacité de résilience de celle-ci ; les expériences du passé et d'aujourd'hui guident nos actions, que nous interrogeons en permanence. En juin 2021, un violent orage de grêle a frappé une partie des domaines des Bayards sur une centaine d'hectares et plus modestement les domaines de Buttes et Saint-Sulpice. De mémoire d'anciens forestiers, nos forêts n'avaient jamais connu un événement similaire. Là aussi, une attention toute particulière est portée aux arbres atteints ; de nombreux arbres devront être abattus, car la quantité de feuillage (aiguilles) a été réduite parfois à moins de 10% de la masse verte du houppier.

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes :

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département du développement territorial et de l'environnement	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de La Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêts privées	3

Le chef de dicastère occupe l'un des trois sièges dévolus à la Commune, les deux autres revenant à des représentants du Conseil général.

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ;
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ;
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

En 2021, la commission s'est réunie pour valider le rapport annuel 2020.

3.3. ACTIVITÉS 2021

La gestion du patrimoine boisé communal implique de nombreuses activités. Nous les présentons ici selon les différentes fonctions de la forêt.

En préambule, signalons que la gestion des forêts est assurée par le chef de service, également garde forestier, ainsi que par le deuxième garde que compte l'effectif. Tous deux interviennent sur l'ensemble des forêts communales, avec une répartition géographique des domaines pour l'organisation et le suivi des chantiers. L'internalisation en 2020 du deuxième poste permet de meilleures synergies et un suivi coordonné des dossiers, afin d'y apporter des compétences complémentaires et gagner en efficacité.

Les travaux sont en partie organisés et conduits par le contremaître, chef de l'équipe forestière, qui exécute les chantiers avec son équipe, qui compte également deux forestiers-bûcherons qualifiés et un, voire deux apprentis.

Les travaux de bûcheronnage qui ne sont pas réalisés par l'équipe communale sont confiés à des entreprises privées de la région. L'entier du débardage est externalisé, tout comme le déchetage et le transport des plaquettes destinées au chauffage à distance de Couvet. En moyenne, un tiers des travaux sont ainsi réalisés à l'interne et les deux tiers sont confiés à l'externe, principalement à des entreprises locales.

Le tableau ci-dessous exprime en pourcent la répartition des activités de l'équipe forestière. Comme on le lira, celles-ci sont diverses, puisqu'aux travaux liés directement à l'exploitation des forêts s'ajoutent des tâches d'intérêt public et des réalisations pour des tiers, ainsi que des actions de formation.

Activité	%
Exploitation des bois	39
Martelage	3
Soins à la jeune forêt	3
Entretien de la desserte	5
Mise à jour du parcellaire, abornement	2
Aménagement, inventaires	1
Travaux d'intérêt public (sentiers, objets récréatifs, sapins de Noël...)	11
Travaux d'intérêt public voirie	4
Formation des apprentis	10
Travaux pour tiers	
- Etat	13
- Entités partenaires (CFF, Môtiers Art en plein air...)	4
- Cours	3
Divers	2
Total	100

3.3.1. FONCTION DE PRODUCTION

La possibilité des volumes exploitables sur les neuf domaines de la commune (soit un par village) était en 2021 de 13'740 sylves (1 sylve = 1m³ de bois sur pied), telle que définie dans les plans de gestion. Ceux-ci servent également à l'établissement des accords de prestations conclus au titre de la RPT (Réforme fédérale de la Péréquation et de la répartition des Tâches) entre la Commune d'une part, le Canton et la Confédération d'autre part, lesquels déterminent les subventions qui seront perçues au cours des périodes considérées (celle en cours portant sur les années 2021 à 2024).

Le volume total des exploitations pour l'exercice a été de 13'684 sylves martelées, autrement dit marquées pour l'abattage, soit quasiment l'entier du potentiel à disposition, cela au travers de 30 chantiers. Ce volume comprend l'exploitation des chablis, c'est-à-dire les bois renversés par le vent ou qui ont subi des attaques d'insectes ou de champignons, consécutivement au manque d'eau ; ces bois représentent 8% des bois martelés. A noter que le domaine de Noiraigue est en attente d'exploitation depuis que le tonnage du pont sur l'Areuse a été limité, empêchant le passage des camions transportant les bois ; ces exploitations pourront reprendre à l'automne 2022.

Les volumes totaux commercialisés l'an dernier se montent à 10'987, soit le 80% des bois martelés. Le delta s'explique par le fait que la sylve est un volume sur pied estimé selon un tarif unique, alors que les m³ commercialisés le sont selon un cubage réalisé précisément après la coupe. Une part du bois est également laissée au sol pour répondre aux normes sécuritaires en forêt de protection (cf. section 3.3.2.).

Les exploitations sont exprimées en chiffres dans le tableau ci-dessous :

	Martelages		Produits (m ³)				Répartition des produits	
	Sylves	Arbres	Bois de service	Bois d'industrie	Bois énergie	Total	Résineux	feuillus
Total forêt communale	13'684	7'487	6'350	894	3'743	10'987	75%	25%
			58 %	8 %	34 %	100.0%		

Les produits de **bois énergie** sont pour une très large part acheminés au chauffage à distance de Couvet (3'700 m³). Une petite partie est vendue à des clients privés.

Le **bois de service** ou bois d'œuvre destiné à la production de planches, poutres et autres produits de menuiserie, alimente en partie les scieries régionales en fonction de leurs besoins. La majorité de ces produits, soit environ le 70%, est cependant commercialisée dans les scieries de France voisine : la capacité de transformation de nos scieries régionales ne permet pas d'absorber les

quantités produites par les forêts communales. L'acheminement de ce bois dans les scieries françaises s'inscrit toutefois dans une économie de proximité, puisque nos partenaires se situent à une demi-heure environ de camion de nos forêts. Dans ce secteur, le marché s'est très légèrement amélioré à la fin de l'exercice forestier 2021 (juillet 2021), la hausse des prix s'étant trouvée confirmée dans le courant du 2^{ème} semestre 2021 (début de l'exercice forestier 2022). Si l'évolution, bien que modeste, est réjouissante, elle n'en était pas moins attendue : il est en effet temps que ce noble matériau qu'est le bois soit reconnu à une meilleure valeur dans la construction et les produits de menuiserie.

Enfin, le **bois d'industrie** est quant à lui acheminé par wagons et transformé en Suisse alémanique. La part de cet assortiment a progressivement diminué au fil des années dernières, tandis que celle du bois énergie allait croissante.

Pour permettre l'exploitation régulière des volumes fournis par la forêt communale, il convient de procéder à plusieurs travaux de différents types. Il s'agit tout d'abord de veiller à ce que les divisions forestières soient délimitées sur le terrain. Ainsi, **l'abornement**, soit l'entretien du parcellaire, des limites de propriété et des divisions forestières (unité de gestion), est rafraîchi à la peinture rouge pour les parcelles venant en coupe l'exercice suivant. Compte tenu du mode de gestion appliqué, cela signifie à un passage sur chaque parcelle tous les neuf ans.

Il est en outre nécessaire de connaître l'état des forêts afin d'établir les plans de gestion en tenant compte de la situation effective. Cela passe par un **inventaire** des domaines : celui de Buttes a ainsi été effectué l'an dernier. L'opération consiste à pincer les arbres à l'aide d'un compas et à relever l'essence et le diamètre, par division forestière. Ce travail a été conduit et mené par le chef de service, appuyé par le garde forestier, l'équipe forestière et des entreprises privées pour une bonne part. Cet inventaire n'avait plus été fait depuis 20 ans. C'est aujourd'hui le rythme moyen des inventaires forestiers, sauf pour Couvet, dont la documentation détaillée remonte à 1881 et mérite une attention particulière. Ce relevé des arbres dans le terrain permet une analyse de nos peuplements en termes de composition, structure, volume, évolution. C'est sur cette base que sera déterminée la possibilité de coupe pour la prochaine période, de 10 ou 20 ans.

L'exploitation demande en outre de disposer d'une **desserte** adaptée aux objectifs. En 2021, il n'y a pas eu de gros travaux dans ce domaine, si ce n'est le bouclage définitif du nouveau chemin à camion des Fougères, à Travers, réalisé en 2020 avec la participation financière de plusieurs propriétaires forestiers bénéficiant de ce tracé. Plusieurs projets sont en planification tel que prévu par le crédit-cadre voté par le Conseil général fin 2020 ; certains seront réalisés en 2022. L'entretien courant de la desserte a représenté le 5% des activités de l'équipe forestière ; d'autres travaux sont en outre confiés à des entreprises forestières privées. Cet entretien consiste dans le dégagement de sorties d'eau et l'élagage permettant le passage des véhicules.

Enfin, après chaque coupe, il importe d'apporter des **soins à la jeune forêt**. Ceux-ci sont réalisés systématiquement pour ménager et favoriser la forêt naissante, de la régénération naturelle jusqu'au stade avant la futaie. En 2021, cela a représenté 30 surfaces visitées pour un total de 222 hectares traités.

3.3.2. FONCTION DE PROTECTION

Le domaine de la fonction de protection concerne **ce que la forêt protège**, et non pas la protection de la forêt elle-même. Certaines parties de la forêt communale sont identifiées par la Confédération comme ayant une fonction de protection prioritaire à l'égard de la population et des infrastructures, principalement en regard des chutes de pierres. Une petite partie est reconnue comme ancrage au sol pour diminuer le risque de glissement de terrain.

Dans le cas des chutes de pierres, des mesures très concrètes doivent être appliquées dans les parcelles concernées lors des exploitations ; le but étant de freiner les chutes de pierres, les souches doivent être maintenues à une certaine hauteur (environ 80 cm) et une partie des bois coupés doit être laissée au sol. Dans ce type de forêt, il est demandé de produire de la sécurité et non pas du bois. Le dernier exemple très visible est une partie du bois laissée au sol en-dessus de la route cantonale menant de Saint-Sulpice aux Verrières, juste avant l'éboulement de mars 2022.

3.3.3. FONCTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le thème de la biodiversité concerne tous les secteurs qui traitent de la nature. La forêt en fait évidemment partie. L'augmentation de la biodiversité participe à l'amélioration des interdépendances entre les espèces dont nous faisons partie, ce qui améliore les conditions de toute forme de vie, y compris la nôtre. L'objectif de cette fonction forestière, qui fait l'objet d'un subventionnement, est ainsi d'augmenter la diversité des espèces végétales et animales, soit la valeur et la diversité de l'écosystème « forêt », écosystème reconnu le plus riche de tous.

Les mesures prises en forêt sont de deux types : le premier est l'augmentation du bois mort sur pied et au sol. En effet si les arbres malades dont le bois est encore de bonne qualité sont récoltés, ceux qui s'avèrent trop atteints sont laissés tels quels pour leur permettre de réaliser leur cycle complet jusqu'à la décrépitude complète, sur pied ou au sol. Certains arbres sont par ailleurs désignés comme « arbres habitat », parce que leur état démontre qu'ils abritent déjà certaines espèces ou qu'ils seraient susceptibles de le faire ; ils sont identifiés et répertoriés. Enfin, certaines parties de forêt sont considérées comme des îlots de senescence ou des réserve forestière, cela pour des durées de cinquante ans. Plus aucune intervention n'y est faite, ces surfaces étant totalement restituées à la nature et leur mutation faisant l'objet d'une observation. Nous en comptons dix pour 66 hectares, répartis sur les domaines de Couvet, Môtiers, Fleurier, Saint-Sulpice et Buttes. Les plus récentes sont deux surfaces à St-Sulpice et Fleurier, ajoutées à l'issue de la dernière période de subventionnement (2020).

Le deuxième type de mesures concerne les « chantiers nature ». C'est l'occasion de rappeler que les gardes forestiers ont également la fonction d'agent nature pour tout ce qui concerne la nature hors forêt, tels que les haies, les bosquets, les murs de pierres sèches, les dolines, les plans d'eau ou encore les berges de cours d'eau. Cette fonction d'agent nature est aussi déployée pour les arbres et les haies en milieu urbain.

Tout comme il existe des accords de prestations pour la gestion des forêts, il en existe pour le développement ou l'amélioration de biotopes hors forêt (RPT Nature). Les communes ont été sollicitées à cette effet par le Canton pour la première fois en vue de la période 2021-2024, ce dont la nôtre a profité en déposant de nombreux projets. Ceux-ci portent sur des plantations d'allées, de haies ou de vergers, des créations d'étangs ou encore sur des aménagements de sentiers didactiques ; ils s'accompagnent souvent d'action de vulgarisation à l'égard du public.

Dans ce cadre, deux actions ont été exécutées en 2021 : l'amélioration de la diversité d'un cordon boisé aux Lerreux à Fleurier par la plantation de soixante buissons, réalisée sur demande de l'école et en collaboration avec cette dernière et le service de la voirie ; la finalisation de la haie qui relie les villages de Môtiers à Boveresse le long de la voie de mobilité douce. A cet endroit, des arbres de moyenne grandeur et des buissons constituent désormais une allée riche en variété, offrant une structure diversifiée par la présence de grands arbres qui ont pu être maintenus ; le paysage s'en trouve amélioré et ce « rideau naturel » est favorable à l'agriculture en contribuant à la diminution de l'érosion éolienne.

Toujours dans le domaine de la biodiversité, il est important de rappeler ici l'existence des pâturages boisés communaux, plus spécialement celui du communal des Bayards, qui fait l'objet d'un plan de gestion intégré ayant fêté en 2021 ses cinq ans. Cette structure constitue une diversité intéressante tant dans le paysage par la combinaison de l'aménagement sylvo-pastoral que par la diversité des espèces, florales notamment, dont le suivi témoigne de l'évolution positive. Le suivi des mesures se fait de concert avec les exploitants agricoles et la section nature du service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature.

3.3.4. FONCTION SOCIALE

En matière d'accueil du public en forêt, notre service s'occupe de maintenir en état les installations existantes, soit les trois parcours Vita situés à Couvet, Buttes et aux Bayards (les deux derniers étant confiés pour leur entretien à des organismes externes), les sentiers à thèmes, les sentiers pédestres, les places de pique-nique et les nombreux abris que l'on trouve sur l'ensemble du territoire communal.

Bien que la fonction prioritaire de la desserte forestière soit destinée à l'exploitation des forêts, les pistes et chemins profitent aussi à un nombreux public pour ses activités sportives ou de délasserment, qu'il s'agisse de randonnée pédestre, de *nordic walking*, de course à pied, de VTT ou encore d'équitation. La population peut ainsi se ressourcer en milieu forestier, ce qui constitue une fonction fondamentale pour le bon équilibre du genre humain et de notre société de manière générale.

Relevons, pour conclure ce tour d'horizon des quatre fonctions de la forêt, que notre Commune a été associée à une étude mandatée par l'office fédéral de l'environnement portant sur les services écosystémiques de la forêt. Car si certaines fonctions de la forêt bénéficient aujourd'hui de subventions et si l'exploitation des bois génère des revenus, l'apport de la forêt dans son ensemble à la collectivité reste très certainement sous-valorisé. Cette étude a ainsi pour premier but d'avoir une vision plus large et chiffrée de ces prestations.

3.3.5. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

De par ses zones de délasserment, l'espace forestier permet à de nombreuses personnes et sociétés locales de développer leurs activités en forêt. Notre service est régulièrement sollicité pour des demandes de manifestations sportives tracés en forêt, veillant le cas échéant à ce que ces parcours soient praticables le jour donné. Comme il en a l'habitude, le service forestier a par ailleurs contribué à l'exposition *Môtiers Art en plein air*, au travers de collaborations avec des artistes pour leurs réalisations (travail facturé et pris en charge par une subvention du DTSC) ou par la mise à disposition d'espaces en forêt, parfois d'arbres directement.

3.3.6. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Le service cantonal des forêts n'ayant plus d'équipe forestière au Val-de-Travers, notre service intervient régulièrement pour l'État, contre facturation, pour des travaux dans les forêts domaniales et pour des chantiers d'abattage le long des berges de l'Areuse. Il collabore aussi avec les CFF pour l'entretien de leurs forêts, qui jouxtent souvent les forêts communales, et pour apporter des soins aux jeunes peuplement qui garnissent les talus en bord de ligne. Le volume de ces interventions varie en fonction des travaux à réaliser.

Notre service participe également activement à la formation professionnelle, cela tant par l'engagement d'apprentis que par l'implication du contremaître, lequel dispense nombre de cours sur le plan suisse romand et cantonal. Celui-ci est également délégué à la formation des apprentis et membre de la commission cantonale d'examens ; avec le chef de service, il est encore membre de la commission cantonale pour la formation professionnelle. L'un de nos forestiers-bûcherons a en outre la fonction d'expert aux examens de fin d'apprentissage, tandis qu'un garde est moniteur de soins à la jeune forêt.

Toujours dans le domaine de la formation professionnelle, le service s'attache à mettre les forêts jardinées à disposition des écoles forestières et à partager ses compétences et expériences de sylviculteurs et de gestionnaires forestiers. Ainsi, tous les étudiants de Suisse, des futurs contremaîtres aux apprenants des écoles forestières (garde forestier, ingénieur forestier HES et EPFZ) viennent se former dans les forêts de Couvet ; deux « martelosopes » leur permettent de s'exercer à la délicate mais néanmoins fascinante activité du martelage, soit l'activité-clé du sylviculteur.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le service n'a pas connu de changement en cours d'exercice. A la fin de l'année, il se composait comme suit :

- Un chef de service garde forestier, à 100 %
- Un garde forestier, à 60%
- Un contremaître, à 90%
- Deux forestier-bûcherons, à 100 %
- Un apprenti.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2021

3.5.1. TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE REVITALISATION

Le service a été impliqué dans deux dossiers pilotés par le DTSC pour leurs enjeux forestiers et « nature ». Le premier concerne la protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierre et l'impact de ces travaux sur la continuation de l'exploitation de ce massif forestier. Le second porte sur la protection de la zone industrielle de Môtiers contre les crues et la revitalisation, dans ce secteur, de l'Areuse et du bled. Le service forestier est ici concerné par des travaux d'abattage et par le suivi des mesures prises par les agents nature.

3.5.2. EXTENSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE

Si le fonctionnement du chauffage à distance de Couvet donne satisfaction à tous les niveaux, il le fait particulièrement pour notre service. En effet, il permet de valoriser une grande quantité de produits exploités dans les forêts et de rationaliser l'exploitation, ce qui augmente les rendements de l'équipe forestière. La transformation du bois procure en outre des emplois régionaux, notamment à une jeune entreprise locale. Nous pouvons souligner ici la stabilité du prix de l'énergie consommée par les clients, ce qui n'est pas le cas pour d'autres sources d'énergie. L'extension de la capacité de production offre de belles perspectives, mais est aussi un défi en termes d'organisation des chantiers et de logistique.

3.5.3. PROJETS NATURE

L'année 2021 a connu les premières réalisations subventionnées au titre la RPT Nature (cf. section 3.3.3. ci-dessus). Si notre Commune n'a pas attendu de bénéficier de soutiens financiers cantonaux et fédéraux pour créer ou revitaliser des biotopes, elle trouve dans cet appui la possibilité d'augmenter son action dans la défense et la promotion de la biodiversité.

3.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2021

Le tournant opéré fin 2020 par l'intégration du poste de deuxième garde forestier au sein du service communal a fait ses preuves d'efficacité. La conduite du service concertée permet de tirer profit des compétences de part et d'autre. La prise en main des dossiers par le nouveau garde forestier est extrêmement réjouissante ; s'il découvre encore certaines facettes du métier, il est déjà très à l'aise dans les missions qui lui sont confiées et dans les relations avec nos multiples partenaires. La différence entre le taux d'activité de ce poste (60%) et celui qu'occupait précédemment le garde employé par l'État (l'équivalent d'un 85 à 90% nous était refacturé, avec quelques prestations ayant toutefois été conservées par le Canton) montre toutefois certaines limites et un passage à 70% s'avère nécessaire, également en regard des enjeux croissants que connaît et connaîtra encore la forêt. Cette augmentation a été intégrée au budget 2022.

Il est important de relever ici que la gestion de l'arrondissement forestier du Val-de-Travers est désormais confiée à un jeune ingénieur forestier domicilié aux Bayards, formé au lycée, puis ayant suivi un apprentissage de forestier-bûcheron au sein l'équipe communale avant de réussir des études supérieures à la Haute école des ingénieurs forestiers à Zollikofen. La collaboration entre lui et notre service est tout autant constructive qu'agréable, tout comme celle avec les deux autres

gardes forestiers de l'arrondissement. Pour rappel, l'ensemble des communes contribue aux salaires des ingénieurs forestiers du canton.

Le contremaître organise et conduit les chantiers avec des collaborateurs toujours très motivés par leurs différentes activités, ce qui nous permet d'atteindre nos multiples objectifs.

De la direction des forêts (chef du dicastère) jusqu'aux membres de l'équipe forestière, l'état d'esprit est bon et les visions partagées. La collaboration, l'entraide, la fluidité de la transmission des informations et la philosophie du service permettent à chacun d'évoluer dans un climat positif et motivant. Conscient de l'héritage forestier qui est le sien, le service forestier communal peut ainsi travailler pour l'exploiter au mieux et viser sa pérennité.

4. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Gérés par les communes en partenariat avec le Service cantonal de l'action sociale (SASO), les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestation sociale. Le Canton en compte sept, dont celui du Val-de-Travers. Les GSR ont pour mission d'offrir un accès plus large au dispositif social, que ce soit pour une prestation directe ou un conseil personnalisé. Dans cette optique, les agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Sur le plan cantonal, le déploiement des GSR s'est effectué en 2014 avec l'ouverture des guichets ACCORD. Ces derniers sont le résultat de la troisième étape de la mise en œuvre des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHACOPS). Sur le plan communal, dans le cadre de la réorganisation générale née de la fusion, l'Agence AVS-AI et le Service d'action sociale ont été réunis sous la même entité depuis le 1^{er} janvier 2010, sous le nom de Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT).

Le GSR VDT est donc constitué de trois secteurs distincts :

- 1) l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- 2) le Guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- 3) le Service d'action sociale, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Le GSR VDT se situe à Couvet. Placé sous la direction du chef du dicastère de la cohésion sociale, il officie pour la population de Val-de-Travers, mais intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission du Conseil communal.

4.3. ACTIVITÉS 2021

4.3.1. AGENCE AVS-AI

L'agence AVS-AI effectue le lien entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC). Elle a pour mission de collecter les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières, qui ont une incidence sur les prestations fournies par la CCNC, notamment concernant les :

- prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ;
- demandes de rente AVS ou AI ;
- demandes de calcul d'une rente future ;

- demandes de rente de survivants ;
- demandes de certificat AVS ;
- affiliations à l'AVS-AI ;
- demandes d'allocations familiales et de naissance.

Durant l'année 2021, l'Agence AVS-AI a géré 958 dossiers de prestations complémentaires (PC) contre 1'016 en 2020 et 931 en 2019. Si ce chiffre représente le nombre de dossiers actifs et donc le nombre de personnes qui bénéficient de prestations complémentaires à Val-de-Travers, aux Verrières et à La Côte-aux-Fées, il convient de le mettre en perspective avec le nombre de nouvelles demandes de prestations complémentaires. En 2021, 182 demandes ont été déposées auprès de notre agence contre 205 en 2020 et 221 en 2019.

Les dossiers traités génèrent un travail régulier. Les dossiers de PC actifs représentent autant de personnes qui passent au guichet afin de déposer des papiers, notamment des décomptes de prestations de leur assurance-maladie ou des devis dentaires qui doivent être envoyés à la CCNC. Lorsque les documents remis sont incomplets, il revient aux préposées de l'Agence AVS-AI de demander les détails ou d'autres documents aux assurés. De plus, dans un dossier actif, la situation du bénéficiaire peut changer, ceci entraînant l'obligation d'annoncer le changement auprès de la CCNC ; les préposées à l'Agence AVS-AI ont alors la responsabilité d'effectuer des avis de mutation. Pour 2021, 377 avis de mutation ont été envoyés à la CCNC contre 326 en 2020. Après la baisse drastique des années 2018 et 2019, la tendance est donc ici plutôt à la hausse.

Les préposées doivent également répondre aux demandes de révision provenant de la CCNC. Ce sont 147 demandes de révision qui ont été traitées en 2021 contre 197 en 2020 et 169 en 2019. Le nombre de révisions dépend du nombre de dossiers traités ; elles doivent être effectuées tous les 4 ans.

4.3.2. GUICHET ACCORD

Le Guichet ACCORD est la porte d'entrée à toute demande de prestation sociale cantonale sous conditions de ressources, soit :

- les avances de pensions alimentaires ;
- les subsides d'assurance-maladie ;
- les aides à la formation (bourses) ;
- l'aide sociale.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Son rôle est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Toutefois, aucune décision n'est rendue par le Guichet ACCORD : après examen du dossier et dans le cas où les conditions d'octroi sont remplies, la demande est orientée vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré durant l'année 2021 663 demandes de prestations sociales (DPS) contre 667 en 2020 et 758 en 2019. En moyenne, les gestionnaires ACCORD ont ouvert plus de 55 DPS par mois en 2021.

Au moment de la rédaction de ce rapport, soit à fin mars 2022, la presque totalité des DPS 2021 se trouvait entièrement traitée : une moitié de ces DPS est active (les prestations sont octroyées aux usagers) et l'autre moitié est clôturée, soit parce que le droit aux prestations a été perdu du fait d'un changement de situation, soit parce que ce droit a changé et une nouvelle DPS est en cours. Parmi les DPS restantes, 12 ont dû être annulées, 17 sont déposées, c'est-à-dire que les gestionnaires sont dans l'attente de documents manquants afin de les analyser, et 14 sont en traitement, soit en cours d'évaluation. Finalement, 18 DPS sont en attente de décision des secteurs prestataires contre 1 l'année dernière et 14 en 2019.

Grâce à un nouvel outil mis à disposition par le SASO, nous sommes en mesure de connaître vers quel(s) secteur(s) prestataire(s) ont été orientées les DPS traitées en 2021, étant entendu qu'une DPS peut être adressée à plusieurs secteurs :

- 520 DPS ont été dirigées vers l'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM),
- 182 DPS vers le service d'action sociale du Val-de-Travers,
- 139 DPS n'ont pas été orientées (pas de droit à une prestation cantonale),
- 109 DPS ont été orientées vers l'office des bourses,
- 19 DPS ont été orientées auprès de l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE).

4.3.3. SERVICE D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale délivrée par le Service d'action sociale (SAS) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'aide sociale a été intégrée au dispositif ACCORD.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social dont le but est la réintégration sociale et économique ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Au 31 décembre 2021, nous comptons 364 dossiers actifs ; ce nombre était de 392 fin 2020 et de 405 l'année précédente. La baisse se confirme donc pour la quatrième année consécutive.

Il est toutefois important de préciser que dans le cadre de l'aide sociale, le nombre de dossiers n'est pas représentatif de la charge de travail. D'une part, un dossier est ouvert pour une unité d'assistance qui peut se composer d'une ou plusieurs personnes : un couple réputé stable (c'est-à-dire faisant ménage commun depuis 2 ans ou plus), un couple avec enfant(s), une personne seule avec enfant(s), etc. D'autre part, les entrées et sorties à l'aide sociale sont nombreuses ; en 2020 par exemple, nous avons ouvert près de 131 nouveaux dossiers d'aide sociale et nous en avons fermé 176.

Le guichet ACCORD a transmis à notre service social 182 situations. Si cela a entraîné 131 ouvertures de dossier, cela veut également dire que pour les 51 autres demandes, une assistante sociale a dû traiter celle-ci, soit évaluer la situation, prendre contact avec la/les personne(s) demandeuse(s), la/les a parfois reçue(s) en entretien et lui/leur a donné un conseil. Ce travail se fait hors quota des chiffres repris par le Canton pour calculer la dotation des SSR. Se trouvent hors quota également les dossiers fermés pour lesquels nous effectuons un travail, que ce soit pour calculer un remboursement d'aide sociale ou une restitution à la suite de l'obtention d'une rente AI, PC ou toute autre assurance sociale, l'aide sociale restant toujours subsidiaire. Non comptabilisé encore, le suivi des contentieux, qui demande un travail régulier et rigoureux : tenter d'obtenir une reconnaissance de dette, faire connaître le droit d'être entendu, rendre une décision, porter plainte parfois, envoyer des rappels et sommations, lancer les procédures de poursuite. Actuellement, nous avons près de 130 dossiers bouclés pour lesquels nous effectuons un suivi contentieux.

4.3.4. SOUTIEN À LA VIE LOCALE

Le service, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs locaux actifs dans l'intégration sociale. Organisée par l'Agence AVS-AI, la soirée annuelle d'information pour les jeunes et futurs retraités a dû être annulée en 2021 du fait de la situation sanitaire.

4.3.5. PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE EN PLUS DE SES ATTRIBUTIONS USUELLES

Durant l'année 2021, le service d'action sociale, en étroite collaboration avec CORA, a animé pour la première fois un atelier d'aide à la gestion des frais médicaux. Cet atelier, conçu par deux assistantes sociales volontaires du GSR et une assistante sociale du CORA, est ouvert non seulement aux bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires, mais aussi à l'ensemble de la population du Val-de-Travers. Seules trois personnes y ont assisté. Il est toutefois prévu de le reconduire en 2022 et de proposer par la suite des ateliers sur d'autres thèmes.

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est resté stable, avec :

- 0.8 EPT pour la direction (une cheffe de service à 60% et son adjointe à 20%)
- 1.15 EPT pour l'Agence AVS-AI
- 1.55 EPT pour le Guichet ACCORD
- 8.60 EPT pour le service d'action sociale.

A noter que le SAS a été privé d'une collaboratrice en raison d'une congé maternité ; une personne a été engagée pour la remplacer au travers d'un CDD de 5 mois.

Pour rappel, à l'exception de ceux affectés à la direction du service, les postes des collaborateurs/trices du SAS sont subventionnés par le pot commun de la facture sociale, alimenté à hauteur de 60% par les communes et 40% par le Canton. Le personnel ACCORD relève lui aussi d'une mutualisation des coûts, selon le même ratio. Quant à l'Agence AVS-AI, le subventionnement de ce secteur est effectué par la CCNC ; il est de 350'000 francs par année à répartir entre l'ensemble des agences du canton.

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2021

Si la situation sanitaire a bien évidemment eu un impact sur l'organisation du travail, c'est surtout l'implémentation de la future application-métier pour l'aide sociale qui a occupé le service, plaçant ainsi d'autres projets du SAS en attente. Cette application, qui permettra un meilleur suivi des dossiers, devrait enfin entrer en fonction en 2022, après des années de discussion et d'attente. Elle devait en effet être lancée en juin puis en novembre 2021 déjà, mais pour des questions techniques, elle a été reportée, ce décalage ayant été répercuté sur les formations des équipes et ayant freiné certains travaux.

Après l'implémentation de la nouvelle application, il s'agira de reprendre les discussions sur les sujets mis de côté à l'échelle cantonale, à commencer par celui de suivi différencié harmonisé. L'enjeu est ici de proposer, en parallèle à l'accompagnement social actuel, un suivi avant tout administratif pour les bénéficiaires de l'aide sociale présentant des problématiques moins complexes ou disposant déjà d'un réseau de professionnels. L'objectif est de permettre ainsi au personnel social qualifié de procéder à un suivi intensif des bénéficiaires qui en ont besoin, pendant que les bénéficiaires dont les objectifs ont déjà été étudiés ou ayant une grande autonomie dans la gestion de leurs affaires bénéficieraient d'un suivi administratif avec du personnel qualifié pour ce secteur en particulier.

Relevons encore que les réflexions menées sur le plan cantonal quant à l'appui juridique des services sociaux ont continué en 2021. Il s'agit ici d'imaginer un dispositif commun, permettant aux services ne disposant pas de ressources spécialisées à l'interne d'y recourir plutôt que de mandater isolément des avocats lorsque cela s'avère nécessaire. L'entité retenue pour apporter ce soutien est le Serei, à La Chaux-de-Fonds, qui collabore déjà depuis plusieurs années étroitement avec les SSR, notamment pour les recours auprès des assurances sociales et plus particulièrement auprès de l'AI. Certains services sociaux, dont le nôtre, se sont portés volontaires pour une période d'essai qui débutera en 2022 ; de premiers essais, concluants, ont été réalisés par notre service en 2021.

4.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2021

Le nombre de dossiers s'affiche en baisse dans les différents secteurs d'activité du GSR. Dans le même temps, nous n'avons pas diminué les effectifs et il nous semblerait peu opportun de le faire. D'une part, il apparaît de plus en plus que les données statistiques ne traduisent pas l'ampleur du travail effectué par les équipes, que ce soit en termes de charge administrative ou de complexité des situations. Ce constat, partagé par les autres responsables de GSR, reste encore difficile à expliquer. L'une des raisons pourrait venir de la situation sanitaire ayant cours depuis mars 2020, qui pousse les bénéficiaires à recourir aux courriels pour communiquer avec le GSR (rendant le traitement des dossiers plus chronophage) et qui place dans l'insécurité une population déjà fragilisée que nous devons tenter de rassurer.

Le renoncement à diminuer les effectifs aujourd'hui tient aussi dans les perspectives difficiles devant lesquelles nous semblons avancer, que traduit la planification financière du Canton, laquelle prévoit une hausse conséquente de l'aide sociale cette année et les suivantes. Une augmentation due à la fin du renforcement du filet social par la Confédération et les cantons durant la pandémie et que pourrait intensifier désormais la guerre en Ukraine, avec son impact sur le coût de l'énergie notamment. Il s'agit dès lors de maintenir un service fonctionnel, à même de répondre efficacement à ces défis futurs et d'intégrer les évolutions à venir à court terme, qu'il s'agisse de la nouvelle application de suivi pour les bénéficiaires de l'aide sociale ou l'optimisation du traitement juridique des dossiers.

DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,
DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

LE CONSEILLER COMMUNAL

Frédéric Mairy

Glossaire des acronymes relatif aux comptes communaux⁵

Dicastères

DAPP	Dicastère de l'administration et de la protection de la population
DJE	Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement
DTSC	Dicastère du territoire, des sports et de la culture
DI	Dicastère des infrastructures
DEFCOS	Dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé

Services et structures communaux

SRH	Service des ressources humaines (DAPP)
SPPI	Service de proximité et de prévention incendie (DAPP)
SDIS	Service de défense incendie et de secours (DAPP)
OPC	Organisation de protection civile (DAPP)
JJR	Ecole Jean-Jacques Rousseau (DJE)
SAE	Service de l'accueil de l'enfance (DJE)
CAD	Chauffage à distance (DTSC)
CLS	Culture, loisirs et sports (DTSC)
DBAT	Direction des bâtiments (DI)
STEP	Stations d'épuration (DI)
GSR	Guichet social régional (DEFCOS)
SEFOR	Service forestier (DEFCOS)

Administration

DDP	Droit distinct permanent (ou droit de superficie)
GED	Gestion électronique des documents
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
PAL	Plan d'aménagement local
PA	Patrimoine administratif
PF	Patrimoine financier
PFT	Plan financier et des tâches
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux

⁵ Ne sont mentionnés dans ce glossaire que les acronymes utilisés de manière récurrente dans le rapport, raison pour laquelle certains services communaux par exemple n'y apparaissent pas. Les acronymes des autorités communales (CC, CG, CGF...) ne sont par ailleurs pas répertoriés, ni ceux des lois, règlements et services cantonaux.